

UNIVERSITÉ PAUL VALÉRY – MONTPELLIER 3
Arts, Lettres, langues, Sciences Humaines & Sociales

UFR 4 : Faculté des Sciences Sociales, des Organisations et des Institutions
Département d'Administration Economique et Sociale

LES VIOLENCES FAITES AUX FILLES :
violences sexistes et sexuelles dans les relations
des jeunes de 15 à 25 ans
Focus sur le département de l'Hérault.

Mémoire présenté pour l'obtention du

MASTER PROFESSIONNEL 2ÈME ANNÉE
Intervention et Développement Social
Parcours
Intermédiation et développement sociale
Projets, innovation, démocratie et territoire

Par **THATCHER Juliette**

Préparé sous la direction de :
Olivier NOËL, maître de conférence associé et responsable pédagogique du
master 2 Intermédiation et Développement Social : projets, innovation,
démocratie et territoires

Année universitaire 2021-2022

UNIVERSITÉ PAUL VALÉRY – MONTPELLIER 3
Arts, Lettres, langues, Sciences Humaines & Sociales

UFR 4 : Faculté des Sciences Sociales, des Organisations et des Institutions
Département d'Administration Economique et Sociale

LES VIOLENCES FAITES AUX FILLES :
violences sexistes et sexuelles dans les relations
des jeunes de 15 à 25 ans
Focus sur le département de l'Hérault.

Mémoire présenté pour l'obtention du

MASTER PROFESSIONNEL 2ÈME ANNÉE
Intervention et Développement Social
Parcours
Intermédiation et développement sociale
Projets, innovation, démocratie et territoire

Par **THATCHER Juliette**

Préparé sous la direction de :
Olivier NOËL, maître de conférence associé et responsable pédagogique du
master 2 Intermédiation et Développement Social : projets, innovation,
démocratie et territoires

Année universitaire 2021-2022

Remerciements

Ce travail de mémoire est signé en mon nom mais c'est avant tout un travail collectif.

C'est pourquoi, je tiens à remercier l'ensemble des personnes ayant participé aux travaux de préfiguration de l'Observatoire héraultais des violences faites aux femmes, sexistes et intrafamiliales, les femmes concernées comme les professionnelles qui ont rendu cette expérience de sororité riche en apprentissages.

Je remercie tout particulièrement Stéphanie Canovas, pour son écoute, nos échanges, son professionnalisme, sa motivation sans égard, sa bonne humeur, sa bienveillance et tout le reste.

Un grand merci à Olivier Noel qui m'a accompagné tout au long de ce travail et qui m'a permis d'affiner mes réflexions et mes écrits.

Merci beaucoup à ma maman pour ses relectures et nos longs échanges à distance.

Je tiens également à remercier mes proches, mes collègues et amis du master et les personnes croisées sur ma route, qui m'ont soutenu et qui ont permis d'alimenter mes réflexions.

*A celles qui se battent, qui luttent, qui survivent ou succombent.
Mais aussi à celles qui dansent, rient aux éclats et propagent leur amour.
A toutes ces femmes qui nous entourent et nous façonnent.
A ces femmes qui "se donnent la force de faire entendre
une autre voix que celle du patriarcat".¹*

¹ BENEZIT Maud et Les Paysannes en polaires, "Il est où le patron ? Chroniques de paysannes", Marabulles, 2021

SOMMAIRE

<u>Introduction</u>	7
Contextualisation de ce travail de recherche	7
Cadre théorique et épistémologique	14
Les violences faites aux femmes : de quoi parle-t-on ?	14
Les enquêtes menées en France : documenter, comprendre et rendre visible les violences faites aux femmes	15
Les violences au sein du couple et des relations affectives et sexuelles	18
L'impact de ces violences	21
Violences faites aux femmes et aux filles dans le monde et en Europe	22
Qu'en est-il en France ?	24
Médiatisation d'un problème public et cadrage politique	25
Des affaires médiatisées	25
Féminisme et mouvements populaires	27
La crise COVID : inquiétude, urgence et médiatisation	29
L'égalité femmes-hommes, la grande cause du quinquennat ?	30
Un budget en hausse mais insuffisant	31
Le grenelle des violences conjugales	33
Lois, réglementations et politiques	35
Actions et dispositifs mis en place au niveau national et local	37
La mise en place d'observatoires des violences faites aux femmes	39
Les violences faites aux femmes dans l'Hérault : diagnostic territorial	40
Le projet d'observatoire héraultais des violences faites aux femmes, sexistes et intrafamiliales	48
Méthodologie de ce travail de mémoire	54
Des violences faites aux femmes...	54
...Aux violences faites aux filles	55
<u>I. Les violences faites aux filles, un phénomène complexe</u>	62
1. Un phénomène aux caractéristiques propres	62
Pourquoi le terme de "violences faites aux filles" ?	62
Comment catégoriser ? Quelle tranche d'âge retenir ?	63
De quelles violences parle-t-on ? Comment se caractérisent-elles ?	65
Réseaux sociaux et smartphones : outils d'aide ou d'emprise ?	67
Une banalisation de la violence chez les jeunes et de plus en plus tôt ?	70
Que représentent les violences faites aux filles dans la population ?	72
2. Un continuum de violences : langage, stéréotypes et culture du viol	72
L'importance des termes et du langage : participation ou lutte contre ce continuum de violences ?	74
Des stéréotypes alimentant les rapports de pouvoir	75
Culture sexiste et culture du viol	77
3. Les rapports sociaux de genre et les violences	79
Les violences dans les relations affectives et sexuelles et la construction inégalitaire des rapports sociaux de genre	79
Les violences de genre à l'école, terreau des violences conjugales ?	79

II. <u>Les violences faites aux filles, angle mort de la lutte contre les violences faites aux femmes</u>	83
1. Les violences faites aux filles : de la visibilité du sujet à l'action	83
A. La carrière du problème public	83
B. Encore trop peu de données sur les violences faites aux filles	85
C. Les raisons de ce manque de données	87
2. La représentation du sujet des violences faites aux filles au travers des politiques de communication	89
A. Des campagnes de communications en évolution : entre invisibilisation des jeunes victimes et responsabilisation	89
B. La prise en compte des auteurs dans les campagnes de communication	92
C. Une volonté gouvernementale d'impliquer l'ensemble des acteurs	94
3. Des actions de prévention limitées malgré l'engagement des professionnel.les	94
A. Limites de la prévention dans les établissements scolaires	96
a. Les plus jeunes mis à l'écart des actions de prévention	97
b. La prise en compte des parents	98
c. La mise en doute de la légitimité des professionnel.les	100
B. L'importance d'inscrire ces actions de prévention dans la durée	100
a. Une difficile implantation	100
b. La nécessité de constituer un réseau d'acteur, d'accompagner et de coordonner les actions	101
c. Un dispositif qui doit se vouloir global	103
III. <u>Des préconisations pour une meilleure prévention, reconnaissance et prise en charge des violences faites aux filles</u>	104
1. Étudier, comprendre et visibiliser la problématique	104
Recueil et analyse de données	104
Cartographies et répertoire d'acteurs	104
Etudes, recherches-action et temps de travail collectifs	105
Campagnes et outils de communication	105
Groupes d'analyse des pratiques professionnelles	107
2. Prévenir, sensibiliser et former : des moyens essentiels de lutte contre les violences faites aux filles	107
Renforcer la prévention	107
Sensibilisation et formation	108
Actions à mettre en place pour et avec les jeunes	109
3. Favoriser un travail en réseau et développer des structures et des outils dédiés aux violences faites aux filles	109
Structures et plateformes dédiées à l'écoute, l'information, l'orientation et l'accompagnement des jeunes victimes, témoins et auteurs de violences.	109
Création d'un réseau "Violences faites aux filles"	110
Des partenariats à construire	110
Plan d'action sous forme schématique	112
Ressources	113
Glossaire	114
Bibliographie	116
Sitographie	120

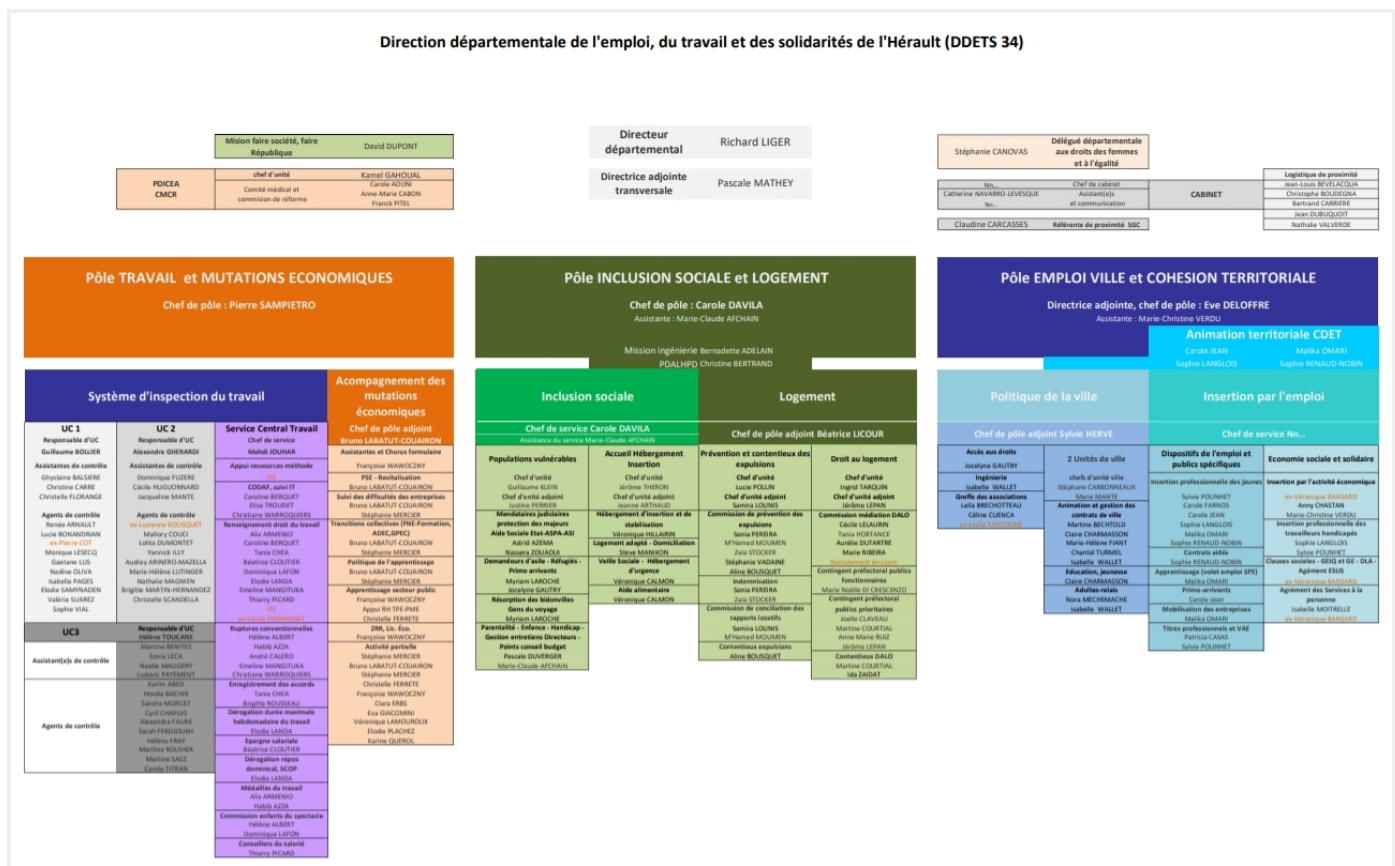
Introduction

❖ Contextualisation de ce travail de recherche

Comme le montre à travers ses travaux Donna Haraway², pour atteindre une plus grande objectivité dans un travail de recherche, il est important de s'interroger sur sa position en tant que sujet producteur de connaissance, sur les limites de notre vision et sur les relations de pouvoir dans lesquelles nous nous inscrivons. Ce travail de mémoire est réalisé à travers mon regard, c'est-à-dire de la position d'une étudiante en deuxième année de master Intervention et Développement Social à l'Université Paul Valéry Montpellier 3. Cette formation se déroulant en alternance, je réalise en parallèle de mes études, un stage au sein de la Délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes (DDFE) de l'Hérault. Cette expérience m'a offert une place privilégiée pour étudier les mécanismes à l'œuvre, les rapports de pouvoirs entre acteurs du territoire et les enjeux des politiques publiques concernant les droits des femmes. Mon stage m'a en effet permis de rencontrer des acteurs divers travaillant pour lutter contre les violences faites aux femmes : des institutions, des professionnel.les de terrain, des associations, des premières concernées, etc. Étant en parallèle à l'université, j'ai pu garder un regard distancié vis-à-vis de mon terrain de stage, en cherchant à analyser au mieux les divers événements et interactions qu'il m'offre. Mon expérience professionnelle comme ce travail de mémoire se focalise en particulier sur le département de l'Hérault.

Dans l'Hérault, la DDFE est représentée par Stéphanie Canovas, qui est sous l'autorité du préfet de l'Hérault, Hugues Moutouh à ce jour. Cette délégation est rattachée à la DDETS (Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités) qui est depuis le 1er avril 2021 une fusion entre la DDCS (Direction départementale de la cohésion sociale) et la UD-DIRECCTE Occitanie (Unité départementale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi). Les directeurs de DDETS sont rattachés au ministère de l'intérieur, dans l'Hérault le directeur est Richard Liger et ses adjoint.es sont Nicolas CADENE et Ève DELOFFRE.

² Donna Haraway définit la notion de « savoirs situés ».
HARAWAY Donna, "Situated Knowledges: The Science Question in Feminism and The Privilege of Partial Perspective", *Feminist Studies*, 1988, Vol. 14, No. 3, Autumn, pp. 575-599.



Source : Organigramme DDETS, 34 avril 2021

(disponible en ligne :

<https://www.herault.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Direction-departementale-de-l-emploi-du-travail-et-des-solidarites>)

La délégation aux droits des femmes et à l'égalité dépend de la politique publique nationale d'égalité entre les femmes et les hommes. En France, chaque gouvernement a décidé de consacrer ou non une politique publique spécifique aux droits des femmes. Durant le quinquennat d'Emmanuel Macron, lors du remaniement ministériel, le secrétariat d'État dédié à l'égalité femmes-hommes et porté par Marlène Schiappa (secrétaire d'Etat) est transformé. De juillet 2020 à mai 2022, Elisabeth Moreno était Ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances³, depuis le 20 mai 2022 c'est Isabelle Rome qui tient cette fonction. Actuellement, la délégation dépend ainsi du ministère aux droits des femmes. Il y a donc une échelle nationale (ministère), régionale (la direction régionale du droit des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes) et une échelle départementale (DDFE).

³ Pour plus d'informations se référer au site internet :

<https://www.gouvernement.fr/ministre/elisabeth-moreno>

La politique publique interministérielle relative aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes est structurée autour de 3 axes prioritaires⁴ :

- la promotion des droits, la prévention et la lutte contre les violences sexistes (violences conjugales, viols et agressions sexuelles, mariages forcés, prostitution, harcèlement, mutilations sexuelles)
- l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
- la culture de l'égalité entre les femmes et les hommes

Cette politique est conduite et coordonnée au niveau départemental par le réseau des déléguées départementales aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes. La DDFE de l'Hérault a ainsi pour mission d'agir sur les trois axes prioritaires cités plus haut en prenant en compte les spécificités du territoire héraultais. Elle travaille en lien permanent avec divers partenaires publics et privés (services de l'État, collectivités territoriales, partenaires sociaux, associations, entreprises, etc.). Elle soutient les actions des associations et coordonne les réseaux d'acteurs. A sa prise de fonctions en mars 2020, Stéphanie Canovas a soumis au préfet des orientations qui ont été formalisées et validées via la lettre de missions. Dans ce document est inscrit que la mission de la DDFE est "d'agir sur l'éducation, sur les conditions d'existence des femmes et de lutter contre toutes les barrières psychologiques et les constructions sociologiques reproduisant les inégalités entre les hommes et les femmes."⁵ La déclinaison locale des axes de la politique publique interministérielle faites par la DDFE de l'Hérault porte ainsi une attention particulière aux femmes en situation de vulnérabilité et à la croisée de différentes formes de discriminations (femmes en mal-abris ou habitantes des quartiers "politique de la ville", femmes en situation de prostitution, etc.).

Les missions de la DDFE sont donc nombreuses puisque des diagnostics territoriaux doivent être réalisés au préalable pour définir les axes d'actions et les acteurs compétents sur les sujets. Il faut ensuite mobiliser et animer les divers acteurs du département afin d'agir en faveur de l'égalité et de lutter contre les violences. Par exemple, au sujet de l'égalité professionnelle, beaucoup de femmes sont concentrées dans le secteur du service à la personne et cela se conjugue avec des éléments de précarité sous-jacente.

⁴Pour plus d'informations se référer au site internet : <https://www.herault.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Direction-departementale-de-l-emploi-du-travail-et-des-solidarites/Delegation-aux-droits-des-femmes-et-a-l-egalite/Delegation-aux-droits-des-femmes-et-a-l-egalite>

⁵ Lettre de mission de Stéphanie Canovas, Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité, signée en 2021

Il a donc fallu établir une feuille de route en partenariat avec des acteurs associatifs, institutionnels et privés afin de “faire remonter des propositions d’actions sur ce plan”⁶.

Pour ses missions, la DDFE dispose de crédits alloués par le ministère aux droits des femmes, qui permet en parallèle de ce travail de fond de déclinaison locale des objectifs nationaux, de pouvoir directement financer des projets : actions de lutte contre la précarité menstruelle, création d’un accueil de jour spécifiquement dédié aux femmes et aux familles à Montpellier, formations dédiées aux femmes du secteur de l’aide à la personne, formations destinées aux acteurs liés à la politique de la ville concernant les questions de genre et stéréotypes, etc. L’Etat donne ainsi une enveloppe budgétaire en région puis la région redistribue au département. En amont, se joue un enjeu fort quant à l’argumentation de l’attribution des crédits. Ce dialogue de gestion est réalisé par la déléguée départementale aux droits des femmes de l’Hérault. Les crédits alloués par l’Etat restant limités, il y a également un travail de plaidoyer afin de mobiliser d’autres crédits (ex : FIPD, budgets dédiés aux politiques de la ville, aux publics en précarité, BOP 304, etc.) et auprès d’autres partenaires financiers. Le but étant de motiver des institutions, des associations et des entreprises à soutenir également des structures ou des projets agissant pour les droits des femmes (exemple : un projet de l’association Mouvement du nid est financé par l’ARS).

La DDFE de l’Hérault travaille en lien permanent avec des associations mais aussi directement avec les publics concernés par les politiques. Par exemple, comme relaté par la Déléguée départementale :

“Sur les marches exploratoires à Sète, je suis allée à une réunion pour rencontrer les habitantes. Elles avaient gardé mon contact et quand elles ont vu qu’elles ne se faisaient pas entendre comme elles le souhaitaient, elles m’ont appelé directement.”⁷

Concernant les associations avec qui la DDFE est en lien, elles sont nombreuses et variées : des associations spécialisées dans la lutte contre la prostitution ou les violences conjugales, les plannings familiaux mais aussi des associations de quartiers proches des habitant.es.

⁶ Verbatims issus d’un entretien avec Stéphanie Canovas le 23.02.2021 dans le cadre d’un stage à la MSHSUD

⁷ Verbatims issus d’un entretien avec Stéphanie Canovas le 23.02.2021 dans le cadre d’un stage à la MSHSUD

“J’ai pris cette habitude (de travailler avec des associations de quartier) car j’ai pris mes fonctions lors du premier confinement. A cette période, les grosses associations pour le droit des femmes n’étaient plus sur le terrain et les associations de quartier sont restées ; et donc elles se voyaient être en charge des violences faites aux femmes. Donc, depuis le début j’ai beaucoup travaillé avec elles.”⁸

Les principales difficultés rencontrées par la DDFE sont le manque de moyens face aux objectifs. Les projets sont nombreux et les financements pour les réaliser restent limités. Toutefois pour combler ce manque de budget et dans une approche intégrée de l’objectif d’égalité entre les femmes et les hommes, la DDFE Hérault mobilise l’ensemble des partenaires (collectivités territoriales, autres services de l’État, associations...) et fait levier pour que la politique publique de lutte contre les violences faites aux femmes devienne un objectif transversal et partagé.

Pour la déléguée départementale aux droits des femmes de l’Hérault, il est essentiel de s’assurer que les actions mises en œuvre répondent au mieux aux besoins des premier.es concerné.es.

“Il faut essayer de s’approcher au plus près des destinataires des politiques publiques, créer une relation de confiance avec les associations et les publics. Veiller à être toujours dans un propos de consultation, de coopération et de co-construction réelles lors de la réalisation des projets. Être honnête et sincère sur les éventuelles contraintes de la collaboration.”

Cette démarche et cette volonté d’intégrer à la définition du problème et à son traitement, à la fois les professionnel.les de terrain et les personnes concernées par les actions, est au cœur de mon travail de recherche et de ma mission de stage.

Mes missions et objectifs de stage au sein de la DDFE Hérault sont les suivants :

- “Coordination et accompagnement de la préfiguration et de la mise en œuvre de l’Observatoire des violences aux femmes, sexistes et intrafamiliales du département de l’Hérault.
- Travail de lecture, synthèse et rédaction de documents.

⁸ Verbatims issus d’un entretien avec Stéphanie Canovas le 23.02.2021 dans le cadre d’un stage à la MSHSUD

- Compétences rédactionnelles, un bon niveau de connaissance du champ des politiques publiques et des sujets liés à l'égalité entre les femmes et les hommes, des capacités de travail en autonomie, d'adaptation"⁹

Ma mission vise donc à prendre part aux travaux de préfiguration et de création de l'observatoire héraultais des violences faites aux femmes, sexistes et intrafamiliales. Ce projet s'inscrit dans la volonté de visibiliser les problématiques en lien avec les violences faites aux femmes, de coordonner les acteurs agissant sur ces questions et d'adapter les actions et politiques publiques du territoire afin de répondre au mieux aux besoins des personnes concernées. Pour cela les acteurs de terrain ainsi que les publics concernés sont pleinement intégrés au projet. La place centrale qui est donnée aux premières concernées et aux professionnel-le-s de terrain au sein du projet m'a motivée dès le départ. Cette démarche collaborative m'intéressait tout particulièrement : comment créer une réelle synergie entre des citoyen-ne-s, des professionnel-le-s et des institutions ? Comment montrer aux membres du projet qu'elles-ils ont la légitimité de s'exprimer et d'être force de proposition ? Comment s'assurer que leurs voix soient réellement entendues par les institutions ? Comment garantir la co-construction d'un tel projet ?

Finalement, mes missions de stage sont diverses : documentation concernant les observatoires et les travaux existants sur ces questions, un travail de communication, de rédaction de documents de présentation, l'organisation d'événements, l'animation de groupes de travail thématiques, la conduite d'entretiens, la mise en lien d'acteurs, la création d'un réseau d'acteur sur une thématique précise (violences faites aux filles), etc. C'est donc un travail de coordination qui m'offre l'opportunité d'échanger avec divers acteurs et de comprendre les logiques qui leur sont propres. Ma posture est avant tout une posture de facilitatrice, le but étant de mettre en place les conditions favorables à ce que les gens travaillent ensemble. Cela va donc au-delà de la simple animation. Il me semble que le fait d'être étudiante me permet d'avoir une place intéressante au sein des groupes de travail. En effet, sans idées préconçues dès le départ concernant ces groupes de travail, il me paraît plus facile de ne pas orienter les travaux, sujets et dynamiques du groupe. J'ai découvert progressivement au cours de mon stage et de ce travail de recherche, les acteurs, les rapports de pouvoir et les problématiques du territoire concernant les violences faites aux femmes ainsi que les dynamiques territoriales de l'Hérault.

⁹ Convention de stage de Juliette Thatcher avec la préfecture de l'Hérault

❖ Cadre théorique et épistémologique

- **Les violences faites aux femmes : de quoi parle-t-on ?**

Les violences faites aux filles s'inscrivent de façon plus globale dans les violences faites aux femmes. Celles-ci sont définies par Les Nations Unies comme « tous les actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée ». ¹⁰

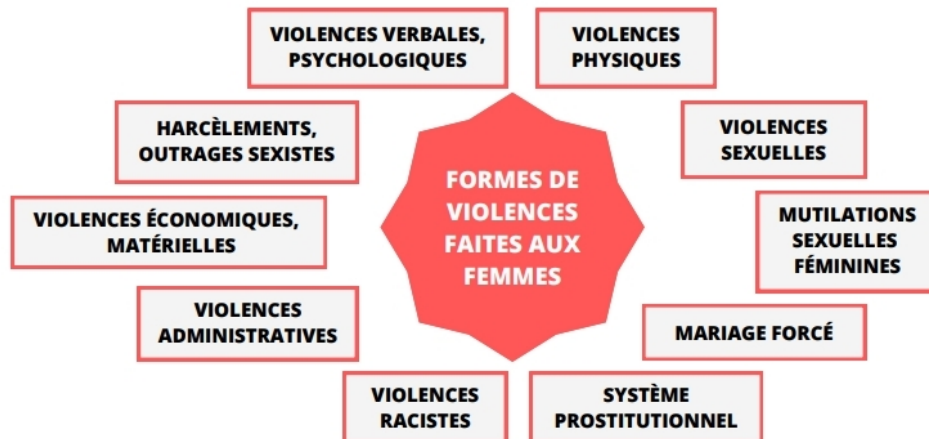
La Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique expose :

“Reconnaissant que la violence à l'égard des femmes est une manifestation des rapports de force historiquement inégaux entre les femmes et les hommes ayant conduit à la domination et à la discrimination des femmes par les hommes, privant ainsi les femmes de leur pleine émancipation; Reconnaissant que la nature structurelle de la violence à l'égard des femmes est fondée sur le genre, et que la violence à l'égard des femmes est un des mécanismes sociaux cruciaux par lesquels les femmes sont maintenues dans une position de subordination par rapport aux hommes; Reconnaissant avec une profonde préoccupation que les femmes et les filles sont souvent exposées à des formes graves de violence telles que la violence domestique, le harcèlement sexuel, le viol, le mariage forcé, les crimes commis au nom du prétendu « honneur » et les mutilations génitales, lesquelles constituent une violation grave des droits humains des femmes et des filles et un obstacle majeur à la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes”¹¹

¹⁰ Organisation mondiale de la Santé, “Violence à l'encontre des femmes”, 9 mars 2021, en ligne : <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/violence-against-women>

¹¹ Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique - STCE 210 –, 11.V.2011

Les violences faites aux femmes et aux filles peuvent ainsi prendre des formes multiples.



“FEMMES/FILLES VICTIMES DE VIOLENCES : Fiche réflexe à destination des structures d’hébergement et de la veille sociale”, schéma réalisé par Juliette Thatcher en avril 2022 au sein de la Délégation départementale aux droits des femmes et à l’égalité de l’Hérault

- **Les enquêtes menées en France : documenter, comprendre et rendre visible les violences faites aux femmes**

Avant les années 2000, les données concernant les violences faites aux femmes étaient quasi inexistantes en France. En 1995, se tient à Pékin la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. A la suite de cet événement, et aux revendications des mouvements féministes, le gouvernement français déploie les financements nécessaires à la réalisation d’une première enquête statistique sur les violences envers les femmes. L’enquête Enveff (Enquête nationale sur les violences faites aux femmes en France) est ainsi menée dès 1997 par l’Idup¹², l’Ined¹³ et l’Insee¹⁴ auprès d’un échantillon de 6 970 femmes âgées de 20 à 59 ans résidant en France hexagonale. Ce travail, dirigé par Maryse Jaspard et publié en juin 2003 à la Documentation française, marque un tournant. L’enquête Enveff reste en effet une source d’information majeure en ce qui concerne les violences faites aux femmes (conjugales, au travail, dans l’espace public, etc.). Elle permet de rendre visible l’ampleur du phénomène et de mieux comprendre le contexte des violences psychologiques, économiques, sexuelles et physiques touchant les femmes en prenant en compte le continuum des violences auxquelles elles font face. Maryse Jaspard insiste à travers cette étude sur le risque de réduction du traitement du sujet à une question technique (sécuritaire ou de santé publique par exemple), alors qu’il est un sujet sociétal à traiter de façon globale.

¹² Institut de Démographie de l’Université Paris 1

¹³ Institut national d’études démographiques

¹⁴ Institut national de la statistique et des études économiques

L'enquête Enveff, la Conférence mondiale sur les femmes de Pékin poussant les Etats à prendre des mesures et le contexte d'impulsion internationale (avec par exemple la loi espagnole de 2004¹⁵, dite loi intégrale sur les violences¹⁶) représentent une fenêtre d'opportunité pour la lutte contre les violences faites aux femmes. On assiste ainsi à une mise sur l'agenda politique¹⁷ du sujet et d'autres enquêtes voient alors le jour.

La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) réalise en 2005 l'enquête "Événements de vie et santé" (EVS¹⁸). Celle-ci s'intéresse à l'ensemble des formes de violence (physiques, sexuelles, psychologiques, atteintes aux biens, etc.) et leur incidence sur la santé à court, moyen et long terme. Cette enquête interroge à la fois des hommes et des femmes (10 000 personnes âgées de 18 à 75 ans résidant à leur domicile). Elle permet d'apporter des connaissances sur le contexte et les conséquences sanitaires et sociales des violences en France.

Depuis 2007, est publiée chaque année en France une enquête « Cadre de vie et sécurité » (CVS), portée par l'Insee, l'ONDRP¹⁹, l'INHESJ²⁰ et le service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) du ministère de l'intérieur. Ces enquêtes, dites de « victimation », ont pour objectif de documenter les faits de délinquance dont les ménages et les individus ont pu être victimes dans les deux années précédant l'enquête, qu'ils aient, ou pas, donné lieu à une déclaration dans les services de police ou de gendarmerie. Elles recueillent également auprès de l'ensemble de la population (victimes et non victimes), leur opinion concernant leur cadre de vie et la sécurité, et cherche à analyser le sentiment d'insécurité ainsi que le niveau de satisfaction envers l'action de la justice et des forces de sécurité.

Le ministère de l'Intérieur publie également tous les ans depuis 2008 des données sexuées sur les morts violentes au sein du couple et les ministères concernées par les violences faites aux femmes doivent fournir des données sexuées sur les violences au sein du couple.

¹⁵ Les associations se sont servies de cette dernière pour réclamer l'équivalent en France.

¹⁶ A consulter en ligne à l'adresse suivante :

http://jafbase.fr/docUE/Espagne/LeyViolenciadeGenerofrances_fr.pdf

¹⁷ "Violences basées sur le genre : recenser pour comprendre. Entretien avec Sandrine Dauphin, directrice de projet à l'Institut national d'études démographiques", article en ligne Sciences Po <https://www.sciencespo.fr/programme-presage/fr/actualites/violences-basees-sur-le-genre-recenser-pour-comprendre.html>

¹⁸ <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications/etudes-et-statistiques-2006-2016/violences-et-sante-en-france-etat-des-lieux>

¹⁹ Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales

²⁰ L'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice

Hormis l'Enveff dans les années 2000, les enquêtes menées analysent généralement les violences faites aux femmes sous un angle sanitaire (santé publique) ou sécuritaire, ne prenant pas en compte l'aspect systémique du phénomène. Cependant, en 2015, un groupe de chercheurs de l'institut national d'études démographiques (Ined) conçoit l'enquête "Violences et rapports de genre" (Virage). L'ouvrage de référence²¹, publié en 2021, vise à saisir le continuum des violences subies par les femmes. Le questionnaire est ainsi conçu en deux parties : l'une qui traite des violences dans les 12 mois avant l'enquête dans les différentes sphères de vie (couple, travail, espaces publics) et l'autre sur les violences tout au long de la vie dans ces mêmes sphères, plus la famille et les études. De plus, cette enquête permet de mieux comprendre les violences durant l'enfance et l'adolescence et leur impact sur le parcours des individus. Tout comme l'EVS, cette enquête interroge aussi des hommes, permettant de réaliser des analyses genrées.

Comme le montre ces enquêtes, toutes les femmes peuvent être concernées par ces violences, quel que soit leur milieu social, leur classe socio-économique, leur origine culturelle, leur état de santé, leur orientation sexuelle, le type d'union avec le/la partenaire, le cadre de vie (urbain, campagne) ou leur âge.²² Cependant, certains facteurs, voir le croisement entre plusieurs d'entre eux comme le jeune âge, le handicap, la précarité, la nationalité (déracinement géographique), le statut administratif, le manque d'autonomie peuvent augmenter le risque et/ou accentuer le phénomène d'emprise et l'exposition aux violences.

Annexe 1. Facteurs précipitants de la violence

Principaux facteurs associés aux actes de violence (liste non exhaustive)

Facteurs associés à la probabilité qu'une femme soit victime de violence	Facteurs associés à la probabilité qu'un homme se montre violent	Facteurs relationnels ou conjoncturels
<ul style="list-style-type: none"> Le jeune âge Un faible niveau d'instruction Une exposition à la violence conjugale dans l'enfance Maltraitance pendant l'enfance L'acceptation de la violence La grossesse, la naissance d'un enfant ; la période périnatale Les handicaps, les maladies de longue durée Les problèmes de santé mentale La dépendance financière Une conduite addictive (alcool, drogues) 	<ul style="list-style-type: none"> Le jeune âge Un faible niveau d'instruction Antécédents de violences ou exposition à la violence pendant l'enfance L'abus de drogues et d'alcool Des troubles de la personnalité La banalisation de la violence (par exemple, considérer qu'il est acceptable qu'un homme frappe sa partenaire) 	<ul style="list-style-type: none"> Insatisfaction dans le couple Contexte de séparation conflictuelle Domination masculine dans la famille Stress économique, précarité Une vulnérabilité liée à une dépendance administrative, et/ou sociale et/ou économique Écart entre les niveaux d'instruction, situation dans laquelle une femme est plus instruite que son partenaire masculin Différence d'âge importante dans le couple Un déracinement géographique entraînant un isolement social

Source : "Repérage des femmes victimes de violences au sein du couple, Méthode Recommandations pour la pratique clinique", Haute Autorité de Santé (HAS), Juin 2019 – Mise à jour Décembre 2020

²¹ <https://www.ined.fr/fr/publications/editions/grandes-enquetes/violences-et-rapports-de-genre/>

²² BECOURT B, "Violences sexuelles conjugales à Paris : étude analytique prospective de 100 cas", Médecine et droit 2014, 89-95

- **Les violences au sein du couple et des relations affectives et sexuelles**

Je me suis intéressée dans ce travail de mémoire principalement aux violences dans les relations affectives et sexuelles souvent appelées violences conjugales.

“Les violences conjugales relèvent de facteurs complexes, s’imbriquant à plusieurs niveaux : intrapsychique, intersubjectif mais aussi groupal et sociétal. Elles concernent la sphère privée du couple mais surgissent toujours dans un contexte socioculturel dans la mesure où ce contexte construit les rapports sociaux de sexe. Ainsi, une culture sexiste peut favoriser, voire dans certains cas légitimer, les violences faites aux femmes”²³

Selon Pauline Delage²⁴, les violences conjugales sont une forme de contrôle coercitif. Il est question de pouvoir et de possession, c’est l’appropriation du corps de la femme par son conjoint. Ces situations de violences sont souvent mal comprises et minimisées par l’entourage des victimes. Il me paraît en effet important de rappeler la distinction entre “conflits” et “violences”. Il y a conflit au sein d’une relation lorsque dans les interactions le positionnement de chaque individu est égalitaire mais que deux points de vue s’opposent. Le conflit n’est pas interdit par la loi, contrairement à la violence.

On parle de violence au sein du couple lorsqu’il y a un dominant et un dominé, que le rapport de force est asymétrique. L’un des protagonistes a la volonté de contrôler sa/son partenaire et de le maintenir sous emprise. Ces violences peuvent être des agressions psychologiques, verbales, physiques et/ou sexuelles, ainsi que des actes de dominations économiques, administratives ou d’isolement de la victime. Souvent ces formes de violences se croisent et se cumulent. Elles créent un climat de peur chez la victime, qui est en stress de façon presque permanente.

²³ DURIF-VAREMBONT Jean-Pierre, MERCADER Patricia, « Les violences de genre à l’école, terreau des violences conjugales ? », Recherches familiales, vol. 16, no. 1, 2019, pp. 117-128.

²⁴ Sociologue (CNRS), propos issus de la vidéo “Sauriez-vous reconnaître des violences conjugales ?” de Marine Périn

D'après les données du tableau 2 "Faits de violence au cours des 12 derniers mois déclarés par les femmes - Croisement des faits déclarés – (en %)" de l'enquête Virage, réalisée par l'Ined en 2015 :

"On note, en regardant les faits deux à deux que quel que soit le type de faits vécus, il est associé quasi-systématiquement à d'autres types de faits, d'autant plus lorsqu'il s'agit de violences physiques ou sexuelles ou de chantage économique : près de 100 % des femmes rapportant des violences sexuelles déclarent d'autres formes d'atteintes, et cette catégorie de faits est celle qui implique le plus un continuum de violences. De manière assez proche, 100 % des femmes déclarant des violences physiques dans les 12 derniers mois déclarent d'autres faits, dont 89 % des insultes/dénigrement. Notons que les insultes et le dénigrement (qui sont les faits les plus communs après les comportements de jalousie et de contrôle), sont les violences les plus systématiquement associées à toutes les autres formes de violences, y compris les violences sexuelles, qu'elles accompagnent plus d'une fois sur deux (56 %)."²⁵

Cependant même s'il est essentiel d'apporter un point de vigilance quant à la différence entre conflits et violences, ceux-ci peuvent être liés.

"Les deux enquêtes font également ressortir une corrélation positive entre la fréquence des disputes dans le couple, notamment à propos des enfants et de la répartition des tâches quotidiennes, et le niveau des violences déclarées par les femmes. Ainsi en 2015, les femmes sont 7 fois plus nombreuses à déclarer des atteintes conjugales lorsqu'elles mentionnent au moins un sujet de dispute fréquent dans leur couple (19,9 % contre 2,7 %). Ce résultat est très proche de celui de l'Enveff : 19,1 % des femmes qui, en 2000, rapportaient des disputes très fréquentes faisaient état des violences conjugales contre 2,6 % de celles qui n'en rapportaient pas. Les violences conjugales ont donc pour terreau les tensions conjugales « ordinaires » sous-tendues par les assignations sociales, la mise à disposition des femmes à certains types de tâches au sein du foyer, et la mise à disposition de leurs corps et de leur sexualité."²⁶

Ces violences dites "au sein du couple" peuvent avoir lieu dans une relation maritale, extra-maritale ou amoureuse et à divers moments de la relation (pendant, au moment de la rupture, après la relation). Aux yeux de la loi, le statut de partenaire intime de l'auteur des violences (conjoint, concubin, partenaire lié à la victime par un Pacte Civil de Solidarité) constitue une circonstance aggravante de l'infraction pénale.²⁷ Cependant, chez les jeunes cette identification à la conjugalité est souvent difficile.

²⁵ BROWN Elizabeth et MAZUY Magali, « Violences conjugales subies par les femmes », *Terrains/Théories* [En ligne], 14 |2021, mis en ligne le 02 décembre 2021, consulté le 01 août 2022. URL : <http://journals.openedition.org/teth/3809>

²⁶ Ibid

²⁷ "Repérage des femmes victimes de violences au sein du couple", HAS / Service des bonnes pratiques professionnelles, Juin 2019 – Mise à jour Décembre 2020

Les violences dans les relations affectives et sexuelles peuvent être multiples mais elles suivent toutes ce qu'on appelle le « cycle de la violence ». Ce schéma, mis en place par l'agresseur, est un système d'emprise lui permettant de maintenir la domination sur sa conjointe. Avec le temps, ce cycle se répète, s'aggrave et s'accélère pouvant mener à des féminicides. Le repérage précoce de ces situations est donc essentiel. Le cycle de la violence a été théorisé par Eléonore Walker et est largement répandu dans les pratiques des intervenants sociaux²⁸.



Source : "Le cycle de la violence, un cercle vicieux", Regroupement des femmes La Sentin'Elle, (en ligne : <https://www.cdflasentinelles.com>)

²⁸ cf Elisa Herman

- **L'impact de ces violences**

La violence au sein de relations intimes touche de nombreuses femmes et filles, et l'impact sur leur vie, leur communauté et la société en général est immense. Cela représente donc également un problème de santé publique²⁹ même si comme le souligne Maryse Jaspard dans l'enquête ENVEFF, il faut rester vigilant et ne pas invisibiliser le caractère sociétal du phénomène. Ces violences "ont des conséquences graves, immédiates ou à plus long terme, sur la santé des femmes qui les subissent"³⁰. Parmi les répercussions, on retrouve "des traumatismes physiques, le développement de comportements à risque, un impact sur la santé mentale... voire le décès de la victime."³¹ Ces femmes peuvent également souffrir de pathologies gynécologiques, de dépendance à l'alcool ou encore de maladies liées au stress."³² Les taux de dépression, d'avortement et de contamination par le VIH sont plus élevés chez les femmes ayant subi des violences physiques et sexuelles."³³

L'impact est donc immédiat mais il s'inscrit également sur le long terme, les conséquences peuvent durer longtemps après que les violences aient cessé. Ces violences ont également un impact fort sur la vie sociale, professionnelle et familiale de la victime.

De plus, subir de la violence peut également amener à s'exposer davantage à diverses formes de violences par la suite. C'est notamment ce qu'expliquent les professionnelles travaillant dans des associations accompagnant des femmes et des filles en situation de prostitution.

" Nous avons un nouveau service qui s'appelle le FIL, qui est en direction des mineurs en situation de prostitution. Pour l'instant, c'est que des filles que nous accompagnons qui sont en situation de prostitution, âgée de 14 ans à 18 ans. Je faisais mon rapport d'activité, et le constat, c'est qu'en dehors de la prostitution, qu'elle vive comme une violence mais qu'on les aide à identifier, 100% de ces jeunes filles ont vécu des violences avant la question de la prostitution et 90% ont vécu des violences sexuelles avant la prostitution, dont la moitié de l'inceste et la moitié des viols."

²⁹ Haute Autorité de santé, Recommandation de bonnes pratiques, Repérage des femmes victimes de violences au sein du couple, Méthode Recommandations pour la pratique clinique. Texte de recommandation Juin 2019, mise à jour décembre 2020.

³⁰ Ibid

³¹ Ibid

³² "Repérage des femmes victimes de violences au sein du couple, Méthode Recommandations pour la pratique clinique", Haute Autorité de Santé (HAS), Juin 2019 – Mise à jour Décembre 2020

³³ Organisation Mondiale de la Santé, pour le Groupe de Travail Inter-Agences des Nations Unies sur les estimations et les données sur les violences faites aux femmes (2021). [Violence against women prevalence estimates, 2018. Global, regional and national prevalence estimates for intimate partner violence against women and global and regional prevalence estimates for non-partner sexual violence against women.](#)

- **Violences faites aux femmes et aux filles dans le monde et en Europe**

Les violences perpétrées par un partenaire intime sont l'une des formes de violence les plus couramment subies par les femmes et les filles dans le monde. Cela prend en compte tout comportement d'un conjoint ou ex-conjoint, d'un époux ou ex-époux propre à causer des préjudices physiques, sexuels ou psychologiques.³⁴

“Dans le monde, 1 femme sur 3 a été victime de violence physique ou sexuelle – le plus souvent par un partenaire intime. Lorsque l'on prend en compte le harcèlement sexuel, ce chiffre est encore plus élevé. Dans le monde, près de 3 femmes tuées sur 5 en 2017 l'ont été des suites de violences infligées par leur partenaire ou un membre de leur famille.”³⁵

Les violences faites aux femmes sont donc perpétrées en majorité par une personne connue de la victime, que ce soit son mari ou un partenaire intime actuel ou passé. Cela représente dans le monde plus de 640 millions de femmes, soit 26% des femmes âgées de plus de 15 ans et plus.³⁶

Parmi les adolescentes étant en couple, près d'une sur quatre âgées de 15 à 19 ans, soit 24% des jeunes filles (contre une femme sur sept pour les femmes de 15 à 49 ans, soit 13%) ont subi des violences physiques et/ou sexuelles de la part d'un partenaire intime ou d'un mari. Au cours des douze derniers mois, cela représente 16% des jeunes filles/femmes âgées de 15 à 24 ans.³⁷ D'après l'UNICEF, dans la plupart des pays du monde, ce sont les adolescentes qui sont les plus exposées aux risques de rapports sexuels ou autres actes sexuels forcés de la part d'un partenaire actuel (mari, conjoint, petit ami) ou ex-partenaire. Cela représenterait dans le monde environ 15 millions d'adolescentes âgées de 15 à 19 ans ayant été soumises à des rapports sexuels forcés à un moment dans leur vie.”³⁸ D'après les données issues de 30 pays, seules 1% d'entre elles se sont tournées vers les services d'aide professionnelle.³⁹

³⁴<https://interactive.unwomen.org/multimedia/infographic/violenceagainstwomen/fr/index.html#intimate-2>

³⁵ Estimations mondiales et régionales de la violence à l'encontre des femmes, OMS, 2013; Étude mondiale sur l'homicide 2019, ONUDC, 2019.

³⁶ Organisation Mondiale de la Santé, pour le Groupe de Travail Inter-Agences des Nations Unies sur les estimations et les données sur les violences faites aux femmes (2021).

³⁷ Organisation Mondiale de la Santé, pour le Groupe de Travail Inter-Agences des Nations Unies sur les estimations et les données sur les violences faites aux femmes (2021). Violence against women prevalence estimates, 2018. Global, regional and national prevalence estimates for intimate partner violence against women and global and regional prevalence estimates for non-partner sexual violence against women.

<https://www.unwomen.org/fr/what-we-do/ending-violence-against-women/facts-and-figures>

³⁸ “Un visage familier : la violence dans la vie des enfants et des adolescents”, UNICEF, 2017.

³⁹ Ibid

« Dans le monde, près d'une adolescente sur trois âgée de 15 à 19 ans (84 millions) a été victime de violences émotionnelles, physiques et/ou sexuelles commises par son mari ou partenaire ». Malgré ces violences, de nombreuses adolescentes n'ont pas conscience d'être des victimes. « Près de la moitié des filles de 15 à 19 ans dans le monde (environ 126 millions) pensent qu'il est parfois justifié qu'un mari ou un partenaire frappe ou batte sa femme »⁴⁰

Au sein de l'Union européenne, 45 à 55 % des femmes dès l'âge de 15 ans ont été victimes de harcèlement sexuel⁴¹ et une femme sur dix rapporte avoir subi un harcèlement en ligne au moins une fois.

“Il s'agit par exemple de la réception de courriels ou SMS sexuellement explicites indésirables et/ou offensants, ou bien d'avances offensantes et/ou inappropriées sur les réseaux sociaux en ligne. Ce risque est le plus élevé parmi les jeunes femmes âgées de 18 à 29 ans.⁴² Bien qu'il s'agisse de l'information la plus solide disponible jusqu'à présent, la portée croissante d'Internet, la propagation rapide de l'information mobile et l'utilisation généralisée des médias sociaux, en particulier depuis le début du COVID-19, et associées à la prévalence existante de la violence faite aux femmes et aux filles, ont très probablement eu un impact supplémentaire sur les taux de prévalence des violences faites aux femmes facilitées par les technologies de l'information et la communication”⁴³

Ces violences au sein de relations affectives et sexuelles peuvent ainsi toucher toutes les femmes et filles à travers le monde et même si “près de trois quarts des pays dans le monde disposent de lois contre la violence conjugale”⁴⁴, ces situations continuent de se produire.

⁴⁰ CACHÉE SOUS NOS YEUX Une analyse statistique de la violence envers les enfants, Unicef https://www.unicef.fr/sites/default/files/userfiles/cachee_sous_nos%20yeux_resume_2014.pdf

⁴¹ “La violence à l'égard des femmes : une enquête à l'échelle de l'Union européenne”, Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, 2014.

⁴² Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (2014). [Violence à l'égard des femmes : une enquête à l'échelle de l'UE](#), p. 104.

⁴³ ONU Femmes, “Quelques faits et chiffres : la violence à l'égard des femmes et des filles”, article en ligne mis à jour en février 2022

<https://www.unwomen.org/fr/what-we-do/ending-violence-against-women/facts-and-figures#notes>

⁴⁴ “Les Femmes, l'Entreprise et le Droit : 2018”, Groupe de la Banque mondiale, 2018.

- **Qu'en est-il en France ?**

En 2019, en moyenne en France, le nombre de femmes âgées de 18 à 75 ans qui, au cours d'une année, sont victimes de violences physiques et/ou sexuelles commises par leur conjoint ou ex-conjoint, est estimé à 213 000 femmes.⁴⁵ Selon l'association Nous Toutes, en France en 2021 il y aurait eu 113 féminicides.

“ Concernant les femmes victimes de viols et/ou tentatives de viol sur une année, près de la moitié des cas sont commis par le conjoint ou l'ex-conjoint. Il faut rajouter à ces chiffres les violences psychologiques et verbales (non comptabilisées dans les études) qui ont aussi des conséquences graves sur la santé physique et psychique et le vécu de la victime. Parmi ces femmes victimes, seulement 19 % déclarent avoir déposé une plainte auprès des autorités (gendarmerie ou commissariat de police) à la suite de ces violences.”⁴⁶

“Les femmes sont les principales victimes des homicides au sein du couple (84 %). En 2019, 146 femmes sont décédées sous les coups de leur partenaire officiel (mari, concubin, pacsé) ou non officiel (petit-ami, amant, relation épisodique). Dans le même temps, 27 hommes sont morts dans les mêmes conditions.⁴⁷ Toutefois, plus de la moitié des femmes autrices avaient été victimes de violences au préalable de la part de ce partenaire.”⁴⁸

La lutte contre les violences faites aux filles et aux femmes représente donc un enjeu majeur en France comme dans le monde, même si celui-ci n'a été reconnu que récemment à l'échelle de le l'Histoire.

⁴⁵ Selon l'enquête de victimation annuelle « Cadre de vie et sécurité » (INSEE-ONDRP-SSMSI). Il s'agit d'une estimation minimale, l'enquête n'interrogeant que les personnes vivant en ménages ordinaires

⁴⁶ Haute Autorité de santé, Recommandation de bonnes pratiques, Repérage des femmes victimes de violences au sein du couple, Méthode Recommandations pour la pratique clinique. Texte de recommandation Juin 2019, mise à jour décembre 2020.

⁴⁷ Étude nationale sur les morts violentes au sein du couple. Année 2019, Ministère de l'Intérieur, Délégation aux victimes. In Violences faites aux femmes. Livret d'accompagnement des courts métrages de formation « ANNA » et « ELISA ». Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF). Ministère chargé de l'égalité entre les hommes et les femmes, de la diversité, et de l'égalité des chances. Décembre 2020.

⁴⁸ PECHEY Véronique, « La place de l'infirmier face aux violences intrafamiliales », Journal du Droit de la Santé et de l'Assurance - Maladie (JDSAM), vol. 30, no. 3, 2021, pp. 98-104.

❖ Médiatisation d'un problème public et cadrage politique

Les violences faites aux femmes et aux filles n'ont pas toujours été exposées comme un problème sociétal à résoudre. Les féministes ont, à travers leurs luttes, transmis l'idée que ces violences sont représentatives d'une asymétrie de genre⁴⁹, que ce sont des violences masculines faites aux femmes. Cependant dans l'espace public, malgré le positionnement étatique qui annonce comme priorité l'égalité femme-homme, cette approche des violences est encore souvent contestée.

“La constitution de la violence conjugale en problème public au cours des années 1970 a concentré l'attention sur ses dimensions quantitatives, contribuant à alimenter les débats définitionnels autour de la violence conjugale. Plutôt qu'une simple focalisation sur la répartition des actes de violence entre les hommes et les femmes, une grille de lecture en termes de genre implique de saisir la manière dont la violence conjugale se matérialise dans les rapports structurels entre hommes et femmes.”⁵⁰

L'ampleur du phénomène des violences faites aux femmes et la gravité de l'impact sur les victimes est de plus en plus visible et décrié dans l'espace public. En effet, il existe aujourd'hui une publicisation forte de l'ensemble des sujets concernant les violences faites aux femmes. Des actes, qui auparavant étaient tus, sortent désormais au grand jour.

- **Des affaires médiatisées**

L'une des affaires les plus anciennes médiatisées est celle du Sofitel de New York de 2011. Dominique Strauss-Kahn (DSK), alors directeur général du Fonds monétaire international (FMI) depuis novembre 2007, est accusé d'agression sexuelle, de tentative de viol et de séquestration envers Nafissatou Diallo, employée comme femme de chambre au moment des faits. Son arrestation le 14 mai 2011 connaît un retentissement médiatique international. Il démissionne de son poste de directeur général du FMI et abandonne l'élection primaire organisée par le Parti socialiste et le Parti radical de gauche et donc l'élection présidentielle française de 2012, alors qu'il était pressenti comme favori à ces deux élections.⁵¹

⁴⁹ S. KIMMEL Michael, « “Gender Symmetry” in Domestic Violence : A Substantive and Methodological Research Review », *Violence against Women*, 8 (11), 2002, p. 1332-1363.

⁵⁰ DELAGE Pauline. « Chapitre 4. Violence conjugale et genre, le cœur des controverses », , *Violences conjugales. Du combat féministe à la cause publique*, sous la direction de Delage Pauline. Presses de Sciences Po, 2017, pp. 169-224.

⁵¹ « DSK, grandeur et décadence d'un favori », *Le Figaro*, 16 mai 2011.

Cette affaire a connu une forte médiatisation et diverses réactions ont fait polémique notamment les propos de Jean-François Kahn, l'ex-directeur de la rédaction de Marianne, ayant qualifié de "troussage domestique" les actes de Dominique Strauss-Kahn. Ou encore Jack Lang, ancien ministre ayant expliqué "il n'y a pas mort d'homme" lors d'une interview sur France 2.

"Ces réactions, qui ont été majoritairement celles de ses amis politiques, révèlent en fait l'attitude de la majorité des hommes politiques et journalistes français. Ceux-ci ont commencé par déclarer qu'il ne pouvait en aucun cas être coupable des faits qui lui sont reprochés, parce qu'il en serait incapable. Ils ont exprimé une incrédulité totale quant à la possibilité même du crime et ont comparé la situation faite à DSK à un véritable calvaire. La possibilité même du crime a été déniée : soit parce que l'accusation du procureur était fautive – ce qui revenait à dire que la femme de chambre qui l'avait dénoncé mentait –, soit parce qu'aux USA on confond sexualité et crime. Son inculpation a été présentée comme l'effet du puritanisme qui refuse tout ce qui est sexuel. La contrainte impliquée par le viol a été niée, euphémisée ou minimisée. Politiques et journalistes ont fait passer le caractère sexuel des faits reprochés à DSK dans la case de la « vie privée », qui ne regarde pas la justice, des « mœurs » et des choix personnels qui ne regardent pas la loi."⁵²

Depuis cette affaire, plusieurs femmes célèbres ou non dans divers champs ont pris la parole pour dénoncer des violences subies : le cinéma (Adèle Haenel⁵³), le sport (Sarah Abitbol⁵⁴), la politique (accusations envers Georges Tron, Eric Raoult, Gérard Ducray, Denis Baupin, Nicolas Hulot), la télévision (accusations envers Patrick Poivre d'Arvor⁵⁵). Ces accusations très largement médiatisées permettent de mettre en lumière le sujet des violences faites aux femmes et aux filles. Cependant, même si ces affaires montrent une certaine libération de la parole quant aux violences subies par les femmes, leur traitement médiatique dépeint un sexisme encore omniprésent.

⁵² DELPHY Christine, "Un troussage de domestique", Syllepse, 2011

⁵³ Actrice française ayant accusé en novembre 2019 le réalisateur Christophe Ruggia d'"attouchement" et "harcèlement sexuel" lorsqu'elle était âgée entre 12 et 15 ans. Elle est considérée comme la première actrice française de premier plan à dénoncer publiquement des abus sexuels

⁵⁴ Patineuse artistique française, accusée de viol son ancien entraîneur. Son livre *"Un si long silence"* (édition Plon) est paru en janvier 2021.

⁵⁵ Journaliste et ex-présentateur du journal de TF1, accusé de viol par Laure Eude le 9 novembre 2021. 23 autres femmes l'accusent de viols, harcèlement ou agressions sexuelles lors d'une enquête préliminaire

- **Féminisme et mouvements populaires**

Au-delà des affaires relayées par les médias, de réels mouvements populaires se sont mis en place ces dernières années notamment via les réseaux sociaux. En 2007, la militante féministe Tarana Burke lance le terme “Me Too” pour dénoncer les violences sexuelles notamment dans les quartiers défavorisés de New York. La formule est reprise le 15 octobre 2017 par l’actrice américaine Alyssa Milano.

“Le message de l’actrice Alyssa Milano sur Twitter le 15 octobre vient en écho à une enquête publiée quelques jours plus tôt par le New York Times et le New Yorker. Ces deux journaux américains révèlent qu’une douzaine de femmes accusent le producteur de cinéma Harvey Weinstein de harcèlements et d’agressions sexuelles.”⁵⁶

Le mouvement “Me too” prend très vite de l’ampleur et est relayé par de nombreuses femmes, célèbres ou non, partout dans le monde afin de dénoncer des violences majoritairement sexuelles. En France, le mouvement va se décliner avec le hashtag #Balancetonporc lancé par la journaliste Sandra Muller le 13 octobre 2017, le but étant de libérer la parole des femmes ayant subi du harcèlement ou des agressions sexuelles en dénonçant l’agresseur.

« Tu as de gros seins. Tu es mon type de femme. Je vais te faire jouir toute la nuit. Éric Brion, ex-patron d’Equidia #BalanceTonPorc »
« #balancetonporc !! toi aussi raconte en donnant le nom et les détails un harcèlement sexuel que tu as connu dans ton boulot. Je vous attends »⁵⁷.

Ces mouvements prennent de l’ampleur et s’entrecroisent avec d’autres actions, mouvements, créations, et prises de parole : manifestations féministes du 25 novembre⁵⁸ et

⁵⁶ PEGUY Olivier, “#MeToo, #Balancetonporc, trois ans après”, Euronews, 21 octobre 2020

⁵⁷ Tweets de Sandra Muller du 13 octobre 2017 à New York

⁵⁸ Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, appelée aussi journée internationale pour l’élimination de la violence à l’égard des femmes. Mise en place en 1999 sous l’impulsion des représentants de la République dominicaine (en 1960 trois femmes furent assassinées sur les ordres du chef de l’Etat dominicain) et de 74 Etats membres de l’Assemblée générale des Nations Unies.

du 8 mars⁵⁹, mouvement des colleuses⁶⁰, chanson d'Angèle "balance ton quoi"⁶¹ ou de Suzane "SLT"⁶², la prise de Parole de Camille Lellouche⁶³, le #balance ton bar⁶⁴, ou plus récemment le #double peine⁶⁵, etc.



Collage dans le XVIII^e arrondissement de Paris, le 15 juillet 2020 © AFP / Xosé Bouzas / Hans Lucas

Concernant les violences faites aux filles et aux jeunes femmes, l'affaire mettant en cause le Youtubeur Léo Grasset me semble intéressante à mentionner. Il est accusé par huit femmes de violences psychologiques et sexuelles. Leurs récits ont été recueillis et publiés en juin 2022 par Mediapart⁶⁶ qui les mentionne "d'intérêt public". Ces témoignages mettent en avant la difficulté de reconnaissance des violences dans des relations qui ne sont pas réellement définies, qui sortent de la conjugalité "classique".

⁵⁹ Journée internationale pour les Droits des Femmes. Officialisée par les Nations Unies en 1977, cet événement trouve son origine dans les luttes des ouvrières et des suffragettes du début du XX^e siècle, pour de meilleures conditions de travail et le droit de vote. C'est une journée de manifestations à travers le monde : l'occasion de faire un bilan sur la situation des femmes. Traditionnellement les groupes et associations de militantes préparent des manifestations, pour fêter les victoires et les acquis, faire entendre leurs revendications, afin d'améliorer la condition des femmes. En ligne sur : <http://8mars.info/>

⁶⁰ Les premiers collages féministes apparaissent en février 2019 à Marseille, à l'initiative de Marguerite Stern, militante féministe et ancienne Femen. Les collages féministes sont un moyen d'expression militant consistant à coller sur les murs de l'espace public des messages féministes. En août 2019, le collectif Collages Féminicides Paris est créé dans le but de sensibiliser aux féminicides, ce mouvement s'est ensuite étendu à la France et à plusieurs autres villes du monde à partir d'août 2019 au sein de différents collectifs militants autonomes organisés en non-mixité ou en mixité choisie.

⁶¹ Sortie le 15 avril 2019 en tant que sixième single de son premier album *Brol*. Angèle y dénonce le sexisme en faisant notamment référence au mouvement #BalanceTonPorc. *Le clip est réalisé par la photographe-réalisatrice Charlotte Abramow, mettant en scène un tribunal imaginaire d'affaires sexistes, puis une thérapie de groupe du centre de formation anti-sexiste pour sexistes condamnés*

⁶² Titre de l'album *Toi Toi* de Suzane, où elle dénonce le harcèlement dont sont victimes les femmes en se mettant à la place du harceleur (<https://www.youtube.com/watch?v=Cnmd7B81h2c>)

⁶³ Camille Lellouche a dévoilé le Dimanche 28 novembre 2021 dans l'émission *Sept à huit* sur TF1, les violences physiques et psychologiques qu'elle a subies avec son ex-compagnon à l'âge de 19 ans. Elle a également écrit le titre "N'insiste pas" à l'attention des victimes de violences conjugales

⁶⁴ Le hashtag «BalanceTonBar» a émergé en 2021 sur les réseaux sociaux. Des témoignages de victimes droguées dans des bars et discothèques à leur insu se multiplient depuis sur les réseaux sociaux en France.

⁶⁵ Mouvement lancé sur les réseaux sociaux est visant à dénoncer les violences doubles subies par les femmes victimes de violences lors de la dénonciation des faits notamment.

⁶⁶ BOUTBOUL Sophie et BREDOUX Lénaïg, "Star de YouTube, Léo Grasset est mis en cause par plusieurs femmes", Mediapart, juin 2022, en ligne :

<https://www.mediapart.fr/journal/france/230622/star-de-youtube-leo-grasset-est-mis-en-cause-par-plusieurs-femmes>

Ils ne sont pas vraiment en couple, ils ne se considèrent pas comme tel et pourtant l'emprise se construit. Cette affaire montre, selon moi, la complexité de la prise en charge des violences au sein de relations intimes, qui ont de plus en plus des contours flous. La médiatisation de ces violences est essentielle afin d'ouvrir les débats et de sensibiliser les individus notamment les jeunes qui peuvent se reconnaître dans ce type de relations.

En parallèle des mouvements féministes, on observe la prégnance du masculinisme et de l'homnisme qui bénéficient aujourd'hui d'un portage politique explicite. On assiste en effet à une certaine libération du masculinisme venant "relégitimer" des positions radicales ("le patriarcat est nécessaire" d'Eric Zemmour, des crimes masculinistes au Canada par exemple). Divers Blogger masculinistes tiennent des propos qui peuvent influencer l'opinion publique et notamment les jeunes.

"En dépit des affaires récentes qui montrent le maintien des inégalités et des violences de genre dans tous les milieux sociaux en France et partout ailleurs, la « libération » de la parole des femmes a également été interprétée comme la marque, voire la preuve de l'hégémonisation du féminin. Ainsi, face à la vague supposément émotionnelle du #metoo, la réaction ne s'est pas fait attendre. Paroles souvent surplombantes se présentant comme des appels à la raison, les voix masculinistes ont exprimé leur plus vive inquiétude vis-à-vis de « dérives féministes » (Finkielkraut). En s'opposant à l'émotivité féminine jugée hors du politique et à la colère féministe appréciée comme dangereusement extrémiste, ces réactions se fondent pourtant sur une inquiétude qui ne relève pas moins du registre des passions : celle de la souffrance des hommes."⁶⁷

- **La crise COVID : inquiétude, urgence et médiatisation**

La crise sanitaire due au virus COVID-19 a également engendré la médiatisation des violences conjugales et intrafamiliales. En effet, de nombreux pays ont été contraints d'instaurer des confinements et couvre-feux pour la population. La question des victimes confinées avec leur bourreau a été massivement soulevée par divers groupes et associations féministes. D'autant plus qu'à cette période, une baisse de 30% avait été constatée sur les lignes d'appel d'aide comme le 3919 alors que les médias français indiquaient une hausse de 30% des violences conjugales. De nombreux "appels à l'aide" face à cette situation ont été relayés sur les réseaux sociaux.

⁶⁷ GOURARIER Mélanie, « Masculinisme », Gloria Origgi éd., Passions sociales. Presses Universitaires de France, 2019, pp. 381-384.

“Les groupements revendiquent l’application de la Convention d’Istanbul, qui est un traité international du Conseil de l’Europe. Le 8 avril 2020, les membres de l’équipe Virage spécialisées sur les violences conjugales, ainsi que des sociologues, juristes et spécialistes des violences de genre ont publié une tribune dans Le Monde pour alerter sur la recrudescence des violences conjugales durant le confinement et pour demander une politique plus globale de prise en charge, d’autant plus nécessaire en période de crise, et d’activer la justice civile notamment le recours à l’ordonnance de protection.”⁶⁸

- **L’égalité femmes-hommes, la grande cause du quinquennat ?**

Ces nombreux événements, mobilisations et mouvements ont permis une reconnaissance et prise en compte politique de ces problématiques : annonce le 25 novembre 2017 de l’égalité femmes-hommes comme “grande cause du quinquennat” par Emmanuel Macron⁶⁹, Décret n°2021-1516 du 23 novembre 2021⁷⁰ tendant à renforcer l’effectivité des droits des personnes victimes d’infractions commises au sein du couple ou de la famille, des expérimentations de policiers mobiles pour les recueils de plaintes dans plusieurs départements⁷¹, etc.

« On a eu un quinquennat #metoo, avec une forte communication politique sur le sujet des violences, essentiellement sous la pression des associations féministes et de la société », analyse Céline Piques, porte-parole de l’association “Osez le féminisme !”.

⁶⁸ “Violences conjugales, politiques publiques, confinement”, Rubrique Actualités, Site internet de l’INED : <https://virage.site.ined.fr/fr/actualites/>
Violences conjugales : « Pour sauver des vies, un SMS ne suffira pas », Le Monde, 7 avril 2020 à retrouver en ligne :

https://virage.site.ined.fr/fichier/s_rubrique/29712/violencesconjugales_tribune_07avril2020.fr.pdf

⁶⁹ Discours du président de la république à l’occasion de la journée internationale pour l’élimination de la violence à l’égard des femmes et du lancement de la grande cause du quinquennat (<https://www.elysee.fr/front/pdf/elysee-module-828-fr.pdf>)

⁷⁰ “Textes généraux ministère de la justice Décret no 2021-1516 du 23 novembre 2021 tendant à renforcer l’effectivité des droits des personnes victimes d’infractions commises au sein du couple ou de la famille”, Journal officiel électronique authentifié n° 0273 du 24/11/2021 (https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=FuG0aQqS1SWaGBh57-IXU1o7HqWR6wDUo19VGpmA_28=)

⁷¹ Pour faciliter le dépôt de plainte, la plainte chez autrui concernant les infractions de violences conjugales est expérimentée depuis fin 2021 dans les départements de la Haute-Corse, du Pas-de-Calais, de la Sarthe et du Vaucluse ainsi que dans des arrondissements de Paris. A la demande de la victime, « les gendarmes et les policiers iront chez autrui, au domicile de la personne, chez une amie de cette personne, ou dans une mairie, ou dans un cabinet d’avocat, pour prendre la plainte sur place et pas seulement dans un commissariat de police », a détaillé Gérald Darmanin. Mesure pouvant être qualifiée d’effet d’annonce car la possibilité d’un déplacement pour un dépôt de plainte préexistait et les chiffres de retours d’expérience sont pour le moment peu convaincants (peu de plaintes prises en dehors des commissariats et gendarmerie).

Le sujet des violences faites aux femmes tient aujourd'hui une place importante dans la sphère médiatique et politique mais les engagements des politiques, les soutiens financiers et les actions mises en œuvre ne cessent de montrer des failles et des angles morts. Malgré la médiatisation du sujet de plus en plus importante, il est important de rester critique sur les avancées en terme de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles et d'être vigilant face à la réduction du traitement de la question (sécuritaire, sanitaire, violences conjugales traitées de façon à part entière, etc.).

- **Un budget en hausse mais insuffisant**

Ces évolutions ont été accompagnées au niveau gouvernemental par des dispositions budgétaires renforcées. Mais jugées comme largement insuffisantes par de nombreux acteurs.

“Le budget du secrétariat d'Etat, puis du ministère délégué à l'Egalité entre les femmes et les hommes, a quasiment doublé entre 2017 et 2021, passant de 22,3 millions d'euros à 41,5 millions d'euros. La tendance devrait se poursuivre en 2022, avec une enveloppe de 50,6 millions d'euros, selon le projet de loi de finances. La réalité est un tout petit peu moins belle, soulignent les sénateurs Arnaud Bazin et Eric Bocquet dans un rapport d'information daté de juillet 2020. Ils rappellent que le ministère a intégré davantage de missions, ce qui explique en partie la hausse des crédits. Par ailleurs, une partie de cette enveloppe supplémentaire provient de la réallocation d'anciens crédits non utilisés.”⁷²

A titre illustratif, le Ministère des droits des femmes finance désormais les centres de suivi et de prise en charge des auteurs de violences. Des crédits peuvent par exemple être mobilisés via la stratégie de lutte contre la pauvreté ou le FIPD (Fonds interministériel de la prévention de la délinquance). En 2020 en France, 1,116 milliard d'euros est dédié à l'égalité femmes hommes et 360 millions sont dédiés spécifiquement à la lutte contre les violences⁷³. Ce budget a augmenté légèrement par rapport aux années précédentes, mais reste trop faible ce que dénoncent de nombreux militants, associatifs, et politiques⁷⁴.

⁷² GOUPIL Mathilde, “Lutte contre les violences faites aux femmes : on a dressé le bilan d'Emmanuel Macron sur la "grande cause du quinquennat"”, Francetvinfo, 16 décembre 2021 (en ligne)

⁷³ “Arrêtons les violences, de la mobilisation à l'action”, dossier de presse et actions de Marlène Schiappa autour du 25 novembre, service de presse de Marlène Schiappa, novembre 2019

⁷⁴ “Le financement de la lutte contre les violences faites aux femmes : une priorité politique qui doit passer de la parole aux actes”, Rapport d'information n° 602 (2019-2020) d'Eric Bocquet en collaboration avec Arnaud Bazin (sénateurs), au nom de la Commission des Finances, paru le 8 juillet 2020 (<https://fr.calameo.com/read/005442279b10f428ff41b>)

Une étude bilan⁷⁵, réalisée par Oxfam France, Equipop et CARE France avec la participation d'associations telles que la Fondation des Femmes, le Planning familial et ONE France, a fait le point sur ces cinq dernières années marquées par de nombreux mouvements sociaux. "Le verdict est sans appel : le bilan du quinquennat d'Emmanuel Macron est largement insuffisant."⁷⁶Cette mobilisation collective de 50 associations féministes françaises regroupée sous l'appellation #EcoutezNousBien⁷⁷, demandent à le/la futur·e Président·e de s'engager à dédier 1 milliard d'euros contre les violences conjugales et en faveur d'un plan d'urgence pour mettre fin aux inégalités.

Des critiques, quant à la prise en charge du gouvernement concernant les violences faites aux femmes et les budgets alloués à cette lutte, émanent également de personnalités issues de la sphère politique. Le 27 août 2020, un rapport a été publié par les sénateurs Arnaud Bazin (LR) et Eric Bocquet (PCF) sur "le financement de la lutte contre les violences faites aux femmes". Ils y dénoncent des "opérations discrètes de redéploiements internes permettant de dégager des crédits, dont la communication gouvernementale laisse souvent à penser, à tort, qu'il s'agit de crédits nouveaux". Les sénateurs regrettent également la "quasi-absence de mesures nouvelles" dans le cadre du Grenelle des violences conjugales. Selon les sénateurs, le budget réellement alloué pour l'année 2020 est en fait de "557,8 millions d'euros". De plus, ils mettent en avant l'utilisation réelle de ces crédits.

"Sur ce milliard d'euros, 834,5 millions d'euros sont, qui plus est, destinés à financer "des programmes déployés à l'étranger", précise le rapport. "Ce montant recouvre la mise en œuvre d'une diplomatie féministe mais également la participation à divers fonds de développement ou institutions comme l'Unicef ou l'ONU Femmes", expliquait Le JDD. Au total, "75% des dépenses" se font donc à l'international, et "seul 25% du budget présenté par Marlène Schiappa servira à faire progresser l'égalité et à lutter contre les violences sexuelles en France", notait la militante Caroline De Haas l'année dernière. "⁷⁸

⁷⁵ LHOUE FERNANDES Sandra (Oxfam France), Rapport "Egalité femmes-hommes, quinquennat 2017-2022, grande cause, petit bilan", mars 2022. (https://www.oxfamfrance.org/wp-content/uploads/2022/03/Rapport_egalite_femmes_hommes-Mars2022-VF.pdf)

⁷⁶ "Egalité femmes-hommes : grande cause, petit bilan", article en ligne sur OxfamFrance.org

⁷⁷ Une pétition a été lancée dans le cadre de la campagne #ecouteznousbien lancée par la fondation des femmes et regroupant une cinquantaine d'associations féministes.

⁷⁸ "Lutte contre les violences faites aux femmes : un rapport critique sévèrement l'action du gouvernement et son tour de "passe-passe" budgétaire", FranceInfo publié le 28/08/2020 https://www.francetvinfo.fr/societe/droits-des-femmes/lutte-contre-les-violences-faites-aux-femmes-un-rapport-critique-severement-l-action-du-gouvernement-et-son-tour-de-passe-passe-budgetaire_4087779.html

Le budget alloué à la lutte contre les violences faites aux femmes est donc jugé insuffisant par de nombreux acteurs. Pour l'année 2019, sur un budget total initial dédié à l'égalité femmes-hommes de 530 millions d'euros, 79 millions étaient destinés aux actions contre les violences faites aux femmes⁷⁹.

Le "besoin financier minimum pour une prise en charge de qualité des femmes victimes de violences conjugales" serait à lui seul d'environ "506 millions d'euros", dans l'hypothèse la plus basse, et de "1,1 milliard", dans l'hypothèse la plus haute."⁸⁰

- **Le grenelle des violences conjugales**

Un des événements politiques forts du champ des violences faites aux femmes et aux filles est le Grenelle des violences conjugales ayant eu lieu à Matignon du 3 septembre (date choisie pour faire écho au 3919) au 25 novembre 2019, (journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes). Lancé par le premier ministre Edouard Philippe, ce Grenelle avait pour objectif de réunir les acteurs concernés par cette problématique afin d'établir de nouvelles mesures pour la combattre. Onze groupes de travail ont ainsi traité "différentes thématiques : violences intrafamiliales, éducation, accueil dans les commissariats et gendarmeries, outre-mer, santé, monde du travail, hébergement, justice, violences psychologiques et emprise, violences économiques"⁸¹ et émis plus de 65 recommandations.

⁷⁹ Selon le rapport "Plus d'un milliard d'euros pour l'égalité femmes-hommes en France en 2020", Article de l'AFP publié le 06 Octobre 2019 réalisé par cinq organisations : le Conseil économique social et environnemental, le Haut Conseil pour l'égalité, la Fondation des femmes, le Fonds pour les femmes en Méditerranée et Women's Worldwide Web

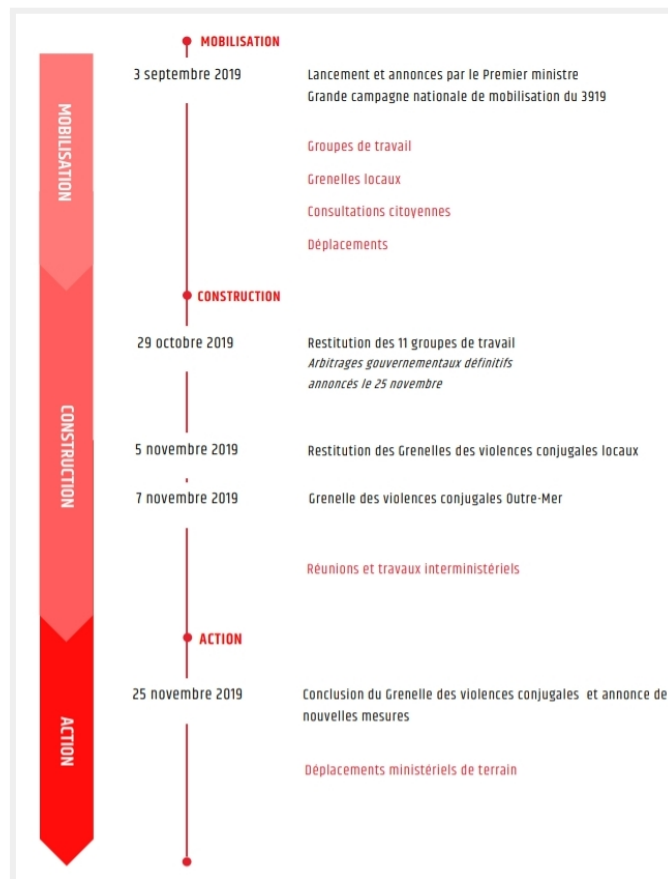
⁸⁰ "Plus d'un milliard d'euros pour l'égalité femmes-hommes en France en 2020", Article de l'AFP publié le 06 Octobre 2019
<https://www.latribune.fr/economie/france/plus-d-un-milliard-d-euros-pour-l-egalite-femmes-hommes-en-france-en-2020-829949.html>

⁸¹ Ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances, "Restitution des groupes de travail du grenelle des violences conjugales"
<https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/restitution-des-groupes-de-travail-du-grenelle-des-violences-conjugales/>

Sans attendre, le gouvernement a annoncé 10 mesures d'urgence pour lutter contre les violences conjugales :

- 1 1 000 nouvelles places d'hébergement et de logement
 - 2 Accès des femmes victimes de violences à la garantie Visale pour trouver un logement plus facilement
 - 3 Création d'une plateforme de géolocalisation des places d'hébergement disponibles
 - 4 Mise en place en place d'un bracelet anti-rapprochement pour les auteurs de violences
 - 5 Lancement d'un audit de 400 commissariats et gendarmeries pour détecter les dysfonctionnements et y remédier
 - 6 Mise en place d'une grille d'évaluation du danger dans tous les services de police
 - 7 Généralisation de la possibilité de déposer plainte dans les hôpitaux
 - 8 Suite à chaque féminicide, un retour d'expérience sera mis en place au niveau local avec les professionnels concernés (police, gendarmerie, justice, travailleurs sociaux, médecins...)
 - 9 Possibilité de suspendre ou aménager l'autorité parentale directement par le juge pénal
- ? En cas de féminicide, l'autorité parentale sera suspendue de plein droit dès la phase d'enquête ou d'instruction

Source : Ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances, "3/9/19 : grenelle des violences conjugales", (en ligne : <https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/3-9-19-grenelle-des-violences-conjugales/>)



Source : "Arrêtons les violences, de la mobilisation à l'action", dossier de presse et actions de Marlène Schiappa autour du 25 novembre, service de presse de Marlène Schiappa, novembre 2019

Il est à noter une mise en tension entre l'intention de consultation annoncée et le délai de restitution des travaux (moins de 3 mois), particulièrement pour la problématique des violences conjugales qui mobilise des acteurs pluriels (milieu associatif, forces de sécurité intérieure, secteurs médico-social...).

Ce Grenelle, en ne traitant que des violences conjugales, réduit le traitement de la question des violences faites aux femmes et aux filles, ce qui tend à invisibiliser le continuum de violences dans lesquelles s'inscrivent les violences conjugales.

- **Lois, réglementations et politiques**

Diverses politiques et actions publiques sont mises en œuvre pour tenter de lutter contre les violences faites aux femmes. Elles sont structurées à plusieurs échelles :

- La Convention du conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (dite Convention d'Istanbul) a été ratifiée par la France le 4 juillet 2014. Elle a ensuite été signée en 2018 par 46 Etats, ainsi que par l'Union Européenne. "Cette convention vise à l'élimination de toutes les formes de violences envers les femmes. Cela comprend donc les violences conjugales et les féminicides en général. Cette convention a un effet juridiquement contraignant pour les Etats signataires du traité. Elle offre notamment un cadre juridique complet afin de prévenir les violences, de protéger les victimes, et de stopper l'impunité des auteurs des violences."⁸²
- En France, la Loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes stipulant dans son 1er article : « l'Etat et les collectivités territoriales, ainsi que leurs établissements publics, mettent en œuvre une politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes ».
- Le 5ème plan (2017-2019) de lutte contre toutes les formes de violences faites aux femmes qui promeut «le développement des Observatoires territoriaux des violences faites aux femmes » (objectif 37). Contrairement au Grenelle des violences conjugales, c'est ici une approche globale du sujet.

Ces mesures politiques sont nécessaires mais ne sont pas toujours adaptées au réalité de terrain, c'est notamment ce qu'a soulevé Estelle Davet, contrôleur général à la direction générale de la police nationale⁸³, mettant en avant la difficulté pour la police à faire face aux procédures de plus en plus nombreuses.

⁸²GANTZER Camille, "[REPORTAGE] Féminicides : une comparaison entre les pays européens", Le journal international, 11 mai 2020, (en ligne)

⁸³ Propos recueillis lors du séminaire zonal "Violences intrafamiliales" du 11 mars 2022

Il y a une certaine ambiguïté dans la lutte contre les violences faites aux femmes. En effet, elles sont aujourd'hui considérées comme une grande cause, largement médiatisées, prises en compte au niveau politique et dans l'espace public. Pourtant elles ont encore du mal à se placer comme priorité, notamment dans les politiques de sécurité et les actions des forces de police et de gendarmerie.

“ Étant donné que toutes les statistiques officielles affirment que les principales victimes de violences sont les hommes jeunes, il apparaît que, de façon presque mécanique, les chercheurs et les élus qui mettent en place des politiques de sécurité ne considèrent pas les violences à l'égard des femmes comme une priorité. La division des compétences entre politiques de sécurité et politiques contre les violences envers les femmes est renforcée par le comptage statistique des crimes et délits. L'absence de réflexion sur la dimension sexuée de cette division des compétences, et de ce fait l'absence de réflexion sur la dimension non neutre des politiques de sécurité françaises, permet de ne pas remettre en question la bicatégorisation entre les sexes et les rapports de pouvoir qui la structurent⁸⁴ 85

Il est important de ne pas traiter la problématique sous un angle seulement sécuritaire cependant il est nécessaire qu'au sein des politiques de sécurité publique les violences faites aux femmes et aux filles soient prises en compte. Comme l'avait mentionné Carine Bianucci, major zonal de la sécurité publique, lors du Séminaire zonal “Violences intrafamiliales”⁸⁶, nous assistons aujourd'hui à une judiciarisation des situations de violences conjugales. Il y a de plus en plus de plaintes (mains courantes sont désormais prohibées), cependant les moyens ne sont pas à la hauteur pour une prise en charge adaptée, ce qui peut engendrer un renforcement du sentiment d'impunité des agresseurs⁸⁷ et donc augmenter les violences.

Sur le plan législatif, de nombreuses avancées ont pourtant eu lieu en France, l'enjeu est aujourd'hui de rendre effectives ces nouvelles législations.

⁸⁴ STETSON Dorothy, Women's Right in France, op. cit.

⁸⁵ LIEBER Marylène. « Chapitre 3 / Les violences envers les femmes dans les statistiques », Genre, violences et espaces publics. La vulnérabilité des femmes en question, sous la direction de Lieber Marylène. Presses de Sciences Po, 2008, pp. 109-157.

⁸⁶ Observation réalisée à l'Hôtel Mercure le 11 mars 2022

⁸⁷ Vidéo “Sauriez-vous reconnaître des violences conjugales ?” réalisé par Marine Périn, journaliste, en ligne : <https://www.youtube.com/watch?v=Ts3Qumj2U5c&t=1s>

“C’est sur le plan législatif que le bilan est jugé le plus positif. Pénalisation du harcèlement de rue, création d’un seuil de non-consentement, fixé à 15 ans, généralisation des bracelets anti-rapprochement... Quatre lois portant spécifiquement sur la protection des victimes de violences sexistes et sexuelles ont été adoptées au cours du quinquennat. Une avancée unanimement saluée. « Ces textes font progresser la protection des femmes et des enfants victimes de violences », estime Ernestine Ronai, membre du Haut Conseil à l’égalité, qui se réjouit notamment de l’inscription dans la loi du retrait de plein droit de l’autorité parentale en cas de féminicide, même si « ce retrait est pour six mois seulement, ce qui n’est pas suffisant, mais c’est un premier pas ».”⁸⁸

- **Actions et dispositifs mis en place au niveau national et local**

Il existe actuellement en France divers dispositifs dédiés aux femmes et filles victimes de violences notamment au sein du couple.

En 1992, le premier numéro dédié aux victimes est lancé dans toute la France. Depuis le 1er janvier 2014, le 3919 est le numéro téléphonique national de référence pour l’ensemble du territoire (hexagone et départements d’outre-mer). Il est accessible gratuitement et de façon anonyme depuis un poste fixe ou mobile et les appels ne figurent pas sur les factures téléphoniques. Le 3919 “Violences Femmes info” est destiné à toutes femmes et filles victimes de violences de toute nature, à leur entourage et également aux professionnels concernés. Depuis le 30 août 2021, ce numéro est accessible 24h/24 et sept jours sur sept. Cette plateforme téléphonique est gérée par la Fédération Nationale Solidarité Femmes et est soutenue par le ministère chargé des droits des femmes. Elle permet une écoute, un premier accueil, une information et une orientation si nécessaire vers des associations nationales ou locales permis grâce à des partenariats divers.⁸⁹ Elle n’est pas destinée à traiter les situations d’urgence contrairement à un service de police ou de gendarmerie.

Il existe dans chaque région des accueils de jour permettant, une écoute, un premier accueil et éventuellement une orientation des femmes victimes de violences vers des structures adaptées. Ces lieux proposent également des services tels que des boîtes aux lettres, douches, laverie, bagagerie mais aussi des consultations de spécialistes (médecins, juristes, psychologues, etc.).

⁸⁸ CORDIER Solène, “Le bilan de la lutte contre les violences faites aux femmes du quinquennat Macron, vu par les associations”, Le Monde, 25 novembre 2021, (en ligne)

⁸⁹ FNCIDFF, “3919 Violences Femmes Info” En ligne : <https://fncidff.info/lutte-contre-les-violences/3919-violences-femmes-info/#:~:text=Le%203919%20%C2%AB%20Violences%20Femmes%20info,de%20leur%20entourage%20et%20des>

Les professionnels présents ont pour but d'accompagner les femmes à préparer ou éviter le départ du domicile et à prévenir les situations d'urgence.⁹⁰ En cas de relogement, il existe également les CHRS (Centre d'hébergement et de réinsertion sociale) spécialisés ou non dans l'accueil des femmes victimes de violences. En complément de ces lieux, il existe les lieux d'accueil, d'écoute et d'orientation (LAEO) permettant d'informer les personnes et proposant un soutien psychologique et un accompagnement dans la durée. On retrouve également dans diverses structures des « référents pour les femmes victimes de violences au sein du couple » qui permettent une coordination de proximité⁹¹. D'autres permanences et dispositifs sont également tenues par des associations telles que les CIDFF (centres d'information sur les droits des femmes et des familles) qui permettent notamment d'informer les femmes sur leurs droits et d'être accompagnées par divers professionnels (juristes, psychologues, médecins, etc.). Des intervenantes sociales, des psychologues (80 postes au nationale⁹², dépendant du ministère de l'intérieur) et des juristes sont également mis à disposition par les conseils départementaux et des associations dans divers commissariats et gendarmeries.

Des outils se sont également développés ces dernières années comme l'ordonnance de protection, les téléphones grave danger (40 en 2022⁹³), les bracelets anti-rapprochement (2h30 en moyenne pour appareiller une victime⁹⁴). Mais aussi des outils alternatifs comme l'application App-Elles⁹⁵ (37 000 téléchargements AppsElles dans le département) qui permet d'alerter et de contacter rapidement des proches, les services de secours, les associations et toutes les aides disponibles sur le territoire.

Il y a 17 magistrats et un référent VIF pour 900 000 habitants sur le territoire. C'est trop peu, selon Jean-Christophe Tixier, vice-procureur de Montpellier, et cela engendre de nombreuses difficultés puisque les dossiers sont de plus en plus nombreux.

⁹⁰ Arrêtons les violences, "Comment l'Etat me protège ?", site du gouvernement, en ligne : <https://arretonslesviolences.gouv.fr/l-etat-vous-protège/comment-l-etat-me-protège>

⁹¹ "Comment l'Etat me protège ?", article issu du site gouvernemental "Arrêtons les violences", en ligne : <https://arretonslesviolences.gouv.fr/l-etat-vous-protège/comment-l-etat-me-protège>

⁹² Selon les propos de Guilaine Sevajol, psychologue en commissariat, lors du séminaire Zonal "Violences intrafamiliales" du 11 mars 2022

⁹³ Données recueillies lors du séminaire Zonal "Violences intrafamiliales" du 11 mars 2022

⁹⁴ Selon les propos de Jean Christophe Tixier, Vice procureur de Montpellier lors du séminaire Zonal "Violences intrafamiliales" du 11 mars 2022

⁹⁵ Créée en 2015 par l'artiste et activiste, Diariata N'Diaye, App-Elles® est développée par l'association Resonantes afin de devenir un outil d'aide international, complémentaire à l'appel aux services de secours, point d'entrée unique en direction de toutes les recherches d'aides et de ressources existantes.

Il y a davantage de classement sans suite, le travail d'enquête est plus important et les interventions et les mises en garde à vue sont plus nombreuses. C'est une moyenne de 1000 dossiers pour 11 fonctionnaires et environ 100 situations VIF par mois à gérer sur le territoire⁹⁶.

- **La mise en place d'observatoires des violences faites aux femmes**

Depuis 2013, un observatoire national des violences faites aux femmes a été créé en France. Il produit chaque année des lettres annonçant les chiffres et données nationales de référence concernant les violences au sein du couple et les violences sexuelles. Il publie également des numéros thématiques et des fiches statistiques sur des sujets plus précis (mariages forcés, prostitution, etc.).

EN 2020

- **102 femmes** ont été tuées par leur partenaire ou ex-partenaire, soit une femme tous les 3,5 jours
- **213 000 femmes majeures** déclarent avoir été victimes de **violences physiques et/ou sexuelles par leur conjoint** ou ex-conjoint sur une année. **Moins d'1 victime sur 5** déclare avoir déposé plainte (*chiffres 2018*)
- **87 % des victimes** de violences commises par le partenaire enregistrées par les services de police et de gendarmerie **sont des femmes**
- **96 % des personnes condamnées** pour des faits de violences entre partenaires **sont des hommes**
- **94 000 femmes majeures** déclarent avoir été victimes de **viols et/ou de tentatives de viol** sur une année. **9 victimes sur 10** connaissent l'agresseur. **1 victime sur 10** déclare avoir déposé plainte (*chiffres 2018*)
- **87 % des victimes** de violences sexuelles enregistrées par les services de police et de gendarmerie **sont des femmes**
- **99 % des personnes condamnées** pour violences sexuelles **sont des hommes**

Source : Lettre n°17 de l'observatoire national des violences faites aux femmes : Les violences au sein du couple et les violences sexuelles en 2020, Novembre 2021

Les mineurs sont malheureusement invisibilisés dans ces données et aucun chiffre n'est publié concernant les violences faites aux filles.

Il existe actuellement 22 observatoires territoriaux des violences faites aux femmes en France : 2 régionaux, 15 départementaux et 5 locaux. L'observatoire de Seine-Saint-Denis est cité par de nombreux acteurs comme le "leader" dans ce champ. Créé en 2002, il est le premier observatoire départemental en France.

⁹⁶ Selon Bruno Sanchez, référent VIF Montpellier

L'observatoire régional d'Ile de France porté par le centre Hubertine Auclert, et l'observatoire réunionnais⁹⁷ des violences faites aux femmes sont également très porteurs. Les thématiques traitées au sein des observatoires sont diverses : violences au travail⁹⁸, féminicides⁹⁹, étude comparative avec l'Espagne¹⁰⁰, recherche action sur les femmes en situation de handicap¹⁰¹, etc. Ils offrent généralement libre accès aux études menées via leur site internet. Les rencontres nationales des observatoires territoriaux permettent également de mettre en lumière l'ensemble des études menées sur une année. Les observatoires favorisent également la création et la mise en œuvre d'outils correctifs des failles des politiques publiques (la mesure d'accompagnement protégé par ex). Plusieurs observatoires sont actuellement en préfiguration, c'est le cas de l'observatoire héraultais des violences faites aux femmes, sexistes et intrafamiliales.

❖ Les violences faites aux femmes dans le département de l'Hérault : diagnostic territorial

Mes missions de stage, l'observatoire et ce travail de mémoire portent sur l'ensemble du département de l'Hérault, il est donc nécessaire de comprendre au mieux les caractéristiques propres à ce territoire.

L'Hérault est le deuxième département en nombre d'habitants de la région Occitanie, il compte en 2018 1 159 220¹⁰² habitants et 190 habitants au km², bien supérieur à la densité moyenne nationale de 105,5 hab/km² ¹⁰³.

Le taux de pauvreté s'élève à 19% en 2019 dans l'Hérault¹⁰⁴ avec un taux de chômage des 15 à 64 ans de 16,9% en 2018¹⁰⁵ contre 13,4% en moyenne en France.

⁹⁷ ORVIF à retrouver en ligne : <https://www.crcsur.re/cr-csur/orviff>

⁹⁸ Étude sur les violences faites aux femmes au travail menée par l'Observatoire de Martinique.

⁹⁹ Étude de 6 mois menée par l'Observatoire de la Réunion ORVIF (axe juridique et social : comprendre les profils, les situations, analyse de 49 dossiers aux assises)

¹⁰⁰ Étude réalisée par le centre Hubertine Auclert à retrouver en ligne :

<https://www.centre-hubertine-auclert.fr/sites/default/files/fichiers/cha-rapport-espagne-def-web2011.pdf>

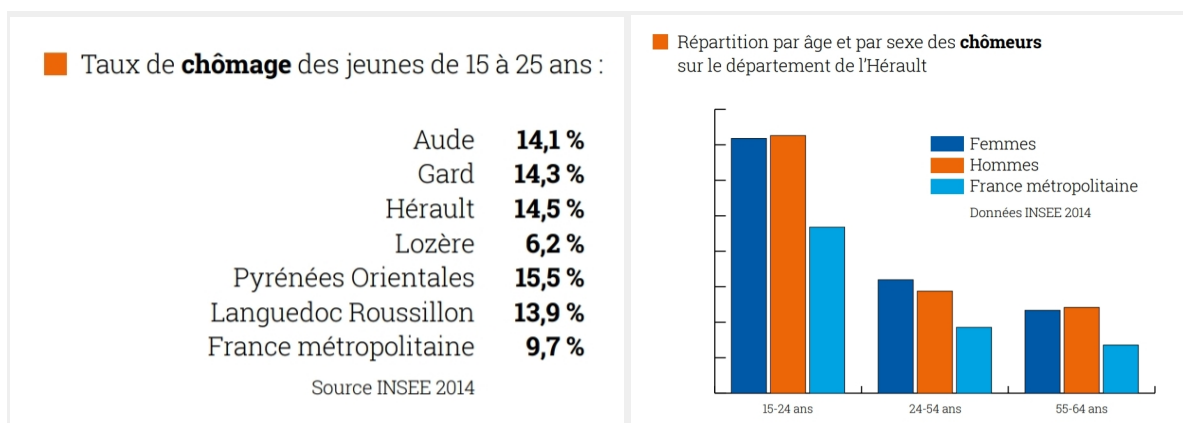
¹⁰¹ Recherche menée par l'observatoire de Nouvelles aquitaine

¹⁰² Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021.

¹⁰³ Sources : Insee, RP2013 et RP2018 exploitations principales en géographie au 01/01/2021

¹⁰⁴ Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal en géographie au 01/01/2021

¹⁰⁵ Sources : Insee, RP2013 et RP2018 exploitations principales en géographie au 01/01/2021



Source : INSEE, Dossier complet département de l'Hérault., 21.03.2022

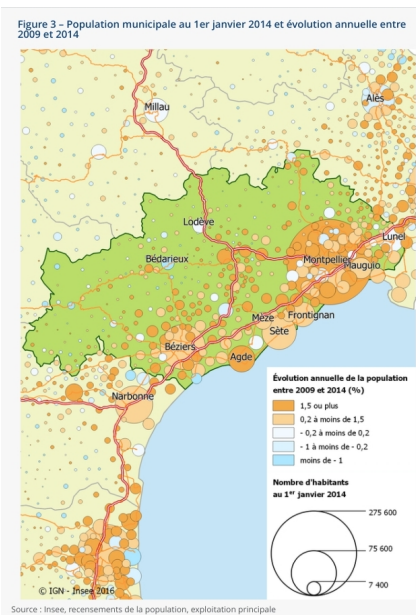
En ligne : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=DEP-34>

Couples - Familles - Ménages en 2018
Département de l'Hérault (34)

FAM T1 - Ménages selon leur composition

	Nombre de ménages						Population des ménages		
	2008	%	2013	%	2018	%	2008	2013	2018
Ensemble	454 530	100,0	497 150	100,0	542 926	100,0	998 054	1 068 680	1 134 536
Ménages d'une personne	158 870	35,0	184 107	37,0	214 750	39,6	158 870	184 107	214 750
Hommes seuls	64 692	14,2	77 534	15,6	91 556	16,9	64 692	77 534	91 556
Femmes seules	94 178	20,7	106 573	21,4	123 194	22,7	94 178	106 573	123 194
Autres ménages sans famille	15 541	3,4	16 900	3,4	13 730	2,5	36 123	39 442	31 348
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	280 119	61,6	296 144	59,6	314 445	57,9	803 062	845 132	888 438
Un couple sans enfant	123 388	27,1	130 445	26,2	137 371	25,3	254 652	269 055	281 138
Un couple avec enfant(s)	112 581	24,8	117 485	23,6	120 540	22,2	432 916	450 990	463 301
Une famille monoparentale	44 150	9,7	48 213	9,7	56 534	10,4	115 494	125 086	143 998

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2021.

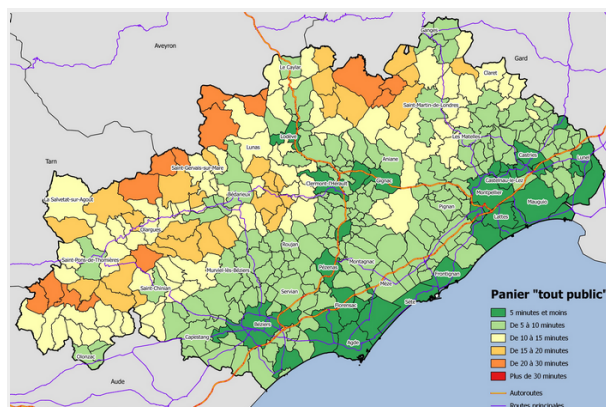


Le territoire héraultais est très hétérogène, les densités de population varient largement en fonction des territoires. En effet, les zones littorales au sud sont très urbanisées tandis que les territoires de moyennes montagnes au nord sont plus épars. Il y a également une grande disparité en termes d'offres de services et de temps de trajets pour y accéder. Le long du littoral l'offre est étoffée tandis que dans la partie nord la densité de service est faible. Dans le cas des femmes victimes de violences, cela complique l'ensemble de leur démarche et dans le cas de personnes mineurs l'accessibilité aux services est d'autant plus difficile car les infrastructures publiques de transport se font rares. Il y a donc un réel enjeu concernant l'accessibilité aux services (gendarmerie, médecins, associations, etc.) notamment pour les usagers en situation de fragilité sociale (absence de véhicule, capacité à payer la garde des enfants, compréhension du langage administratif, ...).

“La présence physique de certains opérateurs auprès de ces publics est importante pour assurer du lien social et éviter les situations d’isolement. Si dans les espaces urbains la présence de points d’accueil physique et de réseaux de transports en commun permettent de répondre à cet enjeu, dans les espaces ruraux la réalité est différente et l’enjeu est majeur. A noter, que la précarité est forte dans le Minervois et le nord de l’Hérault, avec des taux de chômage et de temps partiel élevés.”¹⁰⁶

Les zones périurbaines voient leur population augmenter notamment avec l’arrivée de familles avec des enfants. Il est important d’anticiper ces futures demandes de services afin de minimiser les situations de tensions.¹⁰⁷

Il me semble important de mettre en évidence les disparités du territoire qui ont évidemment un impact sur la prise en charge des victimes de violences (accès à des associations, police, urgence, etc.) en renforçant parfois les violences exercées (isolement, perte d’autonomie, etc.). Notamment pour les jeunes qui n’ont pas toujours de moyens pour se déplacer de façon autonome. Une faible densité de services publics en zone rurale fragilise ainsi la prise en charge des femmes victimes de violence sur ces territoires.



Sources : Insee, BPE 2014, recensement 2012, Conseil départemental de l’hérault

Le département de l’Hérault compte 343 communes réparties dans 22 intercommunalités (en 2016) : 1 métropole, 4 communautés d’agglomération et 17 communautés de communes dont deux sont interdépartementales.

Le territoire est organisé autour de quatre grandes aires urbaines le long du littoral que sont : l’aire de Montpellier (406 900 habitants en 2012), de Sète (91 100 habitants), de Béziers (87 200 habitants) et de Lunel (49 200 habitants).

Le nombre d’habitants dans l’Hérault n’a cessé de croître (+1 % par an depuis 1999¹⁰⁸).

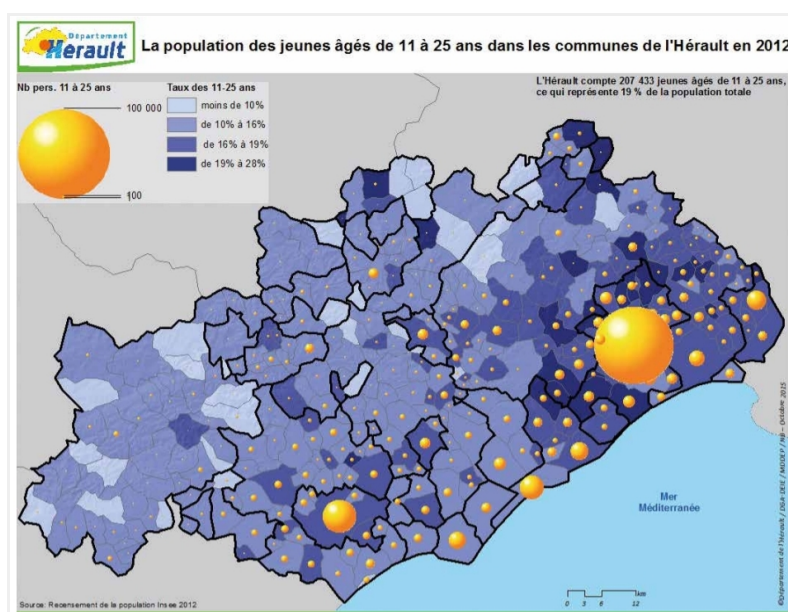
¹⁰⁶ Rapport diagnostic novembre 2016 SDAASP (Schéma Départemental d’Amélioration de l’Accessibilité des services au Public) - Préfecture de l’Hérault

¹⁰⁷ Ibid

¹⁰⁸ Ibid

En 2018, le département comptait 553 629 hommes pour 605 591 femmes, soit un taux de 52,24 % de femmes, légèrement supérieur au taux national (51,63 %).¹⁰⁹ Cette même année, 18,1% de la population héraultaise sont des jeunes femmes entre 15 et 29 ans, un chiffre supérieur au pourcentage national de 16,8%.

En 2011, le département compte 325 000 jeunes de moins de 25 ans, soit près du tiers de la population héraultaise. La population des jeunes âgés de 11 à 25 ans représente alors 19% de la population de l'Hérault. Parmi les jeunes héraultais de moins de 25 ans : 56 % ont moins de 15 ans (28,50 % pour les garçons et 27,5% pour les filles) et 44 % ont entre 15 et 24 ans (21,8 % pour les garçons et 22,2% pour les filles).¹¹⁰



Source: Insee, Recensement de la population en 2012

La prise en compte de la problématique des violences chez les jeunes femmes/ filles dans le département de l'Hérault est un enjeu important, d'autant plus car son territoire est largement constitué de jeunes de moins de 25 ans.

À la rentrée 2016, 43 173 élèves ont fait leur rentrée dans les 80 collèges publics, 8 486 dans les 23 établissements privés sous contrat de l'Hérault. Les effectifs devraient augmenter dans les années à venir. Les établissements scolaires représentent ainsi un bon moyen d'atteindre un public large de jeunes pour effectuer des actions de prévention et d'accompagnement à la vie affective et sexuelle par exemple.

¹⁰⁹ « Dossier complet - Département de l'Hérault (34) » [archive], sur insee.fr, 30 juin 2021 (consulté le 28 juillet 2021)

¹¹⁰ Sources INSEE – recensement de la population 2011

De nombreuses associations du territoire interviennent, de l'école primaire au lycée dans ce but cependant cette dimension reste limitée, nous le verrons plus tard dans cet écrit.

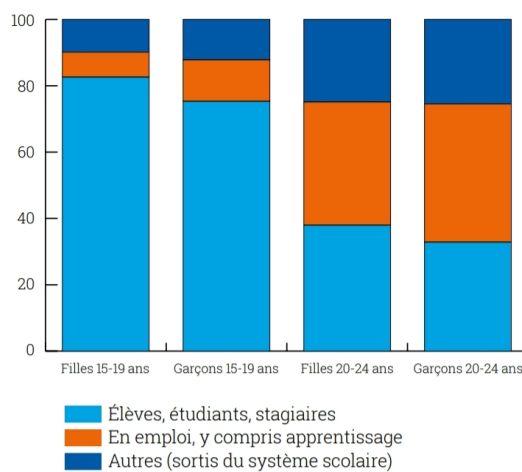
■ Les modes de cohabitation des jeunes de 20 à 24 ans :

	Hérault	Languedoc-Roussillon	France métropolitaine
Part des garçons vivant chez les parents	43,5 %	50,3 %	52,9 %
Part des filles vivant chez les parents	29,3 %	33,4 %	37,1 %
Part de l'ensemble des jeunes vivant chez les parents	36,2 %	41,8 %	44,9 %

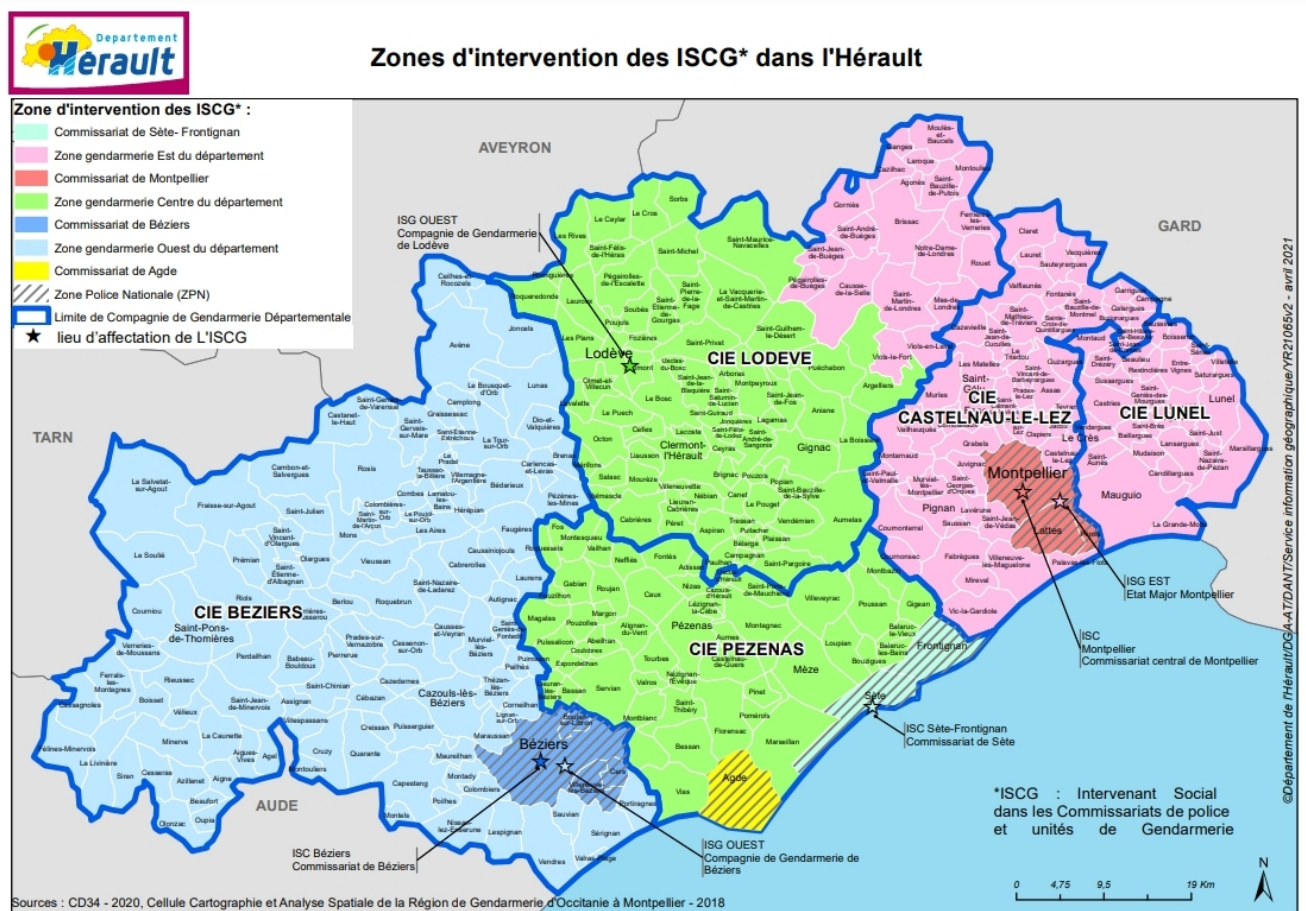
Sources INSEE – recensement de la population 2011

Seules 29,3% des jeunes filles de 20 à 24 ans vivent chez leurs parents dans le département de l'Hérault, nettement moins que la moyenne de France métropolitaine. Il me semble que cette information est importante puisque les moyens d'atteindre ce public peuvent se montrer différents. Les jeunes femmes étant émancipées du foyer familial peuvent être (plus facilement) isolées, précaires ou avec des difficultés de mobilité. L'emprise exercée potentiellement par une relation peut donc être amplifiée. L'arrivée sur un nouveau territoire due aux études ou aux opportunités professionnelles ont également un impact notamment concernant l'identification des structures aidantes en cas de violences.

■ Le statut des jeunes de 20 à 24 ans :



L'Hérault se positionne en 2019, comme le troisième département le plus touché par les homicides au sein du couple. S'agissant des violences conjugales, près de 500 femmes ont été reçues par le CIDFF Hérault en un an. En 2020, il note une hausse de 29% de l'accueil et de l'accompagnement de femmes victimes de violence. L'association France victime 34 a accompagné 1200 victimes en janvier 2022, dont 307 victimes de violences intrafamiliales. Dans le département de l'Hérault, six intervenantes sociales en commissariat et gendarmerie sont déployées pour intervenir auprès des personnes victimes de violences conjugales. Les ISCG contribuent à la prise en charge et à la mise à l'abri des personnes victimes de violence. En 2020, 1 468 personnes ont été reçues par les ISCG de l'Hérault et 393 en 2021¹¹¹.



Il y a également 770 travailleurs sociaux et médico-sociaux employés par le Département pour accompagner les personnes en difficulté.

¹¹¹ Selon les propos de Fatiha Bounoua, ISC à Montpellier lors du séminaire zonal "Violences intrafamiliales", le 11 mars 2022

De plus, de nombreuses associations sont présentes sur le territoire afin d'accompagner les victimes de violences¹¹² :

- Le CIDFF¹¹³ propose des informations sur les démarches notamment juridiques, un soutien psychologique et des permanences dans 25 communes de l'Hérault¹¹⁴.
- France victime 34¹¹⁵ accompagne les victimes, les informe et les conseille notamment concernant les démarches juridiques. Des permanences sont proposées sur plusieurs communes du Département¹¹⁶
- L'Amicale du nid¹¹⁷ et son service le FIL qui accompagne des femmes et filles âgée de 14 ans à 18 ans en situation de prostitution.
- AMAC Béziers permet un soutien à la parentalité et encadre le droit de visite du père en proposant un dispositif sécurisant (Mesure D'accompagnement Protégé)
- Planning Familial de l'Hérault¹¹⁸ propose des consultations médicales et tient également des permanences d'informations. Il propose également des interventions d'éducation à la vie sexuelle et affective.
- Le Centre Elisabeth Bouissonnade (CCAS de Montpellier) accueille, héberge et accompagne les victimes de violences.
- Etc.

L'association Via Voltaire¹¹⁹ offre une prise en charge psychologique des auteurs de violences pour prévenir les récidives, et également des enfants exposés aux violences conjugales.

Il existe également des structures et institutions telles que La Maison de Protection des Familles de Lunel qui intervient sur l'ensemble du département hormis les villes de Montpellier et Sète (ne faisant pas partie de la zone gérée par la gendarmerie). L'une de leur mission principale est de faire de la prévention notamment en milieu scolaire dès l'école primaire et dans les espaces jeunesse. Les professionnel.les de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) veillent quant à eux à accompagner, éduquer et favoriser l'insertion des mineurs en difficultés.

¹¹² Liste non exhaustive

¹¹³ Centre d'information sur les droits des femmes et des familles : <https://herault.cidff.info/>

¹¹⁴ <https://herault.cidff.info/permanencescidff/p-52>

¹¹⁵ <https://francevictimes34.fr/>

¹¹⁶ <https://francevictimes34.fr/antennes/>

¹¹⁷ <https://amicaledunid.org/>

¹¹⁸ <https://www.planning-familial.org/fr>

¹¹⁹ <https://www.viavoltaire.fr/>

Ce maillage du territoire est parfois difficile à appréhender puisque chaque acteur a son propre langage, ses logiques et idéologies. Concernant les femmes victimes de violences, treize protocoles de mise à l'abri ont été signés dans l'Hérault.

“Le Département, les collectivités locales et l'Etat s'accordent pour mettre à l'abri les personnes victimes de violences intrafamiliales, en dehors des horaires d'ouverture (soirs et week-ends), dans le cas où la situation financière de la personne le nécessite et en l'absence de solutions alternatives dans l'entourage de la victime. Ces places d'hébergement peuvent directement être mobilisées par les gendarmes.”¹²⁰

Il existe actuellement dix réseaux locaux interprofessionnels « Violences Intra-Familiales » animés par les associations CIDFF 34 et Via Voltaire. Ces réseaux sont financés par la CAF de l'Hérault¹²¹ et la DDFE. Deux réseaux sont également animés par des collectivités territoriales : la communauté d'agglomération de Béziers Méditerranée et le CCAS d'Agde. Ces réseaux ont pour objectif “d'améliorer la prise en charge des victimes, des enfants exposés et des auteurs de violences conjugales, d'initier des réponses ciblées à partir d'une analyse des besoins territoire par territoire, de participer à la formation continue des professionnels des territoires sur la thématique des violences conjugales et enfin de créer des outils de communication visant à faciliter l'accès aux droits des victimes.

Pour la Présidente du CIDFF de l'Hérault, Maryelle Flaissier : « le département de l'Hérault est l'un des seuls à avoir ces réseaux inter-professionnels et inter-institutionnels. C'est très important que gendarmes, policiers, assistants sociaux, médecins, principaux de collèges puissent se rencontrer pour travailler sur des cas concrets sur le territoire ».¹²² Ce travail en réseaux et les partenariats préexistants permettent le déploiement d'actions de façon plus efficace. Cependant j'ai pu observer un besoin de renforcer ce travail et de favoriser l'interconnaissance entre les divers acteurs du territoire, c'est notamment l'un des objectifs du projet d'observatoire héraultais.

¹²⁰ Rubrique “Lutte contre les violences” sur le site internet du département de l'Hérault : <https://herault.fr/588-lvc.htm>

¹²¹ La CAF finance à hauteur de 200 000euros les réseaux VIF

¹²² URBAIN Fiona “Hérault : Lancement du 10e réseau "violences conjugales" à Castries”, publié le 21 JUIN 2021 dans EcomNews (<https://ecomnews.fr/article/Herault-lancement-10e-reseau-violences-conjugales-acastries>)

❖ Le projet d'observatoire héraultais des violences faites aux femmes, sexistes et intrafamiliales

Le projet d'observatoire héraultais des violences faites aux femmes, sexistes et intrafamiliales s'inscrit dans un contexte national et international particulier, sa création découle des politiques publiques décrites en amont. Ce projet dépend de l'État, de par le Ministère des Droits des Femmes, la MIPROF missionnée pour le déploiement des Observatoires territoriaux, la DDFE (DDETS) et le plan départemental de prévention de la délinquance 2020-2024 (FIPD). L'observatoire héraultais des violences faites aux femmes, violences sexistes et intrafamiliales est financé et porté par trois acteurs différents :

- L'État, représenté par la délégation départementale aux droits des femmes
- Le Conseil départemental de l'Hérault
- La Caisse d'allocations familiales de l'Hérault.

Plus récemment l'Université Paul-Valéry Montpellier 3 et notamment le master Intervention et Développement Social porte le poste de coordination de l'observatoire.

Les acteurs prenant part au projet sont pluriels puisque ce sont à la fois des institutions, des professionnels de terrain et des habitants du territoire que nous nommerons au long de cet écrit "personnes 1ères concernées". Ce projet s'inscrit ainsi dans diverses politiques et actions publiques qui s'entrecroisent et parfois s'entrechoquent. S'il y a une chose que j'ai apprise au cours de cette expérimentation, c'est que même si les acteurs visent tous le même objectif, lutter contre les violences faites aux femmes, les différences de points de vue pour atteindre ce but sont nombreuses. Les idéologies et la définition des contours du problème sont différentes selon les acteurs, ce qui rend difficile voir empêche toutes collaborations entre ceux-ci. Le féminisme est traversé par plusieurs courants qui forgent les idéologies des acteurs du territoire. La prostitution, le port du voile, la prise en compte des auteurs de violences sont autant de thématiques qui divisent les acteurs, notamment les associations entre elles mais également les institutions avec les associations. Certaines associations sont abolitionnistes tandis que d'autres revendiquent les droits des travailleurs.es du sexe. Le préfet, Hugues Moutouh, défend les forces de police mises en cause dans la mauvaise prise en charge des victimes par des associations comme "Nous Toutes 34." Ce qui crée une masse d'acteurs très hétérogènes mais travaillant autour de cette même problématique : les violences faites aux femmes et aux filles. L'observatoire vise donc à être un acteur intermédiaire entre tous ces acteurs, permettant de les mettre en lien, de créer des collaborations et de proposer des données objectivées.

L'un des points de départ de la mise en oeuvre de l'observatoire héraultais est un rapport produit par l'association Via Voltaire en juin 2019 (« Étude d'opportunité de création d'un observatoire départemental de lutte contre les violences faites aux femmes »). Cette étude s'accompagne d'une volonté forte de création d'un observatoire de la part de la Déléguée aux droits des femmes de l'Hérault et de la Cheffe de service Pratiques et Prospectives en Travail Social du Conseil départemental de l'Hérault et est largement soutenue par divers acteurs de terrain (Cidff, ISCG, Réseau Santé CABM, Gendarmerie Nationale, Collectifs de premières concernées de Béziers et Sète).

Le projet d'observatoire héraultais est finalement lancé le 7 mai 2021 avec une première rencontre regroupant des professionnelles de terrain et des femmes victimes de violences. L'observatoire s'inscrit dans une temporalité multiple puisqu'il associe divers acteurs institutionnels, de terrain et premiers concernés. Ce projet met en avant la pertinence d'une démarche partenariale à l'échelon départemental pour une politique de proximité. Il vise à "être au plus près du terrain et des particularités locales afin d'offrir des réponses concrètes, adaptées et innovantes"¹²³. Le projet d'observatoire départemental des violences faites aux femmes est parti du postulat que les professionnel.les de terrain comme les personnes premières concernées détiennent un niveau de connaissance élevé sur les situations et que cette expertise peut permettre de faire évoluer au mieux les politiques publiques et les actions de terrain.

Repérage des besoins

Extraire, objectiver des données qualitatives
 Améliorer la visibilité des actions sur le département
 Prise en compte de la pluralité des situations des femmes
 Visibiliser les questions émergentes
 Définir les actions et les prioriser
 Appuyer une démarche de projet collégiale
 Favoriser l'implication des partenaires
 Définir le périmètre et les compétences de l'Observatoire

"Présentation PROJET OBSERVATOIRE VIOLENCES AUX FEMMES DIRECTION ASSO 22 JUIN 2021", PowerPoint réalisé par l'équipe projet de l'observatoire héraultais et présenté le 22 juin 2021

¹²³ Document de travail "présentation de l'observatoire", Stéphanie Canovas, janvier 2022

<p>Connaissance du phénomène « violences faites aux femmes – sexistes »</p> <p>Changer les cadres de pensées / cadres d'interprétation</p> <p>Centre Ressource – Site internet</p> <p>Observatoire-Laboratoire des possibles</p> <p>Gouvernance collaborative</p> <p>Un COPIL Pas de COTECH Une structure qui permette la coopération</p>	<h2>OBJECTIFS pour l'OBSERVATOIRE</h2>
---	--

“Présentation PROJET OBSERVATOIRE VIOLENCES AUX FEMMES DIRECTION ASSO 22 JUIN 2021”, PowerPoint réalisé par l'équipe projet de l'observatoire héraultais et présenté le 22 juin 2021

5 OBJECTIFS GENERAUX

Changer les cadres de pensées

Explorer le phénomène « violence(s)
faites aux femmes – de genre –
sexiste(s) »

Remplir une fonction « Centre
Ressource »

Promouvoir l'innovation en constituant
un comité participatif de femmes

Adopter une gouvernance collaborative

- Changer les cadres d'interprétation / les représentations / lutter contre les stéréotypes
- Identifier des processus, mieux le comprendre
- Constituer une ressource, notamment via l'animation d'un site Internet
- Comité de femmes ayant connu des violences intrafamiliales (désignées comme « premières concernées ») ; fonctionner comme « laboratoire » à partir de l'expertise des premières concernées.
- L'Observatoire : un aiguillon pour la prise de décision des pouvoirs publics (amélioration de la coordination et du repérage des besoins).

“Observatoire Présentation Comité Départemental VERSION 1”, Document de présentation réalisé par Régis Garcia¹²⁴

¹²⁴ Docteur en sciences de l'éducation, Recherche-Action-Formation, Experice Université Paris 8 Vincennes - Saint-Denis. A participé en tant que chercheur à la période d'incubation du projet d'Observatoire héraultais des violences faites aux femmes, sexistes et intrafamiliales.

Le projet d'observatoire a donc divers objectifs :

- La centralisation de données
- L'identification des besoins et des problématiques émergentes du territoire, des publics et des professionnels
- Le repérage des actions et des dispositifs déployés à l'échelle du département, en proposant notamment des cartographies.
- La mise en oeuvre, l'évolution et le développement d'actions pour l'accueil et l'accompagnement des publics
- La formation des acteurs du territoire
- La prévention primaire en matière d'égalité filles / garçons et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles
- La sensibilisation du grand public à la question des violences faites aux femmes
- L'information aux publics concernés notamment par la création d'un site internet dédié
- Un appui à l'ingénierie de projet pour les acteurs de la prévention et de la lutte contre les violences faites aux femmes et intrafamiliales.

Ce projet vise donc à permettre une meilleure connaissance et appréhension du phénomène par les acteurs de terrain et d'établir une expertise commune afin de mettre en adéquation les actions mises en oeuvre et les besoins des publics. Il vise ainsi à apporter des données fiables pour guider l'action publique en définissant et priorisant les actions. Il pourra également être un centre ressources, notamment grâce à son site internet. L'observatoire sera une source de production de connaissances permettant notamment d'identifier les besoins des publics et des territoires. Il a également un objectif de mise en réseau des acteurs du territoire. L'ensemble de ce travail vise à optimiser les ressources, permettre une meilleure couverture du territoire et renforcer la visibilité des problématiques et des actions menées. Le but d'un tel projet est donc d'analyser, d'innover et de soutenir des actions adaptées au contexte local en associant les professionnel.les et les premières concernées dans une démarche participative afin de lutter contre toutes les formes de violences faites aux femmes et aux filles.



“Observatoire Présentation Comité Départemental VERSION 1”, Document de présentation réalisé par Régis Garcia

Le procédé d'action mis en place au sein de l'Observatoire pourrait être décliné ainsi :

- Établir un réseau de professionnel·les du territoire travaillant dans un champ spécifique (violences conjugales par ex.).
- Réunir les professionnels voulant participer à la démarche et mettre en place des temps de travail.
- Élaborer une expertise commune, une problématisation et une liste de contacts de personnes concernées pouvant être intéressées pour prendre part au travail de l'observatoire.
- Les professionnel·les sont un relais dans un premier temps, elles vont informer certaines personnes qu'elles accompagnent de notre démarche et évaluer si celles-ci sont motivées.
- Prise de contact avec les personnes recommandées par les professionnel·es.
- Organisation d'une première rencontre et d'un temps de travail avec les professionnel·les et les premières concernées.
- Constitution d'un groupe de travail de premières concernées et mise en place de temps de travail réguliers. Garder contact avec les membres du groupe par mail ou autres.
- Capitalisation et publication des travaux produits au sein de ces groupes de travail.

Dès le départ, la Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes de l'Hérault, ayant impulsé la préfiguration de l'observatoire, voulait associer les femmes premières concernées au projet. Nous travaillons donc actuellement avec des femmes ayant subi des violences au sein de relations affectives et sexuelles ainsi que des professionnel.les concerné.es par cette problématique. J'ai par la suite, impulsé la création d'un second groupe de travail concernant les violences faites aux filles afin d'élargir les thématiques abordées (cyberviolences, représentations, romantisation, etc.), de mieux comprendre les logiques étant propres à cet âge et de pouvoir répondre au mieux aux besoins des jeunes filles. Ce second groupe de travail est pour le moment constitué uniquement de professionnel.les mais la volonté d'intégrer des filles et femmes premières concernées est largement partagée au sein de l'équipe. Ces groupes de travail s'inscrivent dans la recherche d'une démarche participative.

Cependant, j'ai pu observer une certaine crainte de la part d'institutions et de professionnels face à la méthodologie mise en place au sein de l'observatoire, et visant à associer aux travaux, des femmes premières concernées. De la part des pouvoirs publics, il n'y a pas réellement de réserve à leur participation, notamment du fait du paradigme de concertation et de démocratie participative ayant émergé ces dernières décennies (politique de la ville et conseils de quartier, comité consultatif RSA, écologie...). Pour autant, une analyse critique de la participation des publics peut être faite dans le projet d'observatoire¹²⁵. La convention reconnaît leur place au titre de "comité coopératif" mais n'annule pas les rapports de pouvoirs. Concernant les professionnels, des membres du collectif de préfiguration de l'observatoire ont évoqué dès le départ leur crainte quant aux résonances et mises à mal des parcours des femmes premières concernées : la peur qu'elles soient fragilisées par la violence que peut faire surgir leurs interventions (ex séminaire DDSP¹²⁶), leurs nombreuses attentes vis à vis du projet, le besoin de témoigner, la difficulté de reconnaissance de l'expertise d'usage au delà d'un récit de soi et d'une expérience singulière et subjective.

Certaines personnalités, notamment représentant la MIPROF, ont pu questionner les membres du projet d'Observatoire héraultais : "qu'est-ce que tu vas apprendre là? Tu connais ces questions... après elles vont penser qu'elles ont plus de pouvoir que toi...". Associer pleinement les personnes concernées à la réflexion et la mise en œuvre d'actions publiques semble donc aujourd'hui encore difficile.

¹²⁵ MAZEAUD Alice, SA VILAS BOAS Marie-Hélène, BERTHOMÉ Guy-EI-Karim, « Penser les effets de la participation sur l'action publique à partir de ses impensés », *Participations*, 2012/1 (N° 2), p. 5-29.

¹²⁶ Séminaire zonal "Violences intrafamiliales" de la Direction départementale de la sécurité publique ayant eu lieu le 11 mars 2022 à l'Hôtel Mercure. Deux femmes premières concernées ont alors pris la parole devant de nombreux policiers

❖ Méthodologie de ce travail de mémoire

Ce mémoire est le fruit d'un travail empirique, basé sur deux années d'études intenses et riches d'apprentissages et d'expérimentations. Au cours de ma première année de master, j'ai réalisé mon stage au sein de la Maison des Sciences de l'Homme de Montpellier dans le cadre du dispositif "Trait d'Union" qui vise à accompagner des structures locales à collaborer avec la communauté scientifique au sens large notamment sous forme de recherche-action. Ma mission principale était alors de mener des entretiens auprès de diverses structures pour documenter leur activité et repérer potentiellement des souhaits de collaboration avec la recherche. Les structures que j'ai sélectionnées pour ce travail relèvent des champs du droit des femmes et des étrangers. C'est dans ce cadre que j'ai réalisé mon premier entretien avec Stéphanie Canovas, Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité de l'Hérault. Nous avons abordé les missions de la délégation, ses méthodes d'action et le projet de préfiguration de l'Observatoire des violences faites aux femmes, sexistes et intrafamiliales. Cet entretien m'a fortement intéressé, alimentant mes réflexions et ma curiosité ; c'est pourquoi quelques mois plus tard, je postulais pour un stage de Master 2 au sein de la délégation. En effet, je suis particulièrement motivée par le projet d'observatoire qui adopte une méthode de recherche-action au plus proche des personnes concernées et des professionnel.les de terrain mais aussi par l'aspect transversal du travail au sein de la délégation.

● **Des violences faites aux femmes...**

Au départ, je suis parti du postulat que les violences faites aux femmes sont multiples et de plus en plus relatées. Mais de nombreux tabous et incompréhensions subsistent notamment face aux violences conjugales. En effet, il me semble qu'il y ait de nombreuses idées reçues sur ces sujets alimentant des réflexions telles que "pourquoi elle ne part pas si son mari la bat?", "oui, mais bon elle n'a pas dit non clairement", "il y a des femmes qui aiment ça", "ça ne nous regarde pas, c'est leur vie privée".¹²⁷ Les violences faites aux femmes sont de plus en plus médiatisées, mais les comprend-t-on mieux pour autant ? Des sujets ne nous-échappent-t-ils pas ?

¹²⁷ Voir les travaux et exposition de la Maison pour l'égalité femmes-hommes Grenoble Alpes Métropole - Echirolles, <https://www.maisonegalitefemmeshommes.fr/ressource/752/514-deconstruire-les-idees-recues-sur-les-violences-faites-aux-femmes.htm>

En parallèle de mes nombreuses réflexions, les associations et professionnel.les que j'ai rencontré au cours de mon stage m'ont ouvert à de nouvelles thématiques et angles morts du large champ des violences faites aux femmes. En effet, ces intervenants ont évoqué à maintes reprises leur désarroi face à l'augmentation des cas de violence chez les jeunes et à la transformation de ces violences (cyber par exemple), leur manque d'outils de communication dédiés aux jeunes et la difficulté de faire conscientiser cette violence aux plus jeunes.

Dans le même temps, j'ai pu observer sur les réseaux sociaux de plus en plus de comptes, instagram notamment, de jeunes prenant la parole sur des violences vécues ou dénonçant l'ampleur du phénomène et le manque de moyens pour y faire face. On peut également citer des personnalités comme Camille Lellouche, qui prennent la parole en public afin de raconter des violences conjugales subies étant jeune en cherchant à déconstruire certaines idées reçues par exemple.

- **...Aux violences faites aux filles**

Cette phase exploratoire m'a donc, par plusieurs biais, amené à m'intéresser aux violences chez les jeunes couples d'abord, puis de façon plus large envers les jeunes femmes et filles. Je suis ensuite entrée dans une "phase de vérification" de mes réflexions passant par des lectures et des méthodes d'enquêtes diverses.

Ce travail de mémoire repose donc à la fois sur des éléments bibliographiques (articles de presse, ouvrages, travaux scientifiques, rapports d'étude, etc.), sur des techniques d'enquêtes (observations, entretiens collectifs) et des expérimentations. Je me suis rapidement rendue compte que les publications scientifiques concernant les violences faites aux jeunes femmes/filles sont peu nombreuses contrairement aux articles de presse nombreux depuis peu sur le sujet des violences faites aux femmes. Ainsi, la presse en ligne, les documents produits par les associations, les collectifs et les professionnels ont représenté un réel appui à ma réflexion notamment pour quantifier l'ampleur du phénomène et en comprendre ses logiques propres.

Les données sur le sujet sont différentes en fonction de la source (forces de l'ordre, associations, collectifs, etc.), il a donc été parfois difficile d'objectiver ces éléments. C'est un enjeu fort de ce travail de mémoire mais aussi du projet d'observatoire départemental.

Mes lectures m'ont permis d'étendre mes réflexions et d'être vigilante aux potentiels angles morts, de mieux appréhender le phénomène des violences faites aux filles, de comprendre les logiques propres à chaque acteur, structure et institution. Elles ont également été une source d'inspiration quant aux méthodes possibles d'actions et de participations.

Il était essentiel pour moi, pour la réalisation de ce mémoire, de rester au plus proche des acteurs de terrain afin d'englober la diversité des situations en ayant le regard de personnes agissant au quotidien pour lutter contre ces formes de violences. Mon raisonnement était en premier lieu de mettre en lumière l'expertise des professionnels et mon expérience à la DDFE a été une opportunité pour cela. En effet, ma structure de stage s'est présentée comme un terrain d'observation privilégié (groupe de travail, rencontres, événements, etc.) où j'ai pu rencontrer divers acteurs et partenaires de la délégation départementale aux droits des femmes (premières concernées, associations, forces de l'ordre, éducation nationale, institutions, etc.). Ces acteurs ayant chacun leur référentiel et leurs logiques d'action, le travail d'observation fut riche. Ce stage a ainsi été une opportunité d'analyser les interactions entre ces différents protagonistes, leur place dans la "constellation", les rapports de pouvoir qui s'y installent et les difficultés ou possibilités de collaborations. Il m'a paru indispensable d'adopter pour ce travail une approche systémique et donc de comprendre la configuration d'action autour du sujet des "violences faites aux filles" (institutions, acteurs intermédiaires, premières concernées, auteurs de violences, etc.). Ma place en tant que stagiaire au sein de la délégation m'a semblé propice à tout cela.

Pour compléter ce travail d'observation, j'ai mené, au sein de groupe de travail, des entretiens collectifs avec des professionnelles de terrain et des femmes ayant été victimes de violences. J'ai pu enregistrer les échanges afin de réaliser des retranscriptions les plus fidèles possibles. Il aurait également été intéressant de réaliser des entretiens semi-directifs avec des jeunes femmes/filles ayant connu des situations de violence dans leur relations affectives/sexuelles. Malheureusement, par manque de temps je n'ai pas pu le faire.

Ce travail de recueil de données m'a permis d'appréhender à la fois les parcours, les logiques et les difficultés rencontrées par les personnes concernées et les professionnel.les de terrains mais aussi les améliorations, les recommandations et les actions possibles émanant de leurs vécus. J'ai rapidement observé la richesse des échanges et de l'expertise des personnes concernées ayant subi des situations de violences, leur logique de fonctionnement, mais également leur connaissance du parcours psychologique, familial, judiciaire, médical, administratif souvent long et semé d'embûches.

Les premières concernées, par leur expertise, mettent en lumière les “failles du système” concernant notamment le repérage, l’écoute et l’accompagnement des victimes. Cependant dans le groupe de travail constitué au départ au sein de l’Observatoire, peu de femmes avaient moins de 25 ans. Les données recueillies n’étaient donc pas spécifiquement orientées sur les violences faites aux filles. Tout au long de mon stage, j’ai également tenu un journal de bord, retraçant l’ensemble des réunions et événements auxquels j’ai participé, les personnes présentes et les informations importantes échangées. Cet écrit d’observation a permis d’alimenter mon travail.

Tableau représentant les principaux événements ayant alimenté mes observations :

Nom de l'événement	Date	Lieu	Durée	Personnes présentes
2ème réunion Collectif Gisèle Halimi	18.10.2022	Salle Guillaume de Nougaret	3h	Ville de Montpellier, représentant.es d'associations et de collectifs héraultais
Journée d'observation du travail d'ISC	20.10.2022	Hotel de Police - Montpellier	1j	Fatiha Bounoua (ISC)
Réunion “Plan de formation Police”	2.11.2022	Hotel de police de Montpellier	2h	Gaelle Guizoli (commandante de police) Charlotte Vlamincq (CD 34) Stéphanie Canovas (DDFE)
Colloque CIDFF “Cyberviolences conjugales”	29.11.2021	Médiathèque Pierre Vives - Montpellier	1j	CIDFF Professionnel.les du territoire
Réunion annuelle des associations agréées “parcours de sortie de la prostitution”	7.12.2021	En visioconférence	1j	Catherine Hugonet, Isabelle Ledreau + Associations agréées des 13 départements
COFIL santé sexuelle Hérault	18.01.2022	En visioconférence	4h	ARS, AF3C, PEPA, Adage, Enipse, Planning familiale, Médecin du monde, Association Aides, Vivre, Association Envie, Sage femme direction PMI, Amicale de nid, Mouvement du nid, DDFE
Rencontre nationale des observatoires territoriaux	21.01.2022	En visioconférence	3h	Ernestine Ronai, E. Moreno, Miprof, représentant.es des observatoires territoriaux
COFIL Protocole de mise à l'abris des victimes	4.02.2022	CD 34	2h	DDFE, ISCG, SIAO

Nom de l'événement	Date	Lieu	Durée	Personnes présentes
2ème comité départemental de lutte contre les violences conjugales	8.02.2022	Préfecture - Montpellier (Salle Claude Erignac)	2h	Préfet, Procureurs, Police, Gendarmerie, Ville de Montpellier, France Victime 34, CIDFF Hérault, AERF, Via Voltaire, Maire St Jean de Védas, Service de l'administration pénitentiaire, PJJ, représentant du personnels de l'éducation nationale, CAF, CD 34, Parquet de Béziers, DDFE
Atelier prévention CAF	11.02.2022	CAF Montpellier	2h	Via Voltaire, ISCG, CAF, DDFE
Egalité filles-garçons établissements scolaires	14.02.2022	En visioconférence	2h	Professeurs, Déléguée du préfet politique de la ville de Lunel et Sète, DDFE
Séminaire zone "Violences intrafamiliales"	11.03.2022	Hotel Mercure - Montpellier	1j	Policiers et membres de la direction départementale de la police de l'Hérault, ISC, CIDFF, DDFE, 2 femmes premières concernées
Réunion APEA 34	31.03.2022	DDFE	2h	Membres de la direction de APEA 34
Comité départemental d'éducation à la santé, citoyenneté et environnement	1.04.2022	Rectorat de l'Académie de Montpellier	3h	CAESCE ¹²⁸ , Cabinet DSDEN 34, Chefs d'établissements, Inspecteurs de l'éducation nationale, directeurs d'école, Personnels enseignants, médecins, Représentant des parents, etc., Amicale du nid, MPF 34

¹²⁸ Commission relais les politiques académiques

Tableau représentant les entretiens collectifs réalisés au sein de groupe de travail

Intitulé	Date	Lieu	Institutions/personnes présentes
Groupe de travail "Violences conjugales"	18 septembre 2021	Croix Gratiot (Montagnac)	femmes premières concernées, professionnelles (ISCG et associations), DDFE, Régis Garcia (chercheur)
Groupe de travail "Violences conjugales"	23 octobre 2021	Association AMAC (Béziers)	Femmes premières concernées, Régis Garcia (chercheur)
Groupe de travail "Violences conjugales"	20 novembre 2021	Association AMAC (Béziers)	Femmes premières concernées, Régis Garcia (chercheur)
Groupe de travail "Violences faites aux filles"	9 février 2022	DDETS (Salle Méditerranée)	Planning familiale 34, Amicale du nid, Villes et Territoires Occitanie, Maison de Protection des Familles de l'Hérault
Groupe de travail "Violences conjugales"	19 mars 2022	Domaine Saint Martin - Agde	Femmes premières concernées, professionnelles (ISCG et associations), DDFE, Régis Garcia (chercheur)
Groupe de travail "Violences faites aux filles"	26 avril 2022	DDETS Montmorency	ISC (CD 34), MPF34, DTPJJ, Amicale du nid, DDFE

Tableau des principales lectures ayant alimenté ce travail de mémoire

Nom de l'article, ouvrage	Auteur(s)	Nature de l'écrit	Date de parution	Edition
"Violences de couples : les jeunes femmes ne sont pas épargnées"	PLUYAUD Louise	Article de presse	17 mai 2021	TV5 Monde
"Enquête, les violences conjugales touchent aussi les jeunes"	RAYBAUD Alice	Article de presse	21 novembre 2021	Le Monde (N°23910)
"Les violences de genre à l'école, terreau des violences conjugales ?"	DURIF-VAREMBONT Jean-Pierre, MERCADER Patricia	Essai	2019	Recherches familiales (vol. 16)
"Chapitre 4. Violence conjugale et genre, le cœur des controverses"	DELAGE Pauline	Article scientifique	2017	Violences conjugales. Du combat féministe à la cause publique - Presses de Sciences Po
"Une écoute à l'écrit", étude sur les caractéristiques et parcours des jeunes victimes de violences au sein du couple et de la famille	Association "En avant toute(s)"	Rapport d'étude	2020	https://enavanttoutes.fr/assets/pdf/synthese-2020.pdf

'Focus jeunes 2019" - Observatoire des violences faites aux femmes - Pays de la Loire	Union Régionale Solidarité Femmes des Pays de la Loire	Rapport	2019	https://m.centre-hubertine-auclert.fr/sites/default/files/fichiers/etude-15-25-ans-violences-obspaysloire-2019.pdf
Lettre n°17 : Les violences au sein du couple et les violences sexuelles en 2020	Observatoire national des violences faites aux femmes	Rapport	Novembre 2021	Presses de Sciences Po
"Mettre fin au continuum des violences contre les femmes et les filles"	Lobby européen des femmes	Rapport	15 mai 2018	https://www.womenlobby.org/IMG/pdf/facsheet_fr_translation_for_web.pdf

Ma réflexion a été largement nourrie de mes observations et des temps d'échanges avec des professionnel.les et des personnes concernées. Je n'ai pas à proprement parler, réalisé d'entretien semi-directifs avec des femmes premières concernées mais des discussions avec elles au cours de rencontres m'ont permis d'affûter mon regard sur la problématique.

La contextualisation de mon écrit a été alimentée de lectures et de documentations diverses (articles scientifiques, INSEE, rapport du conseil départemental, documents d'associations, informations tirées de sites gouvernementaux, etc.). J'ai également fait le choix d'analyser des éléments de communication qui participent à la visibilisation du sujet des violences faites aux femmes et aux filles et qui renforcent aussi un certain imaginaire. Les préconisations présentées dans ce mémoire émanent principalement des échanges entre professionnel.les ayant eu lieu lors des groupes de travail que j'ai animés.

Concernant les obstacles que j'ai pu rencontrer, ils concernent principalement le manque de données sur la question. En effet, le sujet des violences faites aux filles a émergé récemment, les travaux de sciences sociales sur la question sont donc peu nombreux et restent exploratoires. C'est pourquoi je me suis intéressée également aux travaux journalistiques et issus de mouvements militants pour nourrir ce travail de mémoire même si ceux-ci sont moins fiables. De plus, je me suis appuyé sur des essais, qui ne sont pas des travaux de sciences humaines et sociales, mais qui ont permis d'alimenter mes réflexions. Mes connaissances limitées concernant l'aspect juridique de la question ont également représenté une limite à mon travail.

Ce travail de mémoire vise à étudier les situations de violences qui s'immiscent dans les balbutiements des premières relations affectives et/ou sexuelles. Ces relations qui relèvent de l'intimité et commencent avec de vrais rapports d'asymétrie, de pouvoir et d'expression de violences multiples dès l'adolescence. Le but, à travers l'étude des violences faites aux filles, est aussi de mettre en lumière les défaillances de la société quant à son devoir de protection sur les mineurs.

La problématique choisie pour ce travail de mémoire est donc la suivante :

Les politiques publiques en traitant de manière indifférenciée l'ensemble des violences faites aux femmes ne prennent pas en compte les singularités des violences faites aux filles, voire les invisibilisent.

Avant d'approfondir ce travail, je tiens à rappeler qu'il existe de nombreux angles morts et impensés quant aux violences faites aux femmes notamment concernant les femmes âgées ou en situation de handicap, les femmes vivant ou ayant vécu un parcours d'immigration, les femmes au sein de couples lesbiens, etc. Ce travail de mémoire cherche à visibiliser une partie de ces situations, il n'est donc pas exhaustif sur toutes les situations existantes. Il me paraît essentiel de rendre visible l'ensemble de ces situations de violences et leur diversité afin d'améliorer l'accompagnement de chaque victime et de lutter pleinement contre les violences faites aux femmes.

I. Les violences faites aux filles, un phénomène complexe

1. Un phénomène aux caractéristiques propres

Le sujet des violences faites aux filles est largement décrit par les professionnelles de terrain. Ces acteurs ayant un lien étroit avec les premières concernées et détenant une expertise sur les multiples situations ont été un réel appui à ce travail de mémoire. D'ailleurs, ce sont eux qui au départ m'ont évoqué le sujet des "violences faites aux filles" comme un enjeu important.

"Je pense qu'en fait le constat il est là quoi, c'est un sujet qui revient constamment les violences chez les filles et c'est important." (Animatrice de prévention au Planning familial 34)

"Ça concerne tous les territoires du département de l'Hérault, tous les milieux."¹²⁹ (Commandante de l'unité à la Maison de Protection des Familles de l'Hérault)

- **Pourquoi le terme de "violences faites aux filles" ?**

C'est à la suite du constat de l'importance de traiter ce sujet et du besoin des professionnels à le travailler que j'ai constitué un collectif. Des professionnel.les de l'ensemble du département, concernés par les violences faites aux filles et voulant contribuer à la lutte contre ces violences multiples se sont alors mobilisés à la suite d'échanges par mail. Dès la première rencontre, le 9 février 2022, la question des divers termes utilisés pour définir le sujet s'est posée. En effet, les termes que nous choisissons pour définir une situation ou un public influencent le regard que l'on porte sur ceux-ci. Certains mots mettent en avant un problème, d'autres le "diluent", le légitiment, voire l'imputent aux publics et donc ne mettent pas en lumière l'aspect systémique de celui-ci. Lorsque l'on parle de violences conjugales/dans les relations affectives et sexuelles, de violences faites aux femmes/filles ou de violences commises envers les femmes/par des hommes, notre regard ne se focalise pas sur les mêmes aspects du problème. Dans la reconnaissance d'un problème public, le choix des mots utilisés est donc essentiel. C'est pourquoi lors de la première rencontre du groupe de travail avec les professionnelles cette question a été évoquée dès le départ.

¹²⁹ Verbatim tiré de la retranscription (anonymisée) faites par Juliette Thatcher de la 1ère rencontre du groupe de travail "Violences faites aux filles", 9 février 2022 à la DDETS

Le terme de « violences faites aux filles » a été retenu, en consensus, pour définir le sujet permettant d'englober les différentes formes de violences que peuvent subir les filles et mettant l'accent sur "les filles" et non juste les jeunes par exemple. Il était important de ne pas mentionner "conjugales" ou "au sein du couple" car les frontières dans ces relations sont parfois floues et les jeunes ne se reconnaissent pas toujours dans ces représentations de la conjugalité.

“Je pense qu’il est important de garder les termes “violences faites aux filles” et “violences sexistes et sexuelles”, pour que les filles puissent s’identifier, malheureusement, dans les violences qu’elles subissent et pas que dans leur couple. Parce que le couple est “éphémère”, elles ne se considèrent pas en conjugalité” (Cheffe de service et formatrice à l’Amicale du nid, service Le FIL)

“Sur le terrain, on voit beaucoup de filles qui sont démunies face à cette violence qui est très large, c’est pas que des violences sexistes, sexuelles, il y a aussi la violence psychologique, le cyberharcèlement.” (Conseillère conjugale et familiale au Planning familial 34) ¹³⁰

- **Comment catégoriser ? Quelle tranche d’âge retenir ?**

La question de la catégorisation et de l’âge retenu a fait l’objet de nombreux débats au sein du groupe de travail et ce durant les deux rencontres (le 9 février 2022 et le 26 avril 2022). La prise en charge des victimes et la façon de s’adresser au public ont été les principaux éléments mettant en doute une catégorisation trop large. Il y a en effet une différence importante tant au niveau de la loi que de la prise en charge entre une fille de 12 ans donc mineure et une jeune femme de 25 ans majeure.

“Dans notre service c’est 12-21ans et effectivement qu’elle est 17 ans ou 18, c’est à peu près pareil. Par contre au niveau de la loi c’est pas du tout pareil. C’est à dire qu’elle a 17 ans, elle est mineure, la loi ne s’applique pas pareil. Pour les mineures, notre société a un devoir de protection sur ce qu’elles subissent et je trouve qu’on est défailants. On ne va pas pouvoir déposer plainte à la place d’une femme de 20 ans à part si elle est vulnérable etc. Par contre, une jeune fille de 16 ans selon ce qu’elle va nous dire...” (Cheffe de service et formatrice à l’Amicale du nid, service Le FIL)

¹³⁰ Verbatim tiré de la retranscription (anonymisé) faites par Juliette Thatcher de la 1ère rencontre du groupe de travail “Violences faites aux filles”, 9 février 2022 à la DDETS

La définition du public cible est essentielle pour définir des actions répondant aux réels besoins des victimes. Cependant, les priorités pour les membres du groupe de travail n'étaient pas toujours les mêmes.

“La prévention pourrait commencer à 3 ans mais la priorité aujourd’hui ce serait de s’adresser au public adolescent qui est en danger donc 14-18 ans. Dans les classes de sixième, c’est le moment où ils arrivent à entendre les messages, parce que c’est l’entrée au collège et que le collège a un pouvoir sur je pense les stéréotypes sexistes, la place des filles, etc.” (Conseillère technique en promotion de la santé à la direction territoriale de la PJJ)

“Malheureusement les stéréotypes et les discriminations à 14 ans sont déjà ancrés.” (Conseillère conjugale et familiale au Planning familial 34)

“Il y a déjà pas mal de choses qui se font en vrai avec les petits, mais les ados, les ados qui sortent du lycée qui commencent à entrer dans la vie professionnelle ou la vie étudiante. Moi des dispositifs pour eux j’en connais pas. J’ai l’impression qu’il y a vraiment un trou pour les plus âgées.” (Conseillère conjugale et familiale au Planning familial 34) ¹³¹

Nous avons finalement décidé de choisir une catégorisation assez vaste “jeunes filles de 12 à 25 ans” et de construire par la suite des axes d’approche et des actions plus ciblées.

Mais quel est le meilleur moyen d’atteindre les jeunes ? Le fait de passer par le milieu scolaire a été largement évoqué mais il était également important de prendre en compte l’ensemble des jeunes et donc ceux n’étant plus dans le système scolaire. Certaines pouvant d’ailleurs être exposées à davantage de violences.

“Après pour que ce soit une démarche vraiment visible, il ne faut pas négliger les personnes qui ne sont pas scolarisées.” (Conseillère conjugale et familiale au Planning familial 34)

¹³¹ Verbatim tiré de la retranscription (anonymisé) faites par Juliette Thatcher de la 1ère rencontre du groupe de travail “Violences faites aux filles”, 9 février 2022 à la DETTS

*“Tous les jeunes que je rencontre par exemple en MLI, ils n'ont pas eu de cours d'éducation à la vie affective et sexuelle parce qu'il y a eu un décrochage scolaire, etc. Donc le parcours est beaucoup plus éloigné du droit, ce qui précarise, ce qui met dans des situations de violences.”
(Animatrice de prévention au Planning familial 34)*

“Les femmes qui habitent en bidonvilles, toutes les femmes sont suivies en PMI, les jeunes qui sont mineurs aussi.” (Animatrice de prévention au Planning familial 34) ¹³²

Il est donc nécessaire de prendre en compte l'ensemble du continuum des violences et la diversité des personnes pouvant être victimes. La prise en charge de ces situations de violences ne sera effective que si elle prend en compte la difficulté d'accès au droit et à la santé des publics les plus vulnérables. Des actions spécifiques aux missions locales pourraient par exemple être développées.

- **De quelles violences parle-t-on ? Comment se caractérisent-elles ?**

Les violences au sein des relations entre jeunes ont des spécificités mais elles suivent les mêmes stratégies d'emprise que les violences conjugales décrites précédemment : dévalorisation de la jeune femme, culpabilisation (l'idée que les violences sont de sa faute à elle), isolement (le fait de cultiver le secret permet d'instaurer un ascendant sur la jeune fille et d'installer ensuite la spirale des violences).¹³³ Cependant, on retrouve des facteurs de vulnérabilité chez les publics jeunes.

“De la culpabilisation à l'isolement : les mécanismes de la spirale de violences sont les mêmes à 20 ou 40 ans. Mais chez les plus jeunes, tout un imaginaire du couple construit autour de la possession alimente les stratégies d'emprise.”¹³⁴

Face aux découvertes et aux nouvelles expériences que représentent les premières relations affectives et sexuelles, les jeunes filles ont du mal à savoir où sont les limites.

¹³² Ibid

¹³³ “Adolescents : le fléau des violences conjugales”, Podcast “L'heure du monde” produit par Adèle Ponticelli, réalisé par Amandine Robillard et présenté par Morgane Tual, 6 décembre 2021

¹³⁴ RAYBAUD Alice, “Enquête Les violences conjugales touchent aussi les jeunes”, Le Monde, 21 novembre 2021 - N°23910

*“Les jeunes filles qu’on rencontre elles ont banalisé la violence. La violence de couple aussi est presque valorisée, c’est une preuve d’amour quoi.”
(Cheffe de service et formatrice à l’Amicale du nid, service Le FIL)*

*“Ils sont dans les violences mais ils n’ont même pas conscience, c’est -à-dire, oui mon mec il m’a mis une claque mais c’est normal, c’est mon mec.”
(Conseillère conjugale et familiale au Planning familial 34)*

“D’autant qu’à l’adolescence, il y a pas mal de choses qui se recomposent, construction identitaire, etc.” (Chargée de mission au centre ressource politique de la ville, Villes et Territoires Occitanie)

Elles sont finalement davantage vulnérables car elles testent leurs limites en tous points. A cet âge, elles recherchent également souvent à s’affranchir de toute autorité, ce qui renforce l’isolement quant aux personnes à qui elles pourraient se confier et qui pourraient les aider en tant qu’adultes. De plus, il existe souvent peu de points de comparaison qui leur permettent de comprendre que ce que ce qu’elles vivent n’est pas acceptable.

“J’avais beaucoup de culpabilité, puisqu’il me disait constamment que c’était de ma faute. Je ne savais pas qu’on pouvait subir des violences à l’adolescence. On présente les amours d’ados comme des histoires légères.”¹³⁵

Il y a un imaginaire de la relation et du couple qui est très fort. Cette image de ce qu’est l’amour est souvent construite autour de l’idée de possession, d’une romantisation de la jalousie.

“A ces âges, une forte «romantisation de la jalousie» peut encourager à accepter des situations de contrôle. C’est sur ce terreau que les violences s’installent, souvent durablement. « Ce public a des vulnérabilités particulières, il est fragile économiquement, et pas du tout identifié ».”¹³⁶

Cette idée est notamment transportée par la pop culture via de nombreux films, séries, musiques (twilight, gossip girl, you,...). Mais aussi par des classiques littéraires comme “Roméo et Juliette” de William Shakespeare où l’on peut mourir pour l’autre par amour, ou “Belle du seigneur” d’Albert Cohen, présentée comme une des plus grandes histoires d’amour du XXe siècle mais qui présente finalement une relation où la femme est une servante dominée par son amant.

¹³⁵ Ibid

¹³⁶ RAYBAUD Alice, “Enquête Les violences conjugales touchent aussi les jeunes”, Le Monde, 21 novembre 2021 - N°23910

Les violences sont ainsi romancées et romantisées vendant la passion comme un réel amour parfois dangereux et destructeur mais nécessaire. Les exemples d'une relation saine où chacun exprime librement ses besoins et ses envies et où l'autre les respecte et les écoute se font rares. Les scènes d'insultes, d'agressions sexuelles, d'hypersexualisation ou de violences physiques sont quant à elles omniprésentes dans les films et les séries depuis les commencements du septième art¹³⁷. Il est nécessaire de montrer à l'écran de nouveaux modèles de couples et de relations saines en sortant notamment du "male gaze"¹³⁸ prédominant.

- **Réseaux sociaux et smartphones : outils d'aide ou d'emprise ?**

L'utilisation accrue des nouvelles technologies, des smartphones et des réseaux sociaux peut devenir un facteur aggravant (pas seulement pour les jeunes) car cela représente un nouveau moyen d'emprise, de lieu de chantage et de contrôle. Un rapport de la HCE, publié en février 2022, montre que les cyberviolences sont de plus en plus présentes dans les relations jeunes et de plus en plus jeunes. Selon Céline Dubois¹³⁹ de la Fondation des Femmes, 9 femmes victimes de violences conjugales sur 10 sont victimes de cyberviolences¹⁴⁰. Elles peuvent prendre différentes formes : cybercontrôle, cyberharcèlement (sms d'insultes, humiliation, sexting, menaces de façon répétée), cybersurveillance (logiciels espions, changement de mots de passe imposé, etc.), cyberviolences sexuelles (revenge porn, etc.), des cyberviolences économiques ou administratives (usurpation d'identité, etc.) et des cyberviolences via les enfants (prise de contact avec les enfants pour maintenir une emprise).

Ces cyberviolences¹⁴¹ sont surreprésentées chez les jeunes. Selon Hussein Bourgi¹⁴², Sénateur de l'Hérault, 10% des élèves seraient cyberharcelés quotidiennement et 1 élève sur 4 en a déjà été victime.

¹³⁷ Voir la série documentaire "Les effrontées, le cinéma au féminin" sur France Tv

¹³⁸ Concept développé par Laura Mulvey en 1975 désignant le regard masculin, le fait que la culture visuelle dominante impose une perspective d'homme hétérosexuel

¹³⁹ Propos recueillis lors du colloque "Cyberviolences conjugales" organisé par le CIDFF de l'Hérault, le 29 novembre 2021 au domaine départemental de Pierrevives

¹⁴⁰ Marine Périn, journaliste a réalisé un documentaire sur les cyberviolences conjugales ("Traquées") à retrouver sur sa chaîne Youtube Marinette

¹⁴¹ Une recherche-action sur la cyberviolence conjugale a été menée en 2018 par le Centre Hubertine Auclert (publication d'un rapport)

¹⁴² Propos recueillis lors du colloque "Cyberviolences conjugales" organisé par le CIDFF de l'Hérault, le 29 novembre 2021 au domaine départemental de Pierrevives

L'impact de ce phénomène est grand puisque dans les cas de cyberharcèlement chez les jeunes, on dénombre 12% de tentative de suicide (stress permanent dû au phénomène de "meute", au harcèlement en groupe). Le cybersexisme touche en moyenne dans une classe trois filles (concernant leur corps, des photos érotiques, etc.) et deux garçons (davantage concernant l'orientation sexuelle réelle ou supposée). On assiste à une augmentation de la pornodivulgence¹⁴³ avec des phénomènes de "revenge porn"¹⁴⁴ et d'envoi de "nudes"¹⁴⁵ de plus en plus jeunes.

*"Les nudes aussi, on est en CM2 maintenant, on descend en âge."
(Gendarme à la Maison de Protection des Familles de l'Hérault)*

*"Les premières images porno c'est à 10 ans. Ce n'est pas que la recherche mais dès qu'il y a l'objet en fait."
(Cheffe de service et formatrice à l'Amicale du nid, service Le FIL)*

*"Les cyberviolences commencent très tôt, et ils ne s'en rendent pas forcément compte. Maintenant c'est au CE2 qu'on commence à parler de ça, c'est très tôt. Avant c'était exceptionnel et là on en a eu chaque mois des situations comme ça. On baisse dans les âges au fur et à mesure en fait."
(Commandante adjointe de l'unité à la Maison de Protection des Familles de l'Hérault)*

4% des filles disent avoir fait des photos érotiques sous la contrainte et 1 fille sur 11 est victime de revengeporn¹⁴⁶. 19% des filles ont déjà reçu des photos intimes d'une personne qu'elles connaissaient sans son accord et 11% ont déjà reçu des menaces de publications de photos ou vidéos intimes¹⁴⁷. Les « sextos », « nudes » ou « dickpics » constituent en effet un phénomène très répandu : 39% des filles et 27% des garçons affirment en avoir déjà envoyé. De plus, les violences sexistes et sexuelles semblent en augmentation chez les jeunes générations : 13% des femmes ont subi un viol ou une agression sexuelle et 20% pour les 18-34 ans.

¹⁴³ Selon le rapport du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (HCE), publié le 1er mars 2022, portant sur les perceptions et vécus de l'égalité chez les jeunes générations.

¹⁴⁴ Captation ou diffusion ou menace de diffusion d'images à caractère sexuel

¹⁴⁵ Photos de nues envoyées à des partenaires

¹⁴⁶ Le revenge porn est désormais sévèrement sanctionné par le Code pénal depuis l'introduction de l'article 226-2-1 par l'article 67 de la loi pour une République Numérique du 7 octobre 2016.

¹⁴⁷ PIERRE-BROSSOLETTE Sylvie, Présidente du Haut Conseil à l'Égalité, "Égalité, stéréotypes, discriminations entre les femmes et les hommes : perceptions et vécus chez les jeunes générations en 2022", Rapport n°2022-02-28-STER-52, publié le 28 Février 2022

“Cette omniprésence du numérique est un facteur aggravant des relations violentes. « Des garçons mettent la pression pour obtenir des nues [des photos dénudées] puis menacent de les diffuser. Le moindre début de rumeur peut créer une réputation tenace. Surtout que le couple est perçu, à cette tranche d’âge, comme l’espace d’accomplissement pour les filles », explique Louise Delavier.”¹⁴⁸

Malgré la gravité du phénomène, les plateformes¹⁴⁹ (Snapchat, TikTok, Instagram , etc.) sont dans une culture du déni vis-à-vis de la modération des contenus¹⁵⁰. Il est techniquement possible de retirer un contenu en ligne (droit à l’oubli) en envoyant un courrier avec accusé de réception à l’hébergeur mais c’est souvent en réalité beaucoup plus difficile. Les modérateurs sont submergés et trop peu nombreux. Il existe la plateforme PHAROS¹⁵¹ en France mais qui se montre pour le moment que peu efficace et deux lignes téléphoniques d’aide aux victimes et témoins (30 18¹⁵² et le 30 20¹⁵³).

Selon Hussein Bourgi¹⁵⁴, nous avons besoin d’une réelle mobilisation publique afin d’établir un rapport de force¹⁵⁵ avec les Metas (plateformes). Il est également nécessaire d’adapter le cadre juridique à ces évolutions¹⁵⁶. Le Sénat a émis à ce sujet 35 préconisations (mise en place de responsables juridiques des réseaux sociaux dans chaque pays, harmonisation des lois en Europe contre les cyberviolences, etc.). Les moyens doivent être renforcés pour lutter contre les cyberviolences. Les associations sont sous-équipées¹⁵⁷ pour la détection et l’accompagnement technique¹⁵⁸ des situations. Il existe par exemple des cybercliniques aux Etats-Unis où il est possible d’avoir un rendez-vous avec des experts techniques.

¹⁴⁸ RAYBAUD Alice, “Enquête Les violences conjugales touchent aussi les jeunes”, Le Monde, 21 novembre 2021 - N°23910

¹⁴⁹ Concernant les réseaux sociaux, il y a trois acteurs principaux : éditeur (créer le contenu), hébergeur (responsabilité d’aménager les contenus) et la plateforme (le canal) qui n’a pas réellement d’obligation.

¹⁵⁰ Selon les propos d’Hussein Bourgi, sénateur de l’Hérault. Propos recueillis lors du colloque “Cyberviolences conjugales” organisé par le CIDFF de l’Hérault, le 29 novembre 2021 au domaine départemental de Pierrevives

¹⁵¹ Plateforme d’Harmonisation, d’Analyse, de Recoupement et d’Orientation des Signalements), qui permet de signaler en ligne les contenus et comportements illicites de l’internet.

<https://www.internet-signalement.gouv.fr/PharosS1/>

¹⁵² Numéro national et application mobile pour les enfants, les adolescents et les parents sur toutes les questions liées aux usages numériques des jeunes. Le 3018 est accessible par téléphone 6 jours sur 7, de 9 heures à 20 heures, par téléphone, sur 3018.fr par Tchat en direct, via Messenger et WhatsApp.

¹⁵³ Numéro vert gratuit pour signaler le harcèlement à l’école

¹⁵⁴ Propos recueillis lors du colloque “Cyberviolences conjugales” organisé par le CIDFF de l’Hérault, le 29 novembre 2021 au domaine départemental de Pierrevives

¹⁵⁵ Exemple de l’Espagne avec la loi de protection des données (LOPD)

¹⁵⁶ Un groupe de travail existe à ce sujet à la fondation des femmes

¹⁵⁷ Selon Céline Dubois (Fondation des Femmes). Propos recueillis lors du colloque “Cyberviolences conjugales” organisé par le CIDFF de l’Hérault, le 29 novembre 2021 au domaine départemental de Pierrevives

¹⁵⁸ Installation de logiciels comme Tinytchek contre les logiciels espions. Service proposé par Orange solidarité par exemple.

En France l'association ECHAP¹⁵⁹, constituée d'hackeuses militantes existe depuis 2020. Elle anime des ateliers et des formations, crée et met à jour de la documentation et des guides et offre un soutien technique aux associations travaillant avec des personnes victimes de violences.

Les nouvelles technologies peuvent donc représenter un danger mais paradoxalement, les réseaux sociaux et les plateformes en ligne sont aussi aujourd'hui un moyen de s'informer, de s'éduquer au consentement et de trouver des ressources. Ces partages de témoignages et ces informations peuvent permettre aux victimes de comprendre ce qu'elles vivent et de trouver de l'aide. De nombreux comptes instagram ont été créés dans cet objectif, ils sont une sorte de nouveau moyen d'éducation à la vie sexuelle et affective. On peut citer comme exemple le compte Instagram «Ovaires the rainbow », tenu par Capucine Coudrier où est abordé le sujet des violences conjugales entre jeunes.

- **Une banalisation de la violence chez les jeunes et de plus en plus tôt ?**

Le risque est fort d'imputer le problème directement aux jeunes eux-mêmes. Comment analyser le phénomène sans pointer du doigt l'unique responsabilité des jeunes ? Qu'en est-il réellement des évolutions de ces violences ? Ces questions ont été abordées au sein du groupe de travail mais cela mériterait une étude plus approfondie.

“On pourrait avoir l'idée d'un mythe, d'une violence des jeunes extraordinaire, qui a changé, mais je pense que c'est pas le cas, c'est qu'elle prend d'autres formes.” (Déléguée départementale aux droits des femmes de l'Hérault)¹⁶⁰

Les violences chez les jeunes prennent parfois d'autres formes mais surtout, il y a de nouveaux moyens pour exercer cette violence via les réseaux sociaux et les smartphones, rendant le contrôle et l'emprise omniprésents. La question de la jalousie comme preuve d'amour est également un élément important à prendre en compte. Il y a une réelle intériorisation de la violence et une hypersexualisation des filles de plus en plus jeunes.

¹⁵⁹ Association de lutte contre l'utilisation de la technologie dans les violences faites aux femmes, <https://echap.eu.org/>

¹⁶⁰ Verbatim tiré de la retranscription (anonymisé) faites par Juliette Thatcher de la 1ère rencontre du groupe de travail “Violences faites aux filles”, 9 février 2022 à la DETTS

“Il y a des choses à conscientiser, ils mettent des nues, c'est de l'art pour eux.” (Conseillère conjugale et familiale au Planning familial 34)

“Nous le sujet de la pornographie c'est quelque chose qu'on aborde aussi constamment. C'est hyper présent, et le cyberharcèlement aussi chez les jeunes.” (Animatrice de prévention au Planning familial 34)

“J'observe beaucoup chez les jeunes que je reçois, un phénomène de double violence. Ce sont des jeunes filles qui s'exposent en direction d'un copain, d'un ex copain ou souvent parfois sur intimidation insistance, voilà donc elles sont dénudées, etc. et elle donne le code de leur compte à la copine. Quand ça va plus, qu'elle ne s'entend plus pour X ou Y raison, la copine diffuse la vidéo. Voilà, j'ai eu quelques situations comme ça. Donc il y a aussi de la violence faite aux filles et entre filles. Tout ça dans un fond de violences sexuelles, à caractère sexuel.” (Intervenante sociale en Commissariat, Conseil départemental 34)

“Il y a également ce phénomène de Momo, l'influence sur Internet de petits personnages qui s'adressent directement aux jeunes et qui leur font faire des défis.” (Cheffe de service et formatrice à l'Amicale du nid, service Le FIL)

Pour comprendre ce phénomène, je me suis également basée sur l'enquête journalistique d'Alice Raybaud, publiée dans Le Monde en novembre 2021.

“L'infirmier scolaire Denis Bertouille reconnaît la grande fréquence de ces cas. Dans son bureau, il reçoit des dizaines d'élèves par an, qui finissent par se confier sur des abus – notamment des pressions pour réaliser des actes sexuels, calqués sur un imaginaire pornographique. « En particulier la fellation, dont les garçons considèrent qu'elle fait forcément partie du jeu à partir du moment où ils sont en couple avec une fille », raconte l'infirmier qui accueille aussi beaucoup de lycéennes que leur copain a contraintes à avoir des relations sans préservatif.”¹⁶¹

“La dynamique de groupe, qui joue pour beaucoup dans la pression exercée.”¹⁶²

« Les jeunes sont imprégnés de l'idée que l'amour doit être une passion folle, presque destructrice ». Louise Delavier cofondatrice d'Enavant toute(s)¹⁶³

¹⁶¹ RAYBAUD Alice, “Enquête Les violences conjugales touchent aussi les jeunes”, Le Monde, 21 novembre 2021 - N°23910, en ligne : file:///home/chronos/u-8d51105fbc6b0fbd14b876a9b1e2f8ff8158810e/MyFiles/M%C3%A9moire%20M2/VIOLENCES%20CONJUGALES%20ADO%20Le_Monde_20211120110000.pdf

¹⁶² Ibid

¹⁶³ Ibid

- **Que représentent les violences faites aux filles dans la population ?**

Selon l'association "En avant Toutes", une femme sur 7 de moins de 25 ans en 2019 subissait des violences dans son couple, tandis que c'est une sur 10 dans la population de femmes en général. Chez les moins de 26 ans, les violences psychologiques représentent 67,4% des déclarations, les violences verbales et sexuelles viennent ensuite avec 50,5 et 47,5%, et les violences physiques concernent quant à elles 33,2% des types de violences déclarées. Les moins de 26 ans sont davantage victimes de violences sexuelles. Les cyber violences sont très présentes et représentées chez les moins de 26 ans, et peuvent être multiformes. Selon une étude menée en 2013 par le Centre Hubertine Auclert¹⁶⁴, les femmes entre 20 et 29 ans sont exposées aux violences les plus graves, elles sont d'ailleurs majoritaires parmi les bénéficiaires du dispositif de "Mise en sécurité".

Nous pouvons également observer une certaine idéalisation de la jalousie, phénomène appelé dans un article paru dans Le Monde "la romantisation"¹⁶⁵. C'est-à-dire que les comportements de contrôle, de surveillance et d'humiliation sont banalisés. Selon l'étude, les moins de 26 ans s'opposent davantage à la personne violente mais cherchent moins d'aide auprès d'organismes extérieurs. Pourquoi les jeunes sont-ils moins amenés à demander de l'aide ? Cela peut-être le signe de diverses lacunes : un manque de structures répondant aux besoins des jeunes, une mauvaise identification par les jeunes de ces structures mais aussi la difficulté à se reconnaître comme victime et donc à demander de l'aide.

2. Un continuum de violences : langage, stéréotypes et culture du viol

Les violences faites aux femmes sont multiformes et touchent des filles et des femmes aux profils divers. Lorsque l'on étudie une partie de ces violences (violences sexuelles, conjugales, faites aux filles, aux personnes âgées, etc.) il est important de prendre du recul et de comprendre quels sont les liens entre ces différentes formes de violences (stéréotypes, harcèlement, viol, etc.). Car même si elles semblent parfois être des situations isolées, elles s'inscrivent dans un phénomène de domination plus large.

¹⁶⁴ Etude "Violences à l'encontre des femmes En Ile-de-France : Situations et parcours de femmes victimes de violences conjugales, données 2013", ORVF
<https://www.centre-hubertine-auclert.fr/sites/default/files/fichiers/synthese-etudeorvffnsf-web.pdf>

¹⁶⁵ Ibid

Ce continuum de violences auquel sont confrontées les femmes dès leur plus jeune âge peut être difficile à saisir. Les pratiques asymétriques au sein de relations filles/garçons peuvent paraître anodines et sont pourtant pleinement liées aux violences affectives et sexuelles pouvant avoir lieu par la suite.

L'Oxford English Dictionary définit un continuum comme « un caractère commun fondamental qui sous-tend de nombreux événements différents » et « une série continue d'éléments ou d'événements qui se confondent et ne peuvent être distingués d'emblée ». La première définition met ainsi en lumière la violence faite aux femmes et aux filles de façon générale : « le principal dénominateur commun à ces événements très divers est que les hommes usent d'une variété de formes d'abus, de contraintes et d'usages de la force pour contrôler les femmes. »¹⁶⁶ La seconde définition amène à penser les différents aspects de cette violence masculine, que ce soit des formes plus subtiles comme des agressions verbales, à l'usage de force physique, au contrôle des corps des femmes ou de leur sexualité. Ces deux acceptations permettent d'explicitier la violence s'immisçant dans la vie des femmes quelles que soient les formes qu'elles revêtent.

Etudier le continuum des violences faites aux femmes et aux filles invite donc à considérer la façon dont les intéressées définissent les faits et en sont affectées sur le moment et par la suite. Finalement, c'est considérer que tous les types de violences faites aux femmes par des hommes sont liées et donc forment un continuum de violence. Ce concept a notamment été développé par la sociologue britannique Liz Kelly en 1988.

*“La violence masculine contre les femmes est clairement liée à une culture sexiste de nos sociétés, jointe à des types de violences indirectes contre les femmes telles que leur pauvreté, leur dépendance économique, l'inégalité dans les salaires et dans les retraites, leur participation inégale dans la vie politique et le manque de démocratie paritaire, leur accès inégal aux services publics et aux biens communs (comprenant la santé, l'éducation, la culture, les transports, le logement, les médias, etc.), les stéréotypes sexistes dans les médias, etc.”*¹⁶⁷

¹⁶⁶ KELLY Liz. « Le continuum de la violence sexuelle », *Cahiers du Genre*, vol. 66, no. 1, 2019, pp. 17-36., 1984

¹⁶⁷ LOBBY EUROPÉEN DES FEMMES, “Mettre fin au continuum des violences contre les femmes et les filles” , 15 mai 2018, https://www.womenlobby.org/IMG/pdf/facsheet_fr_translation_for_web.pdf

- **L'importance des termes et du langage : participation ou lutte contre ce continuum de violences ?**

La lutte contre les violences faites aux filles passe par une lutte cognitive et épistémologique. Il faut rester vigilant quant aux termes utilisés et à la définition du problème, le piège étant d'imputer le problème aux publics eux-mêmes. Concernant les violences faites aux filles, les paradigmes à l'œuvre créent un imaginaire où la parole des jeunes et des femmes victimes est souvent mise en doute. Cet imaginaire influence la prise en charge des victimes et la place donnée à celle-ci dans les projets d'action.

Le langage peut tout à la fois alimenter ou bien lutter contre le continuum de violence que subissent les femmes. Les mots que nous employons ne sont pas neutres, ils transportent avec eux des représentations du monde, et donc des rapports de pouvoir entre individus. Les termes utilisés peuvent normaliser des violences, des discriminations et des inégalités plus ou moins visibles mais ils peuvent aussi au contraire permettre de nommer et visibiliser certaines violences et de recréer un imaginaire inclusif et non normatif. Finalement le langage est démonstratif de l'évolution de nos sociétés mais permet également d'accompagner ces changements futurs. Il accompagne nos façons de penser le monde, les autres et nous-mêmes et à des conséquences sur nos actions, nos comportements et notre manière de les expliciter.

“En d'autres termes : dans le cadre de dominations systémiques (observables dans tous les domaines de la société) comme le sont le racisme, le sexisme, les LGBTI-phobies, le classisme, le validisme, etc., les pires violences ne sont pas déconnectées des choses qui peuvent nous paraître les plus anodines ou inoffensives... comme des mots. Mépriser, sexualiser et invisibiliser le féminin dans la langue n'est pas sans lien avec les violences sexuelles, les inégalités salariales, les violences des (ex-)conjoints hétérosexuels et les féminicides, tout comme taxer les luttes contre les LGBTI-phobies ou contre le racisme de « communautarismes » relève de la négation des rapports de domination à l'œuvre.”¹⁶⁸

Dans chaque lutte, l'importance du langage et de la qualification des situations est primordiale. Les violences (meurtres, viols, agressions sexuelles, etc.) faites aux femmes sont pleinement liées aux mots qui “infériorisent”, culpabilisent, méprisent, insultent, minimisent ou invisibilisent.

¹⁶⁸Segolene, “Le continuum de la violence”, 10 décembre 2019, <https://lestroisthes.fr/1575-2/>

“Ces violences sont justifiées par des stéréotypes associés à des catégories dans lesquelles on a classé les personnes, et qui permettent de les déshumaniser, donc de les discriminer, de les violer ou de les tuer parce qu’elles appartiennent à ces catégories.”¹⁶⁹

- **Des stéréotypes alimentant les rapports de pouvoir**

Le langage est porteur de stéréotypes sexistes qui peuvent influencer nos comportements. Si l’on se place de façon consciente ou non en position de dominant (adulte, directeur.trice, professeur.e, etc.) ou de dominé cela engendre de nombreux effets. Une des explications de ce phénomène est l’effet Pygmalion, étudié dans les années 1960 par Leonore Jacobson et Robert Rosenthal, souvent cité dans le domaine de l’éducation, dit aussi prophétie autoréalisatrice.

Défini dans “Les 500 mots de la psychologie.” sous la direction de Charron Camilo¹⁷⁰ comme :

“Un phénomène qui se produit simplement parce que l’on a suscité une attente de réalisation à son propos ou que l’on a fait croire que ce phénomène était réel. La plus connue des prophéties s’autoréalisant est celle relevant de l’effet Pygmalion où l’on a observé que le simple fait de faire croire à des instituteurs qu’un élève avait de grandes dispositions intellectuelles, alors que ce n’était pas le cas, suffisait pour que les performances ultérieures de cet élève augmentent réellement en raison d’un changement de comportement de l’enseignant à l’égard de cet élève. Dans la vie de tous les jours, on trouve également des illustrations de ce phénomène. Ainsi, l’horoscope peut induire des prophéties s’autoréalisant.”

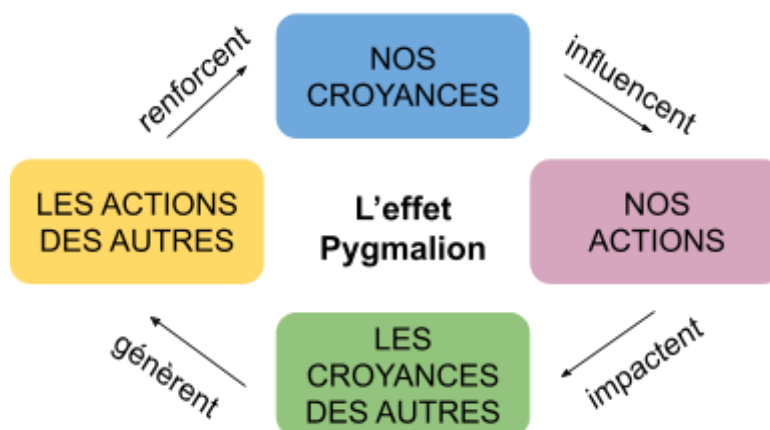


Schéma réalisé par Juliette Thatcher le 12 juillet 2022

¹⁶⁹ Ibid

¹⁷⁰ CHARRON Camilo, et al. « P », , Les 500 mots de la psychologie. sous la direction de Charron Camilo, et al. Dunod, 2020, pp. 207-250.

Les idées reçues, croyances et stéréotypes que l'on peut avoir concernant les filles et les garçons, la place soit disant de l'homme ou de la femme dans la société ont donc inconsciemment un effet sur nos comportements, ce qui renforcent ensuite nos croyances. Ce phénomène, nommé "La menace du stéréotype" a été étudié par Claude Steele et Joshua Aronson en 1995, puis en 2002 par M. Désert, J.-C Croizet et J.-P. Leyens ¹⁷¹. Il met en lumière les conséquences réelles et l'influence de ces stéréotypes négatifs sur les personnes ciblées. Souvent utilisé dans le domaine de l'enseignement, ce phénomène peut être transcrit à d'autres situations.

"L'effet de la menace du stéréotype a été étudié dans de nombreuses situations. On a ainsi mesuré une incidence sur la réussite scolaire des étudiant·e·s de bas statut socio-économique (qui seraient moins doué·e·s pour les études) ou sur les performances des demandeurs d'emploi (suspecté·e·s de fainéantise, d'incompétence et de profiter du système), des femmes qui passent le permis de conduire (le stéréotype voulant qu'elles conduisent mal), ou encore des personnes en situation de handicap (qui seraient définies par un « manque ») devant un test de raisonnement, quand on les place en situation « menaçante ». Les « habituels représentants de la norme » peuvent également être touchés, comme les hommes quand on leur fait passer un test de catégorisation de mots en fonction de leur lien avec le domaine affectif (le stéréotype selon lequel ils gèreraient moins bien les relations affectives que les femmes est alors en jeu), ou les hommes « blancs » en mathématiques quand on leur fait passer un test visant à comprendre le pourquoi de la supériorité (supposée) des Asiatiques dans ce domaine."¹⁷²

Les croyances que l'on a, influencent donc notre comportement et les idées que l'on projette sur l'autre, contribuent à structurer son comportement à lui. Cet effet, aussi appelé effet Rosenthal renforce les dangers des stéréotypes¹⁷³ car notre cerveau va se diriger davantage vers les faits et informations qui valident l'hypothèse et l'idée préconçue qu'il a auparavant.

¹⁷¹ DÉSSERT Michel, CROIZET Jean Claude, LEYENS Jacques-Philippe, "La menace du stéréotype : une interaction entre situation et identité", L'Année psychologique Année 2002 102-3 pp. 555-576 https://www.persee.fr/doc/psy_0003-5033_2002_num_102_3_29606

¹⁷² ROY Ségolène, "La menace du stéréotype", En ligne :

<http://svt-egalite.fr/index.php/mecanismes/la-menace-du-stereotype>

¹⁷³ VAN DEN BULKE Philippe, JARROSSON Bruno. « Chapitre 14. L'effet Pygmalion », Chic, on change ! Mieux vaut prendre un tournant qu'un mur, sous la direction de Van den Bulke Philippe, Jarrosson Bruno. Dunod, 2013, pp. 147-159.

“Aborder l’autre avec un stéréotype – c’est une femme donc elle conduit mal – va orienter la sélection et perception des faits pertinents, dans le sens du stéréotype. Du genre : s’il elle a fait ceci, c’est justement parce que c’est une femme et donc elle conduit mal. Ce conducteur a fait cette erreur au volant. Ah oui mais justement c’est une conductrice. L’erreur au volant n’est plus un simple fait anodin et dépourvu de sens – erreur banal d’un conducteur – mais s’enchâsse dans le renforcement d’un stéréotype : les femmes conduisent mal. C’est donc en tant que femme que la conductrice a commis cette erreur, pas en tant que conducteur anonyme. Par parenthèse, les femmes provoquent moins d’accidents de la route que les hommes.”¹⁷⁴

Nos perceptions sont liées à nos croyances et à nos intentions. Je perçois une situation qui vient valider ma croyance, mes stéréotypes et il est parfois difficile malgré des données objectives d’aller à l’encontre de certaines croyances. L’idée que les femmes victimes seraient en partie responsables de la situation de violence par exemple. Ces phénomènes ont un grand impact sur les rapports de pouvoir à l’œuvre notamment dans les rapports fille/garçon, homme/femme. Il est donc intéressant voir essentiel de redéfinir nos cadres de pensée, nos imaginaires, nos projections afin d’aller vers un changement réel et radical des rapports de pouvoir.

- **Culture sexiste et culture du viol**

Les violences faites aux femmes sont liées à des facteurs multiples et qui s’entrecroisent : psychiques, intersubjectif mais aussi groupal et sociétal¹⁷⁵, comme le soulignent Jean-Pierre Durif-Varembont et Patricia Mercader dans leur essai « Les violences de genre à l’école, terreau des violences conjugales ? ». Les violences affectives et sexuelles sont subies par les filles et les femmes majoritairement dans une sphère intime et privée. Cependant le contexte socioculturel influence et construit les interactions, les rapports de pouvoir et les rapports sociaux de genre. Une culture sexiste va donc, en construisant une certaine norme, favoriser les violences faites aux femmes, voire dans certains cas les légitimer. Le nombre exorbitant de situations de violences sexuelles envers des femmes, des adolescentes et des enfants et perpétrés par des hommes est lié au fait que les hommes ont intégré l’idée que les femmes et filles sont finalement des objets sexuels à leur disposition ou autrement dit que les femmes n’ont pas entièrement le pouvoir sur leur propre corps. C’est ce que l’on appelle la culture du viol¹⁷⁶, c’est-à-dire la normalisation voire la négation des violences sexuelles.

¹⁷⁴ Ibid

¹⁷⁵ DURIF-VAREMBONT Jean-Pierre, MERCADER Patricia. « Les violences de genre à l’école, terreau des violences conjugales ? », Recherches familiales, vol. 16, no. 1, 2019, pp. 117-128.

¹⁷⁶ RENARD Noémie, “En finir avec la culture du viol”, Les petits matins, 2018

L'ensemble des représentations genrées et sexistes (hypersexualisation des femmes, hétéronormativité, romantisation de la violence, vulnérabilité associée à la féminité¹⁷⁷, etc.) participent à instaurer un rapport de pouvoir entre femmes et hommes et influencent les filles et les garçons dans leur manière d'agir dès leur plus jeune âge.

*“On conquiert les femmes comme on conquiert des peuples ou des territoires, dans un esprit de domination, de violence, où la valeur de la conquête est proportionnelle à la résistance qu'elle oppose, aux antipodes d'un désir partagé. [...] Par bien des aspects, notre culture confond violence et sexualité, permettant les violences sexuelles en les niant.”*¹⁷⁸

Le genre induit donc un continuum de violence qui suit les filles puis les femmes dans toutes les sphères sociales intimes¹⁷⁹ comme publiques et qui participe finalement au système d'oppression. Il semble ainsi essentiel de prendre en compte ce continuum de violence dans le traitement et la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles.



Infographie réalisée par le collectif « Féministes contre le cyberharcèlement »

¹⁷⁷ LIEBER Marylène, « Chapitre 7 / Violences et ordre social sexué », Genre, violences et espaces publics. La vulnérabilité des femmes en question, sous la direction de Lieber Marylène. Presses de Sciences Po, 2008, pp. 263-297.

¹⁷⁸ Ségolène, «Le continuum de la violence», 10.12.2019, en ligne <https://lestroistes.fr/1575-2/>

¹⁷⁹HANMER Jalna, « Violence et contrôle social des femmes », Questions féministes, n° 1, 1977, pp. 69-88.

3. Les rapports sociaux de genre et les violences

- **Les violences dans les relations affectives et sexuelles et la construction inégalitaire des rapports sociaux de genre**

Depuis les années 1970, en France comme aux Etats Unis, les associations féministes prônent l'idée que les violences conjugales reflètent une asymétrie de genre¹⁸⁰ et donc qu'elles sont une forme de violence masculine faite aux femmes. Mais cette approche des violences conjugales est souvent contestée dans l'espace public, notamment en faisant référence aux hommes victimes ou aux fausses accusations de femmes.

*“ Cette remise en cause tient en partie au flou qui entoure la signification du rapport entre violence et genre. Une compréhension genrée de la violence conjugale imbrique en effet deux dimensions : l'une quantitative – les femmes sont davantage victimes que les hommes –, l'autre qualitative – la violence conjugale s'enracine dans des rapports de domination.”*¹⁸¹

La violence conjugale, qui se caractérise par des actes violents (psychologiques, physiques, économiques, etc.) répétés dans le temps fait en effet référence à un contrôle, une domination de l'un sur l'autre.

- **Les violences de genre à l'école, terreau des violences conjugales ?**

Les violences au sein du couple émanent en partie d'une construction inégalitaire des rapports sociaux de sexe. Ces imaginaires et rapports de pouvoir se mettent en place très tôt dans nos vies. C'est pourquoi un groupe de chercheurs s'est intéressé aux liens entre les violences de genre et les violences au sein du couple.

¹⁸⁰ S. KIMMEL Michael, « “Gender Symmetry” in Domestic Violence : A Substantive and Methodological Research Review », *Violence against Women*, 8 (11), 2002, p. 1332-1363.

¹⁸¹ DELAGE Pauline. « Chapitre 4. Violence conjugale et genre, le cœur des controverses », , *Violences conjugales. Du combat féministe à la cause publique*, sous la direction de Delage Pauline. Presses de Sciences Po, 2017, pp. 169-224.

“Étudiant les violences entre élèves en milieu scolaire, nous avons été frappés par la similitude de plusieurs des processus en jeu avec ceux des violences conjugales au point que nous nous demandons si les violences de genre à l'école ne constitueraient pas l'un des terrains des violences de genre, notamment conjugales.”¹⁸²

Dans cet article, les chercheurs étudient les interactions entre élèves mais aussi entre élèves et membres de l'équipe éducative. En effet, les phénomènes de mimétisme et d'alliances inconscientes sont omniprésents et les deux « mondes » font système. Ces interactions favorisent consciemment ou non le contrôle social des identités de genre construites dans une articulation complexe aux normes sociales, groupales et institutionnelles¹⁸³. Jean-Pierre Durif-Varembont et Patricia Mercader soulignent qu'au sein des établissements scolaires, le “sexuel” fait constamment irruption, que ce soit dans le langage (injures, insultes), lors d'activités pédagogiques (ateliers théâtre, pratique de médiation et de gestion de conflits, éducation à la vie affective et sexuelle...) mais aussi au sein des violences elles-mêmes, qui comportent quasi toutes une dimension sexuelle. Ils expliquent que le contrôle social des identités de genre est permis par la tolérance face aux agressions sexuelles et au langage catégorisant. Les élèves mettent en avant, par leur comportement, l'intériorisation de ces identités et rôle de genre.

Les garçons vont ainsi montrer leur supériorité par leurs performances physiques et leur habitus corporel (jambes écartées, faire du bruit, etc.). Ils se construisent dans la rivalité avec les autres garçons et le machisme envers les filles. Ils auraient également naturellement un désir sexuel irrépressible contre lequel ils ne pourraient rien, et leur sexualité serait éloignée de tout sentiment à l'inverse des filles qui ne rechercheraient que le côté sentimental.¹⁸⁴ Les filles quant à elles, utilisent des accessoires propres à la mise en scène de la féminité, régulée par le groupe de pairs, qui les ancrent dans une “féminité mascarade”.¹⁸⁵ Les filles doivent se construire dans une ambivalence sous le contrôle permanent des garçons et des autres filles. Les jeunes qui ne s'approprient pas ces normes prennent le risque d'être exclus, voire harcelés.¹⁸⁶

¹⁸² DURIF-VAREMBONT Jean-Pierre, MERCADER Patricia. « Les violences de genre à l'école, terrain des violences conjugales ? », Recherches familiales, vol. 16, no. 1, 2019, pp. 117-128.

¹⁸³ Ibid

¹⁸⁴ Ibid

¹⁸⁵ RIVIÈRE Joan, Womanliness as a masquerade, 1929, Traduction française, « La féminité en tant que mascarade », Psychanalyse : revue de la Société Française de Psychanalyse, n° 7, 1964, pp. 257-270 ; réédition : Marie-Christine HAMON, Féminité mascarade, Le Seuil, 1994

¹⁸⁶ DURIF-VAREMBONT Jean-Pierre, MERCADER Patricia. « Les violences de genre à l'école, terrain des violences conjugales ? », Recherches familiales, vol. 16, no. 1, 2019, pp. 117-128.

“Autrement dit, jusqu’à présent, en Occident, la masculinité hégémonique, quelles que soient ses modalités dans un contexte social donné, est toujours articulée à une forme plus ou moins radicale, plus ou moins ouverte, de hiérarchie entre les sexes.”¹⁸⁷

Les agressions sexuelles en milieu scolaire peuvent prendre la forme de violences verbales (insultes sexuelles, moquerie en référence au physique) ou d’agressions sexuelles physiques (attouchements, voyeurisme, viols). Celles-ci sont “soutenues par des processus de banalisation, minimisation, intériorisation qui mettent en jeu des normes de groupe via les stéréotypes de genre sur la virilité et la féminité et les rapports sociaux entre sexes à un moment sensible des remaniements identificatoires et narcissique de l’adolescence”¹⁸⁸. Ces mécanismes de dominations amènent à banaliser les violences qui sont réduites à un jeu entre camarades ce qui empêche ainsi la reconnaissance des faits et leur dénonciation. Même si certaines filles se considèrent au fond d’elles victimes, la peur d’être tenue responsable des faits reste forte.

Il y a de nombreuses similitudes entre les violences de genre en milieu scolaire et les violences conjugales “classiques”. Dans les deux cas, les violences ne sont pas reconnues ou niées par la victime comme l’agresseur. La victime reconnaît et qualifie difficilement les actes comme de la violence, elle culpabilise et l’agresseur la responsabilise (elle a cherché, elle le mérite). Les filles comme les femmes finissent par “s’interroger sur ce qui les a fait méconnaître, supporter, voire accepter ce qu’elles qualifient peu à peu de violences sexuelles.”¹⁸⁹ Il y a un déplacement de responsabilité et de culpabilité de l’auteur vers la victime.¹⁹⁰

Dans ce contexte, les adultes souvent inconsciemment participent à la construction de ce processus de construction identitaire et de rapport de pouvoir par leurs représentations et leur comportement. Ils sont confrontés quotidiennement à des violences de genre et peuvent avoir tendance à les banaliser, minimiser voire se détourner de celles-ci en prônant l’aspect privé de ces situations (concerne le couple, la relation). On retrouve ce raisonnement dans le traitement des violences conjugales où la victime est considéré comme « sa » (possessif) copine, « sa » femme, et donc la violence et son caractère de transgression est minimisé voire supprimé¹⁹¹.

¹⁸⁷ Ibid

¹⁸⁸ Ibid

¹⁸⁹ Ibid

¹⁹⁰ Ibid

¹⁹¹ HOUEL Annik, MERCADER Patricia, SOBOTA Helga, Psychosociologie du crime passionnel, PUF, 2008.

Pour les jeunes en milieu scolaire comme pour les femmes victimes de violences conjugales, le vocabulaire employé pour qualifier les actes participe souvent à la minimisation des faits : « abus ou incident sexuel » au lieu « d'agression sexuelle », « tournante » au lieu de « viol collectif ». La minimisation et le refus de qualification des faits, la responsabilisation de la victime, la réduction de la situation à un jeu consenti, l'aveuglement de l'entourage et des professionnels participe à l'instauration et au développement des violences de genre et des violences dans les relations affectives et sexuelles.

Ces représentations et cette assignation à des rôles préconçues poussent les filles à limiter leurs ambitions et leur liberté et les encouragent à la dépendance, ce qui peut favoriser par la suite les violences dans les relations. Il y a donc un réel enjeu à déconstruire dès le plus jeune âge ces rapports sociaux de genre qui alimentent la domination masculine et les violences sexistes et sexuelles.

La tolérance de ces violences notamment dans les milieux scolaires constitue un facteur de risque des violences conjugales à venir. Il semble donc intéressant de soutenir et de développer des actions de préventions et d'échanges avec les élèves, de proposer par exemple des groupes de parole avec des personnels médico-sociaux spécialisés, des interventions théâtrales où les élèves jouent avec les acteurs les situations qui les mettent dans l'impasse ou de mettre en place de la médiation par les pairs.¹⁹²

“On doit se demander aussi comment l'institution scolaire est à même de faire respecter l'égalité et lutter contre les discriminations, voire même comment elle peut concourir à « dissoudre la hiérarchie » entre les sexes, pour reprendre l'expression de Françoise Héritier¹⁹³.”

¹⁹² Ibid

¹⁹³ HÉRITIER Françoise, Masculin/féminin.2, Dissoudre la hiérarchie, Odile Jacob, 2002.

II. Les violences faites aux filles, angle mort de la lutte contre les violences faites aux femmes

1. Les violences faites aux filles : de la visibilisation du sujet à l'action

A. La carrière du problème public

Le sujet des "violences faites aux filles" peine à émerger. Pour cette analyse, il m'a paru intéressant de mobiliser les travaux d'Herbert Blumer qui définit la "Carrière des problèmes publics" en cinq phases. "

Dans un premier temps, l'émergence du problème public, représente le moment où on attire l'attention des politiques et des citoyens sur le sujet. Lors de cette phase, il est intéressant d'analyser qui soutient ou conteste les groupes sociaux impliqués sur le sujet. Concernant le sujet des violences faites aux filles dans l'Hérault, cette étape a été impulsée par les professionnelles de terrain. Elles ont en effet évoqué à maintes reprises la nécessité de prendre en compte cette thématique et ont indiqué à la DDFE leur volonté de travailler ce sujet. Les citoyens n'ont pas à proprement parler été intégrés à cette étape. L'ensemble des professionnel.les rencontré.es s'est montré favorable et enthousiaste au traitement de cette problématique. La seule "contestation" que j'ai pu observer venait de l'angle choisi pour traiter le sujet. Le fait de parler de "violences faites aux filles" et non de violences dans les relations jeunes a questionné certains.

A la fin de la réunion, lorsque la plupart des personnes ont déjà quitté la salle, il (gendarme à la Maison de protection des familles de l'Hérault) s'approche vers moi et nous commençons à discuter. Après quelques échanges, il me montre son incompréhension face à l'utilisation du terme de "violences faites aux filles", et me souligne l'importance de ne pas oublier les garçons qui sont aussi des victimes dans certains cas. Il m'indique également que certaines femmes portent des plaintes qui s'avèrent fausses par la suite et qu'il est difficile de gérer les situations lorsque les femmes retirent finalement leur plainte. A la fin de cet échange je m'interroge : pourquoi n'a-t-il pas évoqué tout cela lors de la réunion, pourquoi me le dire seulement à moi ? Je me suis sentie déstabilisée.

Extrait de mon carnet de bord d'observation du 26 avril 2022

Cette situation montre un renversement d'imputation causale. Les femmes portent ainsi en partie la responsabilité de la situation de violences (idée que les torts sont partagés¹⁹⁴, que la victime a provoqué la situation) et de son mauvais traitement. L'invisibilisation des garçons comme victime dans le traitement de la problématique est également soulignée. Comment lever ces freins et permettre aux actions de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles d'être pleinement menées et financées ? C'est avant tout un enjeu de compréhension, de sensibilisation et de reconnaissance de ce problème sociétal global.

Vient donc ensuite la phase de légitimation du problème, ce qui nécessite un travail en partenariat afin d'illustrer le problème par des données objectivées et de récolter le soutien d'acteurs stratégiques. Cette phase peut se montrer d'autant plus difficile, si comme dans le cas des violences faites aux filles, les données sont peu nombreuses.

“Il faut produire de la connaissance qualitative qui vous amènera à faire de la prévention, qui amènera beaucoup plus de filles à porter plainte, ou à prendre conscience.” (Chargée de mission au centre ressource politique de la ville, Villes et Territoires Occitanie)

Lors de la deuxième rencontre du groupe de travail, les contours de la récolte de données sur le sujet et des partenaires à associer ont été discutés. Le but de centraliser des données est avant tout d'intégrer de nouveaux membres au réseau partenarial et de les sensibiliser à la question des violences faites aux filles, plus que de proposer une représentation réelle de la problématique. La mobilisation d'acteurs de champs divers (Associations, PJJ, éducation nationale, ARS, etc.) permet de légitimer davantage le problème et de lancer une dynamique sur le territoire.

La troisième phase est la déclinaison de l'action permettant de lutter contre le problème. Lors de cette étape, il est essentiel de rester à l'écoute des contestations qui pourraient, comme l'explique Bruno Latour¹⁹⁵, être source d'échec si elles ne sont pas prises en compte. Les actions possibles pour lutter contre les violences faites aux filles ont été largement évoquées¹⁹⁶ lors des rencontres du groupe de travail mais il reste encore du travail afin de prioriser, étudier et parfaire les actions.

¹⁹⁴ Exemples de unes de médias qui minimisent voir tournent en dérisions des situations de violences

¹⁹⁵ LATOUR Bruno, *“Aramis ou l'amour des techniques.”*, *Politix*, vol. 7, n°25, Premier trimestre 1994. L'imagination statistique, sous la direction de Loïc Blondiaux et Bastien François. pp. 170-173.

¹⁹⁶ Cf Annexes tableau récapitulatif première rencontre du GT “Violence faites aux filles”

A la fin de cette phase, vient la réalisation d'un plan d'action permettant une définition officielle des actions envisagées. Cette étape devra être validée par les membres de l'observatoire des violences faites aux femmes, sexistes et intrafamiliales. Puis pour finir, la mise en pratique de ce plan, étant souvent une phase où d'autres acteurs entrent en jeu, ce qui peut orienter les choix de départ. Il peut également y avoir des contestations nouvelles.

Le problème est redéfini à chaque étape de cette construction du problème public. Il y a donc une évolution pour rendre le problème acceptable, légitime et faisable. Il est important de repérer à chaque étape qui soutient, empêche, ou ralentit le processus. J'ai réalisé pour cela une ébauche de cartographie des acteurs et de leur position face au sujet. L'explicitation de ces cinq phases par H. Blumer sera une base pour mon travail de mémoire mais aussi pour les actions et réflexions menées lors du travail de préfiguration de l'observatoire. Concernant le sujet des violences faites aux filles, il m'a semblé nécessaire de rester vigilante à l'imputation du problème qui peut être faite sur les jeunes eux-mêmes. L'aspect systémique de la question des violences commises par des hommes et envers des femmes est à ne pas oublier. C'est d'ailleurs l'un des objectifs de l'Observatoire héraultais de mettre en lumière l'aspect systémique des violences faites aux femmes/filles sur le territoire. C'est un enjeu fort puisque concernant les acteurs politiques il peut être difficile de montrer les failles, les fautes ou les manquements de leurs dispositifs d'action.

B. Encore trop peu de données sur les violences faites aux filles

La prise en compte des violences faites aux femmes et la disponibilité des données sur le sujet s'est considérablement améliorée ces dernières années et les données sur la prévalence des violences perpétrées par les partenaires intimes sont désormais disponibles pour au moins 106 pays selon ONU Femmes. Les données sont essentielles pour effectuer un travail de prévention efficace et répondre au mieux aux situations de violences faites aux femmes et aux filles. L'ensemble des études, rapports et recherches menés par des organismes privés ou publics permet d'attirer l'attention sur les failles et lacunes existantes et permet de penser des préconisations pour la résolution ou l'amélioration des situations.

Concernant les violences faites aux filles, les données restent marginales et leur recueil difficile. Avant de m'intéresser à ce sujet, j'avais une idée lointaine du nombre de filles concernées par les violences.

C'est à la suite de nombreuses recherches sur les violences faites aux femmes, que j'ai réalisé le manque d'informations et de connaissances concernant les plus jeunes. Les filles sont très peu représentées autant dans les études sur le sujet, qu'au sein des actions et campagnes de communication.

“Le phénomène des violences qui s’immiscent dans les couples d’adolescents et de jeunes adultes a longtemps échappé à tous les radars. La dernière étude sociologique d’ampleur sur ce sujet (l’enquête nationale sur les violences envers les femmes en France, Enveff) remonte à 2000 : on y apprenait que les jeunes femmes entre 20 et 24 ans déclarent plus fréquemment avoir été victimes de violences conjugales (15% sur les douze mois précédents) que l’ensemble des femmes (10 %).”¹⁹⁷

Les données concernant les violences sexistes et sexuelles chez les jeunes sont très difficiles à trouver voire inexistantes. Concernant les violences conjugales par exemple, les chiffres qui sont présentés ne portent en général que sur les personnes de plus de 18 ans ou 25 ans. En dessous de cette tranche d'âge il n'y a pas de réelle production de données. C'est également ce que constate l'association "En Avant toutes" créée en 2013, qui s'est emparé de ce sujet.

“Les violences dont sont victimes les jeunes, au sein du couple ainsi qu’au sein de la famille, sont une réalité peu connue qu’il est pourtant essentiel de documenter ; en France, il existe très peu d’enquêtes nationales sur le sujet.”

L'association travaille sur trois axes : la prévention auprès des jeunes et des professionnel.les qui les entourent, la tenue d'un tchat destiné aux jeunes, la production d'études et de recherches.

“Après avoir observé la manière dont les jeunes femmes utilisaient l’espace numérique pour trouver des informations et évoquer leurs doutes et leurs questionnements, nous avons créé le site internet [Commentonsaime.fr](https://commentonsaime.fr). Alimenté par l’expertise de la prévention, il s’agit du premier site sur les violences au sein du couple, pensé par des jeunes et pour des jeunes. C’est sur ce site internet qu’est hébergé notre tchat, ouvert du lundi au samedi de 10h à 21h.”¹⁹⁸

¹⁹⁷ RAYBAUD Alice, “Enquête Les violences conjugales touchent aussi les jeunes”, Le Monde, 21 novembre 2021 - N°23910

¹⁹⁸ “La genèse d’En avant toute(s)” (<https://enavanttoutes.fr/association/notre-ethique/>)

L'association produit des études à partir des données de son tchat. Ce sont les rares recherches récentes que j'ai trouvées au sujet des violences sexistes et sexuelles chez les jeunes en France. Comme pour de nombreux problèmes publics dans le champ social, ce sont donc avant tout les acteurs associatifs et les collectifs citoyens qui impulsent la prise en compte des violences faites aux filles.

C. Les raisons de ce manque de données

Ce manque de données au sujet des violences faites aux filles est dû à diverses raisons. Celles que j'ai pu relever sont les suivantes. Tout d'abord, peu d'études sont réalisées sur les violences chez les jeunes, notamment car la réglementation sur la réalisation d'études envers les publics mineurs limite voire empêche leur mise en œuvre. Concernant les victimes majeures, les études ne différencient pas pour la plupart les catégories jeunes, invisibilisant donc leur prédominance.

“Les jeunes femmes et les femmes âgées sont insuffisamment prises en compte dans les données recueillies, alors même qu’elles sont particulièrement victimes de violences. À l’autre bout du champ, les jeunes femmes et les adolescentes sont aussi victimes de violences conjugales, commises par exemple par un petit-ami ou une relation épisodique. Pourtant, les mineures, en particulier les mineures de 15 ans, ne sont pas prises en compte dans les grandes enquêtes de victimation, qui commencent aux alentours de 15 ans (parfois 18 ans) et s’arrêtent aux alentours de 75 ans. Dans les affaires de violences conjugales donnant lieu à une décision de justice, en 2015, c’est la catégorie des auteurs de 30 à 40 ans qui prédomine, suivie de très près par les 18-30 ans. Les victimes en revanche, sont surreprésentées parmi les 18-30 ans, avec près de 6 points d’écart avec les 30-40 ans. Les mineur.es ne représentent même pas 1 % des auteurs poursuivis, et environ 1 % des victimes.”¹⁹⁹

Ce manque d'information sur le sujet a réaffirmé ma volonté de travailler cette thématique à travers mon mémoire. Les associations et professionnel.les avec qui j'ai échangé au cours de mon stage sont unanimes, les violences dans les relations chez les jeunes sont nombreuses et multiformes : cyberviolences, romantisation de la violence, prostitution, etc. Il est plus difficile de détecter ces violences chez les jeunes femmes.

¹⁹⁹ “Violences conjugales Garantir la protection des femmes victimes et de leurs enfants tout au long de leur parcours”, Rapport n°2020-09-22 VIO-43 publié le 9 octobre 2020, en ligne : <https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/wp-content/uploads/2020/10/HCE-RAPPORT-VIOLENCES-CONJUGALES-2020.pdf>

L'adolescence est, en effet, une période de changement, d'expérimentation, de bouleversement corporel et psychique, de construction identitaire et la base des premières relations affectives et amoureuses. Les adultes sont souvent désemparés face à ces changements et les espaces d'écoute et d'échanges à ce sujet pour les jeunes sont peu nombreux.

L'association "En Avant toutes" témoigne à ce sujet :

"Le projet a commencé par une vaste étude de terrain, qui a permis de constater, avec le soutien des associations franciliennes, que les structures destinées aux femmes victimes de violences étaient trop peu nombreuses, ou surchargées. A cela s'est ajouté le constat de la prévalence des violences chez les plus jeunes femmes, et leur isolement des structures existantes."²⁰⁰

En effet, les jeunes peuvent avoir du mal à identifier ou connaître les structures dédiées à l'accompagnement des victimes de violences. Il paraît donc pertinent de les informer sur la question mais aussi de penser des dispositifs dédiés aux mineurs et jeunes majeurs.

"Il y a déjà pas mal de choses qui se font en vrai avec les petits, mais les ados, les ados qui sortent du lycée qui commencent à entrer dans la vie professionnelle ou la vie étudiante. Moi des dispositifs pour eux j'en connais pas." (Conseillère conjugale et familiale au Planning familial 34)

"On ne va pas demander de l'aide si on se reconnaît pas comme victime." (Intervenante sociale en Commissariat, Conseil départemental 34)

"Elles ne se reconnaissent pas dans des lieux, où elles doivent exister par opposition." (Conseillère technique en promotion de la santé à la direction territoriale de la PJJ)²⁰¹

A ce jour, seul un centre dédié aux violences dans les couples jeunes existe en France, il se trouve en Seine Saint-Denis à Bagnolet. Mais, en Octobre 2022, Elisabeth Moreno²⁰² a annoncé la création de nouveaux lieux spécifiques pour les jeunes victimes. Concernant la création de structures, il est important de prendre en compte l'invisibilisation des filles dans l'espace public. En effet, cette problématique a été largement soulevée au sein du groupe de travail. Les structures mixtes s'adressant aux jeunes sont majoritairement occupées par des garçons, et les filles finissent par ne plus se reconnaître dans ces structures.

²⁰⁰ "La genèse d'En avant toute(s)", (<https://enavanttoutes.fr/association/notre-ethique/>)

²⁰¹ Verbatim tiré de la retranscription (anonymisé) faites par Juliette Thatcher de la 1ère rencontre du groupe de travail "Violences faites aux filles", 9 février 2022 à la DETTS

²⁰² Ministre déléguée chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes à cette période

“Ce qu’on voit sur le terrain, c’est que les jeunes filles sont beaucoup invisibilisées. Quand il y a en plus une situation de précarité, c’est une imbrication qui fait qu’il y a moins d’accès au droit.” (Animatrice de prévention au Planning familial 34)

“Le constat que je fais aussi sur les associations qui accueillent un public mixte jeune, (la maison des adolescents, etc), dès qu’il y a la possibilité qu’ils se regroupent entre guillemet et ce qui est chouette, il ne reste plus que des garçons, les filles sont totalement invisibilisées.” (Cheffe de service et formatrice à l’Amicale du nid, service Le FIL)

“Des lieux spécifiques, sur les violences faites aux filles il y en a pas en fait, c’est à dire que tous les lieux sont mixtes et s’adressent à l’ensemble des jeunes. Mais ce qu’on aperçoit dans ces lieux-là, c’est qu’au final ce sont les garçons qui se retrouvent à les utiliser. Pour moi ça serait pas faire de la discrimination que de créer une maison des filles, ou une maison des adolescentes.” (Cheffe de service et formatrice à l’Amicale du nid, service Le FIL)

Les images que projettent les jeunes sur les structures et les dispositifs existants ont une influence sur leur fréquentation. Il faut donc être vigilant à la communication faite autour de ces lieux et ces actions. Il peut également être intéressant d’envisager la création de groupes ou de structures non mixtes, dédiés aux filles pour qu’elles s’approprient les lieux et dispositifs et puissent être accompagner en cas de violences.

2. La représentation du sujet des violences faites aux filles au travers des politiques de communication

A. Des campagnes de communications en évolution : entre invisibilisation des jeunes victimes et responsabilisation

Le cadrage du phénomène des violences faites aux femmes dans les supports de communication gouvernementaux offre une représentation partielle et imparfaite des situations de violence. Les campagnes de communication s’adressent principalement aux publics d’âge moyen et aux familles (mère de famille entre 30 et 40 ans). Les relations jeunes ne sont presque pas représentées. Il y a une prédominance des violences commises au sein du couple dans ces communications et les jeunes ne s’identifient pas à cette représentation de la conjugalité.

« Cela s'explique d'abord par le fait que souvent les moins de 25 ans ne se sentent pas concernées. Elles ne s'identifient pas à l'image des « femmes battues, mariées, avec des enfants », explique Louise Delavier, cofondatrice de l'association *En avant toute(s)*.²⁰³

“Pour nous, c'était important de participer à ce GT parce que souvent les observatoires des violences faites aux femmes s'adressent aux femmes et les jeunes filles ont beaucoup de mal à s'identifier. Je trouve ça très intéressant de pouvoir réfléchir à une communication en direction des filles. Parce que là par exemple, 100% des jeunes filles qu'on accompagne, qui sont en situation de prostitution, ont été enfant dans des situations de violences conjugales. Et les relations, en dehors de la prostitution, il y a également de la violence. Il y a un fort enjeu à s'adresser aux filles pour qu'elles se reconnaissent (imaginer un vocabulaire,...) et se saisissent du sujet.” (Cheffe de service et formatrice à l'Amicale du nid, service Le FIL)

“Je parle de filles parce qu'elles sont mineures. Elles ne s'identifient pas aux campagnes, sur les violences conjugales. Le mot “conjugal”, c'est pour leur mère, c'est leur tante etc. Et pour autant, on voit des très jeunes couples qui peuvent durer, où qui sont éphémères, où il y a déjà, je trouve, un sacré niveau de violence, de violences conjugales, d'emprise de la part de leur petit copain.” (Cheffe de service et formatrice à l'Amicale du nid, service Le FIL)

“Je pense que ce qui nous manque c'est la communication envers elles, les campagnes envers elles.” (Commandante de l'unité à la Maison de Protection des Familles de l'Hérault)

Dans les campagnes de communication, il y a également une prééminence de la thématique des violences physiques, même si ceci tend à évoluer. Ceci complique largement l'identification et la reconnaissance en tant que victime dans les cas où il y aurait des violences psychologiques mais pas physiques par exemple.

*“Capucine n'avait pas fait le lien entre ce qu'elle vivait et les images de femmes mariées au visage tuméfié des campagnes de sensibilisation.”*²⁰⁴

On peut également constater une invisibilisation des femmes issues des minorités (femmes en situation de migration, ayant un handicap, étant jeunes, etc.). Rappelons pourtant que ces violences peuvent toucher toutes les femmes, de tous milieux, et que dans une situation de précarité le risque est accru.

²⁰³ PLUYAUD Louise, “Violences de couples : les jeunes femmes ne sont pas épargnées”, TV5 Monde, 17 mai 2021

²⁰⁴ RAYBAUD Alice, “Enquête Les violences conjugales touchent aussi les jeunes”, Le Monde, 21 novembre 2021 - N°23910

Afin d'être efficaces, les campagnes de communication doivent s'adapter aux moyens et formes de communication utilisés par les jeunes. Le meilleur moyen de ne pas passer à côté de l'objectif est d'intégrer les jeunes à la création de ces campagnes et outils de communication. Les professionnels ayant participé au groupe de travail semblaient très favorables à cette idée.

“Quelque chose qui soit adapté à leur âge. Qui soit par exemple une application à télécharger sur leur smartphone. Pour leur apprendre à conscientiser mais aussi à repérer, dépister et surtout dans une démarche d'empowerment à se défendre en fait.” (Conseillère conjugale et familiale au Planning familial 34)

“Il y a beaucoup de jeunes c'est vrai qui nous disent que ce serait bien que ce soit sur tiktok. “ (Commandante de l'unité à la Maison de Protection des Familles de l'Hérault)

“Il faut aussi aller sur leurs plateformes. Je pense que si on veut les toucher, il faut utiliser leurs moyens de communication, donc les intégrer, en tout cas sur les campagnes de communication. Les faire participer à la construction des outils.” (Conseillère conjugale et familiale au Planning familial 34)

Au-delà de la représentation du phénomène, ces campagnes de communication ont souvent une position paradoxale vis-à-vis des femmes et filles victimes. On remarque une réelle injonction des femmes à agir, à briser le silence. C'est à elles que s'adressent majoritairement les campagnes de communication, qui les poussent à se reconnaître comme victime et à agir. La culpabilité aussi vis à vis de leur enfant est souvent renforcée par ces communications.



Campagne de 2018 de la ville d'Evry contre les violences faites aux femmes



Campagne de lutte contre les violences sexistes et sexuelles "Réagir peut tout changer" lancée par le Premier Ministre le 30 septembre 2018



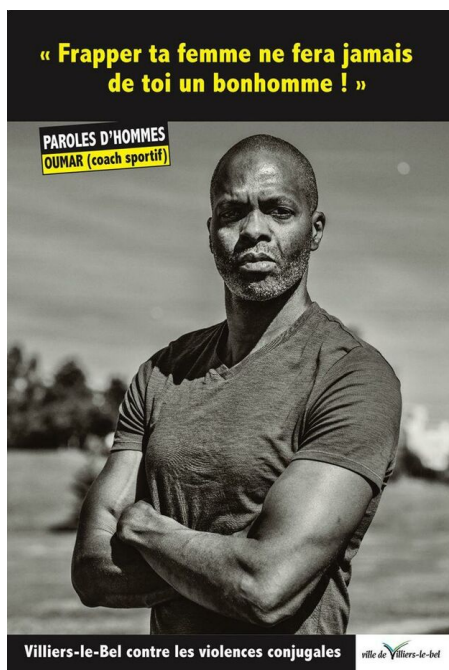
Affiche réalisée en 2020 par l'association SOS Violences Conjugales 42

B. La prise en compte des auteurs dans les campagnes de communication

Pendant de nombreuses années, les auteurs étaient quasi invisibilisés, ne remettant pas la responsabilité sur ceux-ci. De plus en plus, les associations, les collectifs citoyens et les collectivités représentent les hommes dans leurs campagnes de sensibilisation. Comme le dit le bandeau de cette campagne fictive "85% des homicides conjugaux sont commis par des hommes. Responsabilisons-les."



Campagne de communication fictive proposée en 2020 par la graphiste Jade Lambert, et mettant en avant les agresseurs. Elles ajoutent concernant ce projet : "Les hommes ne sont pas tous coupables, mais nous sommes tous responsables. Victor Hugo disait : Mes amis, retenez ceci, il n'y a ni mauvaises herbes ni mauvais hommes. Il n'y a que de mauvais cultivateurs."



Campagne contre les violences faites aux femmes réalisée par la ville de Villiers-le-Bel (Val-d'Oise) en octobre 2019



Campagne contre les violences faites aux femmes réalisée en 2009 par diverses associations et l'observatoire des violences envers les femmes du conseil départemental de la Seine-Saint-Denis à l'attention des élu·es et agent·es des collectivités et de l'administration

Plusieurs professionnel.les de terrains ont mis en avant l'importance de prendre en compte les garçons dans les actions de lutte contre les violences faites aux filles, que ce soit dans les campagnes de communication que lors d'ateliers de prévention.

“Si on fait un travail qu'en direction des filles et qu'on ne fait rien, qu'on travaille pas ça avec les garçons, ça va continuer.” (Conseillère conjugale et familiale au Planning familial 34)

“Une campagne adaptée de communication sur ce qui fait d'une fille une victime, et en filigrane vous dites aux garçons que ce qu'il fait peut faire de lui un bourreau, enfin que cela fait de son attitude quelque chose de pas normal.” (Chargée de mission au centre ressource politique de la ville, Villes et Territoires Occitanie)

“Il faut travailler avec eux c'est quoi le consentement, c'est quoi le respect. Que les filles se reconnaissent dans une violence c'est bien mais faut aussi que les garçons se reconnaissent comme étant une violence. “Ce que je fais là c'est pas adéquat, c'est pas correct”. (Conseillère conjugale et familiale au Planning familial 34)

C. Une volonté gouvernementale d'impliquer l'ensemble des acteurs

L'Etat adopte désormais une nouvelle stratégie de communication davantage tournée vers la responsabilisation de la société à lutter contre les violences. Les témoins et les professionnels sont ainsi évoqués dans les communications. Il y a donc un nouveau registre communicationnel destiné au grand public et aux professionnels.²⁰⁵ La nouvelle campagne de communication déployée par le gouvernement met en lumière le travail des soignants, des forces de l'ordre, des avocats, des magistrats, des répondantes au 3919 et des associations.

“L’objectif est dès lors de favoriser la libération de la parole des femmes en leur montrant l’ensemble des relais de confiance à leur disposition.”²⁰⁶



Campagne de communication du gouvernement paru le 25 novembre 2021

3. Des actions de prévention limitées malgré l'engagement des professionnel.les

Le gouvernement expose une volonté de proposer à chaque enfant, durant son parcours scolaire, une prévention et une sensibilisation à l'égalité de genre et à la vie affective et sexuelle. On retrouve cela dans la loi de 2001, dite loi Aublet.

²⁰⁵ QUILOT Lucile, “Les campagnes de communication gouvernementales de lutte contre les violences faites aux femmes.”, HAL, 24 avril 2015

²⁰⁶ Publication du 23 novembre 2021, “FACE AUX VIOLENCES #NERIENLAISSERPASSER”, site du gouvernement “arrêtons les violences”, en ligne <https://arretonslesviolences.gouv.fr/focus/face-aux-violences-nerienlaisserpasser>

“L'éducation à la sexualité est inscrite dans le Code de l'éducation (articles L. 121-1 et L. 312-16) depuis la loi n° 2001-588 du 4 juillet 2001. L'article L. 312-16 est ainsi libellé : « Une information et une éducation à la sexualité sont dispensées dans les écoles, les collèges et les lycées à raison d'au moins trois séances annuelles et par groupes d'âge homogène. Ces séances présentent une vision égalitaire des relations entre les femmes et les hommes. Elles contribuent à l'apprentissage du respect dû au corps humain. Elles peuvent associer les personnels contribuant à la mission de santé scolaire et des personnels des établissements mentionnés au premier alinéa de l'article L. 2212-4 du Code de la santé publique ainsi que d'autres intervenants extérieurs conformément à l'article 9 du décret n° 85-924 du 30 août 1985 relatif aux établissements publics locaux d'enseignement. Des élèves formés par un organisme agréé par le ministère de la Santé peuvent également y être associés. »²⁰⁷

Lors du Comité départemental d'éducation à la santé, à la citoyenneté²⁰⁸ et à l'environnement, ayant eu lieu le vendredi 1 avril 2022²⁰⁹, l'éducation à la vie affective et sexuelle²¹⁰ a été annoncée comme priorité pour l'année 2022-2023²¹¹. Pour cela des formations seront mises en place dans les établissements scolaires dès 2022 afin de former les personnels et de déconstruire les stéréotypes de genre. Il existe également des référents égalité dans les collèges et lycées et des temps forts (Journées internationales, semaine de l'égalité) qui peuvent servir d'appui à la mise en place d'actions de prévention.

Cependant malgré leurs inscriptions dans la loi, les actions de prévention auprès des jeunes ne sont pas généralisées et les acteurs scolaires et associatifs se sentent souvent démunis.

“Devant l'ampleur de la tâche, les acteurs engagés sur le sujet ont souvent le sentiment de prêcher dans le désert. « Il y a un manque cruel de prévention et de formation des adultes qui encadrent les jeunes au quotidien », dénonce Marie Gervais, autrice du livre Il me tue cet amour (Massot, 2020) sur les violences conjugales qu'elle a vécues de 16 à 24 ans, dont elle témoigne devant des classes.»²¹²

²⁰⁷ BLANQUER Jean-Michel, Bulletin Officiel De L'éducation Nationale, De La Jeunesse Et Des Sports, Circulaire n°2018-111 du 12-9-2018

²⁰⁸ Commission regroupant des chefs d'établissements, des inspecteurs de l'éducation nationale, des directeurs d'école, des personnels enseignants, des médecins, des représentants des parents, et des membres d'association ou d'institution

²⁰⁹ Observation réalisée au Rectorat de l'Académie de Montpellier le 1er avril 2022

²¹⁰ Dans la rubrique “Santé et citoyenneté” au côté des thématiques de lutte contre les pratiques addictives et la promotion du bien-être/santé mentale

²¹¹ D'après mes notes d'observations et de retranscriptions

²¹² RAYBAUD Alice, “Enquête Les violences conjugales touchent aussi les jeunes”, Le Monde, 21 novembre 2021 - N°23910

Pourtant les acteurs de terrain défendent le besoin criant de ces temps d'échange.

“Je pense qu’il n’y a pas suffisamment de moyens par rapport au travail qu’il y a à faire. Même s’il y a le fameux 2h de la loi, il y a plein d’écoles où ce n’est pas du tout le cas. Il faudrait qu’ils aient systématiquement dans chaque classe une intervention.” (Conseillère conjugale et familiale au Planning familial 34)

Les jeunes eux-mêmes décrivent le manque d'information et d'éducation sur l'égalité, le respect de l'autre, le consentement, la vie relationnelle, sexuelle et affective : 2/3 filles et 1/2 garçon affirment que les sujets de harcèlement et de violences ne sont pas assez évoqués au cours de leur scolarité et qu'ils et elles se sentent désarmés.²¹³

A. Limites de la prévention dans les établissements scolaires

La loi de 2001, reste vingt ans plus tard, que partiellement appliquée, ce qui a été largement soulevé par les professionnelles présentes à la première rencontre du groupe de travail. Les moyens de prévention sont en effet trop limités, notamment dans les établissements scolaires et universitaires.

“Il y a une obligation. C’est trois séances par an depuis la primaire sur les stéréotypes, les rapports filles/garçons, etc. Mais on est loin de faire ça.” (Cheffe de service et formatrice à l’Amicale du nid, service Le FIL)

“Informellement, il y a un blocage. La loi n’est pas respectée.” (Animatrice de prévention au Planning familial 34)

Pourtant ces actions de sensibilisation sont essentielles puisqu'elles permettent aux jeunes de se reconnaître en tant que victime ou auteur, de se questionner sur ces sujets, et d'avoir connaissance des structures auxquelles s'adresser. Les freins à la généralisation des actions de prévention sont nombreux.

²¹³ “Egalité, stéréotypes, discriminations entre les femmes et les hommes : perceptions et vécus chez les jeunes générations en 2022”, 1er mars 2022, en ligne : <https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/stereotypes-et-roles-sociaux/actualites/article/egalite-stereotypes-discriminations-entre-les-femmes-et-les-hommes-perceptions>

“[...] l'éducation à la sexualité et à la vie affective telle que dispensée dans et par les établissements scolaires fait face à des difficultés. Bien souvent aléatoires, les séances dépendent des financements dédiés de la part de l'Etat²¹⁴ du temps dont disposent les enseignants afin de terminer leur programme scolaire, des moyens des équipes pédagogiques ainsi que de motivations individuelles.²¹⁵ 216

Ces temps de prévention ne sont pas destinés à répondre à des situations d'urgence mais bien à s'inscrire dans la durée. Pourtant les établissements scolaires sollicitent souvent les acteurs de prévention une fois que des situations de violences ont eu lieu et sont révélées. Le manque de moyens des structures de prévention ne leur permet pas de proposer des temps de sensibilisation à davantage d'établissements.

*“En fait on attend qu'ils nous sollicitent parce qu'on est six pour le département donc voilà on en fait juste pour ceux qui nous sollicitent.”
(Commandante de l'unité à la Maison de Protection des Familles de l'Hérault)*

Les professionnels de terrain avec qui j'ai pu travailler relèvent diverses limites à la mise en place de la loi Aublet.

a. Les plus jeunes mis à l'écart des actions de prévention

En effet, rapidement, les professionnels ont évoqué la difficulté à proposer des temps de prévention aux plus jeunes. De nombreuses réticences de la part des directions, du personnel des établissements scolaires et des parents des élèves.

“Pour les publics plus jeunes il y a des freins” (Conseillère conjugale et familiale au Planning familial 34)

²¹⁴ REBHI Caroline, “L'éducation à la sexualité aujourd'hui : que devient la loi de 2001 ?”, Les Cahiers pédagogiques, 25 novembre 2019, <https://www.cahiers-pedagogiques.com/l-education-a-la-sexualite-aujourd-hui-que-devient-la-loi-de-2001/> (consulté le 30/11/2021)

²¹⁵ BEYER Caroline, “Vincent Peillon se penche sur l'éducation à la sexualité.”, Le Figaro, 24 octobre 2012. <https://www.lefigaro.fr/actualite-france/2012/10/23/01016-20121023ARTFIG00548-vincent-peillon-se-penche-sur-leducation-a-la-sexualite.php> (consulté le 30/11/2021)

²¹⁶ GIL Andrea, Mémoire de Master 1 : “Mise À Distance Ou Proximité ? La Posture D'animation En Éducation A La Vie Sexuelle Et Affective”, juin 2022

“On ne travaille pas avec les sixièmes parce qu’en fait on répond aux besoins, enfin aux sollicitations des structures. Au niveau national elle nous laisse intervenir qu’à partir de la quatrième troisième.” (Conseillère conjugale et familiale au Planning familial 34)

“On a bataillé sur le programme de la sixième car on parlait du principe qu’en sixième on souhaitait aussi aborder la question de l’inceste, puisque c’est l’âge où les enfants peuvent peut-être parler. Ça a été ultra difficile à faire accepter, un établissement l’a accepté. Mais en même temps l’inceste on le vit pas à 18 ans, enfin il commence très souvent, si on regarde les chiffres, entre l’âge de 3-4 ans et 10 ans, même avant.” (Cheffe de service et formatrice à l’Amicale du nid, service Le FIL)

“Je pense qu’il faut créer des outils particuliers si on veut aborder les violences avec les tout petits. Il y a des mots qu’on ne peut pas dire. Les parents derrière ne veulent pas que leurs enfants, trop jeunes, aient de l’information sur la sexualité ou sur les violences entre filles/garçons.” (Conseillère conjugale et familiale au Planning familial 34)

Pourtant la recherche montre l’efficacité des programmes de prévention précoce qui sont plus efficaces et moins coûteux, en termes de dépenses de santé, d’assistance sociale et de maintien de l’ordre, que les dispositifs ultérieurs de répression ou de traitement.²¹⁷

b. La prise en compte des parents

Il semble important pour la mise en place d’atelier de prévention d’intégrer et d’informer les parents, de leur expliquer en quoi cela consiste, l’intérêt que cela a et les réels besoins auxquels cela répond. De nombreux parents sont réticents voir contre ces actions et ne réalisent pas que leurs enfants peuvent être exposés à diverses formes de violences (cyberharcèlement, nues, pornographie, etc.).

“C’est compliqué aussi de travailler avec l’éducation nationale parce qu’il y a parfois des parents qui font barrage. Les parents ils ne sont pas pour qu’on aborde ces questions, que ce soit la sexualité ou les violences.”²¹⁸ (Conseillère conjugale et familiale au Planning familial 34)

²¹⁷ « À l’école des enfants heureux... enfin presque », Journal du droit des jeunes, vol. 304, no. 4, 2011, pp. 19-22.

²¹⁸ Cf. polémique engendrée par l’enseignement des questions de genre à l’école.

“Il faut faire des informations auprès des parents également, après ils ont un autre regard en disant “ah oui effectivement c’est pas pour leur apprendre c’est au contraire pour prévenir”.” (Commandante de l’unité à la Maison de Protection des Familles de l’Hérault)

“Les instituteurs nous disent “c’est vrai qu’on est contents que vous ayez abordé le sujet parce que nous on a pas le droit, les parents ne veulent pas quoi”.” (Commandante adjointe de l’unité à la Maison de Protection des Familles de l’Hérault)

Pour que les actions de prévention soient efficaces, il semble donc qu’il faut associer les familles et agir également auprès d’elles.

“On aborde la violence sexuelle en primaire parce que justement on sait que c’est l’âge où on peut être victime. Après au tout début, je vous cache pas qu’on nous disait “ils sont trop jeunes, il faut le faire quand ils seront en quatrième, cinquième”. [...] C’est vrai que ça peut-être compliqué. On fait des informations pour les parents et quand on leur dit exactement ce qu’est la réalité, ce qui se passe, ce qu’on rencontre, que ce soit dans nos enquêtes ou dans les actions de prévention, effectivement ils ont un autre regard.” (Commandante de l’unité à la Maison de Protection des Familles de l’Hérault)

Les parents ont, en effet, un rôle dans l’éducation préventive et ils représentent des personnes privilégiées pour repérer des situations de violences chez leurs enfants. Comme le présente Julien Chambon et Alain Morel concernant la prévention aux addictions :

“ L’action auprès des familles doit viser le renforcement des liens familiaux et des compétences parentales et permettre la mise en place d’une « politique familiale » à l’égard des consommations de drogues.”²¹⁹

Ce schéma d’action me semble intéressant à étudier concernant les violences faites aux filles. Le but étant d’informer les parents sur les diverses formes de violences et leurs enjeux mais aussi de soutenir le développement des compétences parentales dans leurs dimensions sociales, comportementales, cognitives et émotionnelles²²⁰.

²¹⁹ CHAMBON Julien, MOREL Alain, « 48. Efficacité de la prévention », Alain Morel éd., Addictologie. En 49 notions. Dunod, 2015, pp. 543-555.

²²⁰ NIDA (National Institute on Drug Abuse), Preventing Drug Use Among Children and Adolescents : A Research-Based Guide for Parents, Educators, and Community Leaders, National Institute on Drug Abuse (2003, 2e éd.)

c. La mise en doute de la légitimité des professionnel.les

Les professionnel.les de terrain ont également évoqué la différence de regard en fonction du statut de leur structure. Les directions d'établissements et les parents d'élèves se montreront plus ou moins favorables à leurs actions de prévention. Les associations proposant des temps de prévention, par exemple, sont souvent associées à une image "radicale", "militante", qui inquiète. Les gendarmes de la Maison de Protection des Familles de Lunel (MPF) semblent quant à eux légitimés par leurs statuts de gendarmes ayant une image sérieuse et de droiture.

"Oui vous (MPF) représentez une certaine image. Selon ce qu'on représente c'est différent. On (association) en entend des vertes et des pas mûres : féministes hystériques, qu'on va leur apprendre à coucher ensemble..."
(Cheffe de service et formatrice à l'Amicale du nid, service Le FIL)

B. L'importance d'inscrire ces actions de prévention dans la durée

a. Une difficile implantation

Les professionnel.les ont également insisté sur l'intérêt d'inscrire ces dynamiques de prévention sur le long terme et la difficulté à le faire.

"L'entrée en prostitution c'est 14 ans. Donc il faut qu'on puisse intervenir, si on veut faire de la prévention à 12-13 ans. Et c'est vrai que les établissements scolaires sont hyper frileux. Nous on arrive à intervenir à partir de la sixième parce que maintenant ce qu'on a construit c'est qu'on intervient qu'à condition qu'on touche de la sixième à la troisième et qu'on puisse les suivre sur 4 ans. Parce que faire du one shoot aussi pfff." (Cheffe de service et formatrice à l'Amicale du nid, service Le FIL)

En effet, ne faire qu'une séance se montre inefficace, répondant dans ce cas seulement à des situations d'urgence et n'engageant pas réellement les acteurs sur ces problématiques. Il est donc nécessaire que les actions de prévention s'inscrivent dans la durée, l'effet de répétition étant important.

“Il existe une corrélation entre l’implantation d’un programme dans la durée — plusieurs années — un temps d’intervention conséquent — plusieurs dizaines d’heures par an — et l’obtention de résultats à long terme (Roussel, Doumont, 2008).”²²¹

Elles doivent également s’adapter aux étapes de développement de l’enfant et de l’adolescent. Ce doit être des actions nombreuses et coordonnées afin que chaque classe et chaque établissement puissent les mettre en place. C’est pourquoi les intégrer aux programmes scolaires est pertinent. Il est également intéressant d’envisager des actions donnant un rôle actif aux jeunes (coopération, jeux de rôle, théâtre forum...).

b. La nécessité de constituer un réseau d’acteur, d’accompagner et de coordonner les actions

De plus, pour que ces actions de prévention soient les plus adaptées et efficaces possibles, et qu’elles soient généralisées il est nécessaire d’accompagner leur mise en œuvre. Les établissements peuvent être démunis, ne sachant pas quels acteurs pourraient intervenir et au sein de quelle séance. Ces temps de prévention reposent souvent sur le bon vouloir d’enseignants engagés au sein de l’établissement, ou de bénévoles. La généralisation de temps de sensibilisation nécessite un réseau partenarial vaste et une coordination des acteurs. Les établissements scolaires n’ont pas toujours les moyens ou les compétences en interne pour réaliser ces actions de sensibilisation, c’est pourquoi ils font appel à des prestataires extérieurs (dans l’Hérault : Maison de protection des familles, Planning familial, Amicale du nid, *Point Ecoute Parents Adolescents [PEPA]*²²² etc.)

²²¹ CHAMBON Julien, MOREL Alain, « 48. Efficacité de la prévention », Alain Morel éd., Addictologie. En 49 notions. Dunod, 2015, pp. 543-555.

²²² Affirmation d’une proviseure d’un collège public du département de l’Hérault (34), qui, dans le cadre de la « semaine de la prévention » a fait appel à une dizaine d’intervenants associatifs pour traiter différents thèmes avec chaque classe de l’établissement. (14/12/2021) D’après le Mémoire de Master 1 de GIL Andrea

“Ce recours à des « partenariats institutionnels » est prévu par la circulaire du 17 février 2003 et la démultiplication des intervenants se voit accompagnée d’une préconisation d’élaboration de charte faite par le ministère. Celle-ci délimite un cadre pédagogique, administratif et éthique clairement défini et pouvant être élargi à d’autres partenaires en fonction des situations, et prend parfois la forme de conventions ou de protocoles qui représentent le cahier des charges d’un intervenant en éducation à la sexualité. Extérieur à l’Education Nationale, l’intervenant associatif est signataire de la charte et s’engage à respecter les valeurs humanistes et laïques portées par l’école de la République.”²²³ ²²⁴

Il est nécessaire de former les acteurs de terrain (établissements scolaires, centres sociaux, forces de l’ordre, MJC, clubs de sport, services médico-sociaux, ...) afin qu’ils soient informés sur le sujet et les orientations possibles mais aussi pour développer leurs compétences éducatives et d’accompagnement²²⁵. Concernant les personnels enseignants, cette volonté de formation est inscrite dans la loi.

“Conformément à l’article L. 121-1 du Code de l’éducation modifié par la loi n° 2018-703 du 3 août 2018, les plans de formation doivent prévoir une sensibilisation des personnels enseignants aux violences sexistes et sexuelles et à une formation des élèves au respect du non-consentement.”²²⁶

Cependant les équipes éducatives se sentent encore trop souvent désarmées face aux sujets des violences sexistes et sexuelles.

“L’un des points saillants de cette problématique porte sur le malaise des professeurs face à ce sujet encore délicat²²⁷, résultant à la fois du manque de formation qui leur sont dédiées ainsi que du poids des représentations personnelles qui peuvent influencer sur leur posture.”²²⁸

²²³ COMMUNAL Laurence, GUIGNE Christophe. Éducation à la sexualité: au collège et au lycée. Futuroscope : Réseau Canopé, 2016.

²²⁴ GIL Andrea, Mémoire de Master 1 : “Mise à distance ou proximité ? La Posture D’animation En Éducation A La Vie Sexuelle Et Affective”, juin 2022

²²⁵ CHAMBON Julien, MOREL Alain, « 48. Efficacité de la prévention », Alain Morel éd., Addictologie. En 49 notions. Dunod, 2015, pp. 543-555.

²²⁶ BLANQUER Jean-Michel, Bulletin Officiel De L’éducation Nationale, De La Jeunesse Et Des Sports, Circulaire n°2018-111 du 12-9-2018

²²⁷ «Le sujet reste délicat et tabou, observe Claude LELIEVRE, historien de l’éducation et coauteur de l’ouvrage Les Profs, l’école et la sexualité (2005). Les enseignants ne sont pas forcément à l’aise avec ces questions et n’y ont pas été suffisamment formés.»

²²⁸ GIL Andrea, Mémoire de Master 1 : “Mise à distance ou proximité ? La Posture D’animation En Éducation A La Vie Sexuelle Et Affective”, juin 2022

c. Un dispositif qui doit se vouloir global

Ces actions de prévention doivent finalement s'inscrire dans un dispositif global²²⁹ au croisement de domaines variés : "parentalité, éducation, santé, répression-réglementation, accompagnement social, prévention spécialisée...". Le sujet des violences faites aux filles et la lutte contre celles-ci doivent donc être abordées dans les diverses sphères de la société : les familles, les écoles, les associations de quartier. Comme le démontrent Julien Chambon et Alain Morel :

“Les actions les plus efficaces sont celles qui alternent ou articulent des actions de prévention universelle à des actions plus spécifiques à destination des jeunes « à risques ». Les actions doivent donc viser à combiner actions collectives et actions individuelles, à travers un souci permanent de repérage, d'évaluation et de prise en charge des situations individuelles à partir du collectif. L'intervention précoce apparaît comme le type de stratégie répondant le mieux à cet objectif de globalité et d'intervention in situ.”²³⁰

²²⁹ CHAMBON Julien, MOREL Alain, « 48. Efficacité de la prévention », Alain Morel éd., Addictologie. En 49 notions. Dunod, 2015, pp. 543-555.

²³⁰ GIL Andrea, Mémoire de Master 1 : “Mise à distance ou proximité ? La Posture D'animation En Éducation A La Vie Sexuelle Et Affective”, juin 2022

III. Des préconisations pour une meilleure prévention, reconnaissance et prise en charge des violences faites aux filles

1. Étudier, comprendre et visibiliser la problématique

- **Recueil et analyse de données**

Comme expliqué en amont, les informations restent encore trop limitées sur le sujet des violences faites aux filles, il est donc nécessaire d'alimenter les connaissances et données sur le sujet. Dans le cadre de l'observatoire, un recueil de données est ainsi prévu en lien avec les structures participant au groupe de travail (associations, PJJ, ISCG, etc.) mais également d'autres partenaires comme le CHU, l'ARS ou les structures destinées aux jeunes (MJC, établissements scolaires, etc.). Le recueil de ces données permettrait d'avoir une idée plus précise de l'ampleur du phénomène et de ses caractéristiques (âges, violences subies, démarches entreprises, etc.). L'importance du recueil de données sur le sujet a été unanime au sein du groupe de travail. Cependant la question a amené de nombreuses discussions sur les possibilités de recueil et les informations à demander.

La mise en place de l'Observatoire héraultais des violences faites aux femmes, sexistes et intrafamiliales me paraît être une réelle opportunité. A la jonction de diverses institutions, il permet le recueil et le traitement des données et grâce à un travail de plaidoyer, il peut rendre visible la problématique des violences faites aux filles et la défendre auprès des pouvoirs publics (préconisations alimentant les décisions publiques).

- **Cartographies et répertoire d'acteurs**

Il semble également pertinent de réaliser un répertoire d'acteurs, d'actions, de dispositifs et de structures du territoire qui agissent contre les violences faites aux filles. Cet outil permettrait de faciliter l'orientation des victimes, l'interconnaissance entre professionnel.les et les partenariats entre structures. Le but étant de proposer des actions cohérentes au plus proche des singularités du territoire. Une cartographie permet également de mettre en lumière les zones n'étant pas pourvues et mises à l'écart de tous dispositifs. Elle pourrait prendre la forme d'une cartographie en ligne hébergée par exemple sur le site de l'observatoire (site à venir).

La méthodologie pour un tel outil est complexe et reste à construire mais de nombreux exemples de cartographie en ligne dans d'autres domaines peuvent servir d'appui.

- **Etudes, recherches-action et temps de travail collectifs**

De plus, il est important de rester en alerte sur les évolutions concernant ce phénomène. La réalisation d'études, de rapports et de recherches-action sur le sujet serait intéressante à envisager notamment face aux impensés que peuvent revêtir de tels sujets. Ces recherches, pouvant être faites notamment dans le cadre de l'observatoire par des étudiants ou des doctorants par exemple, permettraient de mettre en lumière l'expertise des professionnels et des premières concernées. Il s'agit ainsi de comprendre au mieux la problématique des violences faites aux filles afin d'orienter des actions répondant aux besoins des premières concernées. Des travaux juridiques pourraient être menés en lien avec des chercheurs, des avocats ou des juristes afin d'analyser les freins que peut parfois représenter le droit (interdiction de construire certaines catégories sociales, ou de réaliser des questionnaires anonymes sur les violences auprès de personnes mineurs par exemple) et de viser une évolution de celui-ci.

Il semble pertinent pour l'étude des violences faites aux filles d'envisager des temps de travail avec des jeunes et des professionnelles afin de rester au plus proche du réel (groupes de travail au sein de l'observatoire par exemple). Ceci permettrait de s'adresser différemment aux jeunes, en cherchant à comprendre leurs logiques et en les impliquant dans les démarches. Les études produites doivent par la suite permettre d'émettre des préconisations alimentant les décisions publiques (en lien avec les institutions lors de Comité par exemple). L'ensemble de ces informations est un appui indispensable à la création d'outils de définition et de repérage des violences faites aux filles (qu'est ce que c'est, comment les graduer, inscription dans un continuum, etc.).

- **Campagnes et outils de communication**

L'une des premières actions possibles, citée au sein du groupe de travail et pouvant être mise en place à l'échelle du département, est la création de campagnes de communication à l'adresse des jeunes. En effet, les campagnes de communication faites actuellement notamment sur les violences conjugales ne touchent pas directement les jeunes, qui ne se reconnaissent pas dans celles-ci.

Les professionnel.les du territoire semblent placer cela comme une des actions prioritaires à mettre en place. Elle permet en effet de sensibiliser les jeunes et l'ensemble de la population aux violences faites aux filles. La visibilité du sujet dans l'espace public donne une réelle existence à celui-ci et peut permettre une prise en charge politique de la problématique.

Concernant le public cible de ces campagnes de communication, ce sont en premier lieu les filles et jeunes femmes qui ont été évoquées, mais par la suite les professionnel.les ont relevé l'importance de s'adresser également aux garçons pour lutter pleinement contre les violences faites aux filles. La question de l'âge cible concernant la mise en place de communications est à étudier. La tranche d'âge 15-25 ans est en effet assez large, les jeunes n'ont pas tout à fait les mêmes problématiques et les mêmes usages des outils de communication.

De plus, il me semble pertinent de mettre en place des outils de sensibilisation du grand public, des parents et des professionnels des champs de l'éducation, de la santé, du social, et des forces de l'ordre. Le but étant de donner des ressources pour une meilleure compréhension des enjeux et une orientation adaptée des victimes et jeunes filles.

Il faut penser à la forme que pourraient prendre ces campagnes de communication afin d'aller au plus proche des jeunes. Les moyens de communication sont en constante évolution et capter réellement l'attention des jeunes n'est pas si simple. Les professionnels ont évoqué l'idée d'une application smartphone par exemple ou le fait de passer par les réseaux sociaux comme TikTok. Des affiches pourraient également être réalisées et affichées dans les établissements scolaires et lieux dédiés aux jeunes (centre sportif, centre social, etc.) mais aussi pour sensibiliser l'opinion publique (cabinet de santé, courrier CAF, etc.).

Très vite, l'idée d'associer des jeunes à ce travail a été proposée. C'est en travaillant avec eux que l'on risque le moins de passer à côté de l'objectif et d'avoir une communication la plus adaptée possible autant sur le fond que sur la forme. Si l'objectif de l'action est précisé en amont, associer des jeunes à la création et mise en place de l'action (campagne, création d'outils de communication) semble pertinent. Cela permet également de valoriser la parole et l'engagement des jeunes.

- **Groupes d'analyse des pratiques professionnelles**

Deux professionnels du groupe de travail ont proposé l'idée de mettre en place à l'échelle du département des groupes d'analyse de la pratique. Le but est que les diverses structures puissent partager entre elles leurs expériences, leurs réussites comme leurs difficultés afin d'améliorer collectivement l'accompagnement des filles et jeunes femmes victimes de violences. Ce partage de connaissances, de bonnes pratiques, d'outils et de données renforcerait le travail en réseau et l'interconnaissance des diverses structures du territoire. Il pourrait intégrer ou se faire en parallèle, des temps de rencontres des réseaux VIF héraultais.

2. Prévenir, sensibiliser et former : des moyens essentiels de lutte contre les violences faites aux filles

- **Renforcer la prévention**

De nombreux écrits et recherches montrent la nécessité de la prévention et de la sensibilisation (Sida, Tabac, Alcool, etc.) pour l'évolution des pratiques et des mœurs des individus. Développer, renforcer et systématiser des temps de prévention auprès des jeunes en milieu scolaire et hors scolaire est donc primordiale. Comme expliqué en amont, la loi de 2011, indiquant la réalisation de trois séances de prévention par classe dès la primaire, est peu respectée. Cette question nécessiterait une analyse plus approfondie puisqu'elle est à la jonction de diverses problématiques. Les associations et structures de prévention ont-elles les moyens de répondre à l'ensemble de la demande ? Les établissements scolaires sont-ils prêts à les accueillir ? Le milieu scolaire est-il le lieu le plus adapté pour la prévention sur ces sujets ? Comment faire face aux résistances des parents ou des institutions sur les sujets du genre ou des violences ? Quelles structures sont capables de faire de la prévention ? Comment se positionne l'éducation populaire à l'heure actuelle ?

Les professionnel.les ayant pris part au groupe de travail semblaient unanimes sur la nécessité de développer et de soutenir les actions de prévention et de sensibilisation réalisées par leurs structures ou d'autres auprès des jeunes en milieux scolaires et hors scolaires dès le plus jeune âge. Ces actions permettent en effet d'informer les jeunes des diverses formes de violences afin qu'ils se saisissent des notions (sexisme, agressions, consentement, etc.) et deviennent à leur tour des relais.

Elles permettent de déconstruire un imaginaire de la relation tendant à banaliser la violence et ainsi de transformer l'image et le modèle de la conjugalité (hétéronormé, romantisation de la jalousie, etc.) afin de lutter pleinement contre les violences. Il s'agit donc de conscientiser les violences autant du côté des victimes que des agresseurs et de pouvoir les orienter par la suite vers des structures ou dispositifs adaptés.

Il serait intéressant d'envisager des actions incitant les établissements scolaires et de jeunesse à travailler avec des structures de prévention en leur montrant l'enjeu et l'importance de ces questions. Un audit avait été réalisé au planning familiale en lien avec l'ARS afin d'étudier une meilleure répartition sur le territoire des actions de prévention à la vie affective et sexuelle en conformité avec la loi. Les résultats de cette étude pourraient être partagés à l'ensemble des acteurs afin de réfléchir ensemble à une répartition des actions de prévention.

- **Sensibilisation et formation**

Il semble nécessaire de sensibiliser le grand public, notamment les parents, aux violences sexistes et sexuelles faites aux filles. Ils ne réalisent pas toujours le danger que peut représenter l'utilisation des nouvelles technologies et réseaux sociaux (envoi de nues par exemple) et ne sont pas informés sur comment accompagner au mieux leur enfant en cas de violence (orientation vers des structures spécialisées, etc.)

Il serait intéressant de former les professionnels (santé, scolaires, forces de l'ordre etc.) du département à un repérage des violences faites aux filles en systématisant le questionnement auprès des jeunes par les professionnels de santé par exemple. Il s'agit ainsi de permettre à l'ensemble des adultes de conscientiser, repérer et orienter les jeunes en cas de situation violence.

Concernant les forces de l'ordre, comme l'avait mentionné Eric Agnel, commissaire de Police et adjoint au DDSP²³¹, il est nécessaire de mettre en place des enquêteurs spécialisés et formés qui travailleront de façon pérenne sur les dossiers de violences intrafamiliales/faites aux femmes. Il y a un réel enjeu concernant la prise en charge judiciaire des situations de violences puisque 80% des femmes ne portent pas plainte²³².

²³¹ Propos recueillis lors du séminaire zonal "Violences intrafamiliales" du 11 mars 2022

²³² Selon les propos de Jean-Christophe Tixier, Vice procureur de Montpellier lors du séminaire zonal "Violences intrafamiliales" du 11 mars 2022

- **Actions à mettre en place pour et avec les jeunes**

Afin que les actions soient le plus adaptées possible au public, il est important de penser et de construire des actions avec les jeunes. A ce propos, les professionnels ont émis diverses idées. Dans un premier temps, il faudrait repérer des jeunes qui pourraient être intéressés par la démarche et constituer un collectif de jeunes. Par la suite, la réalisation d'une émission de radio, de podcasts, de vidéos tiktok ou instagram par et pour les jeunes pourrait être mis en place. Ces projets peuvent s'inscrire dans le cadre de concours vidéos par exemple et être réalisés en partenariat avec des écoles d'audiovisuel. Cela permet à la fois de valoriser leur parole et leur expertise et de s'adresser aux jeunes en tant que pairs. Ce collectif de jeunes pourrait être porté ou co-porté par l'observatoire.

3. Favoriser un travail en réseau et développer des structures et des outils dédiées aux violences faites aux filles

- **Structures et plateformes dédiées à l'écoute, l'information, l'orientation et l'accompagnement des jeunes victimes, témoins et auteurs de violences.**

Au-delà de la création de campagnes de communication explicitées plus tôt, la création d'outils de communication dédiés aux jeunes a été évoquée au sein du groupe de travail. La création d'un tchat par exemple peut s'avérer pertinente pour informer, orienter et accompagner les jeunes. On peut également orienter les jeunes vers des plateformes déjà existantes comme le tchat "commentonsaime", en les mettant en avant lors de campagnes de communication ou de temps de prévention par exemple.

"Le chat (commentonsaime) est pensé comme une porte d'entrée simplifiée pour des jeunes plus à l'aise avec l'écrit, mais, surtout, qui ne se rendent pas dans les structures d'accueil classiques. «Ces très jeunes femmes ne s'identifient pas à la représentation des violences conjugales que renvoie la société.»²³³

Il semble également intéressant, à plus long terme, de créer des lieux spécifiques aux violences faites aux filles (maison des adolescentes par exemple). Car comme expliqué en amont, les filles sont souvent invisibilisées dans les lieux mixtes.

²³³ RAYBAUD Alice, "Enquête Les violences conjugales touchent aussi les jeunes", Le Monde, 21 novembre 2021 - N°23910

- **Création d'un réseau "Violences faites aux filles"**

Pour lutter pleinement contre les violences faites aux filles, il est nécessaire de travailler collectivement, d'associer et d'intégrer des personnes concernées aux réflexions et aux actions mises en œuvre et de favoriser l'échange entre professionnel.les de terrains, institutions et personnes concernées. Renforcer l'interconnaissance entre structures et travailler davantage en réseau permet d'améliorer la coordination des actions sur le territoire. Le but est alors de mettre en lien les acteurs du territoire qui agissent sur cette question, qu'ils se rencontrent, créent un maillage et se coordonnent afin d'offrir une meilleure prise en charge des personnes en situation de violences. Afin de créer un parcours de confiance, il est nécessaire pour les professionnel.les de repérer et de connaître les acteurs des autres structures (création d'un répertoire de personnes ressources par exemple). Ils doivent être assurés que leurs interlocuteurs (médecins, juristes, psychologues, policiers, gendarmes, professionnels spécialisés...) sont formés ou au moins sensibilisés au sujet des violences faites aux filles.

Concernant le travail en réseau, des débats ont été soulevés sur la différenciation ou l'intégration aux réseaux VIF déjà existant. S'associer aux réseaux existants facilite la mise en place mais risque d'invisibiliser et de noyer le sujet des violences faites aux filles. La création à part entière d'un réseau structuré d'écoute et d'accompagnement concernant les violences faites aux filles permet de réfléchir pleinement à de nouveaux acteurs à associer (acteurs du champ de la jeunesse) mais risque néanmoins de doubler les réseaux existants en y associant des acteurs similaires.

- **Des partenariats à construire**

Des partenariats sont également à construire et à renforcer notamment avec l'ARS, le CHU, l'Éducation nationale qui sont selon les professionnel.les de terrain souvent "absents" mais aussi des structures travaillant avec des publics non scolarisés. Le but étant de créer un réel continuum de prise en charge des victimes en mettant en lien l'ensemble des acteurs du territoire.

Voici ci-après une liste des partenaires potentiels ayant été évoqués lors des rencontres du groupe de travail. (liste non exhaustive)

Personnes à associer au GT / Réseau “Violences faites aux filles”

Si l'on cible les personnes majeures :

- Mission égalité de l'université
- Missions locales

Si l'on cible les personnes mineures :

- Education nationale, l'académie de l'Hérault (via les conseillères techniques, assistantes sociales et infirmières par exemple)
- DT PJJ
- Conseil départemental
- Foyers/maisons de l'enfance
- Maison des adolescents
- Brigade des mineurs de la police

Autres partenaires évoqués :

- Cimade
- CIDFF
- L'EMSF
- CHRS
- Associations d'éducation populaire
- Professionnels de santé (CHU, gynécologue, etc.)
- ITEP, ESAT, groupe ADAGE
- ARS
- ...

Liste issue du compte rendu réalisé par Juliette Thatcher de la première rencontre du groupe de travail “Violences faites aux filles”

Il serait intéressant de favoriser des passerelles et l'interconnaissance entre les structures relevant de la protection de l'enfance et celles du champ du droits des femmes souvent dissociées dans les actions. Une journée d'étude rassemblant l'ensemble des acteurs pourrait par exemple être organisée.

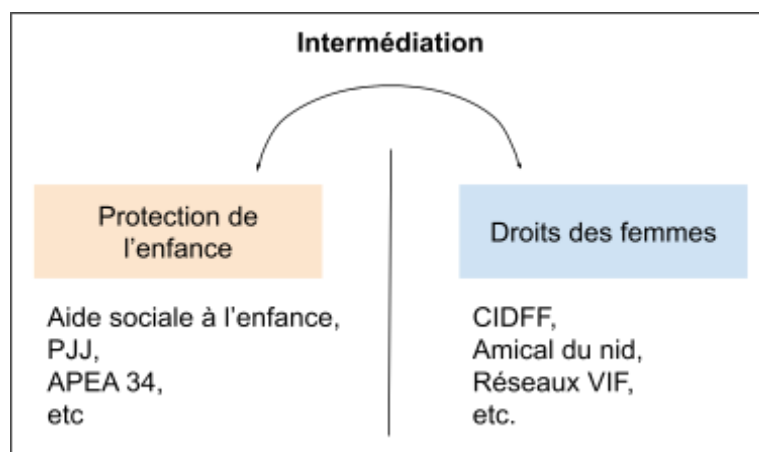


Schéma réalisé par Juliette Thatcher le 2 avril 2022

- **Plan d'action sous forme schématique**

Voici ci-après, une infographie récapitulative que j'ai réalisée afin d'illustrer l'ensemble des objectifs et déclinaisons d'actions possibles ayant émanés de ce travail de recherche et des temps de travail avec les professionnel.les. Des actions complémentaires qui visent à lutter pleinement contre les violences faites aux filles.

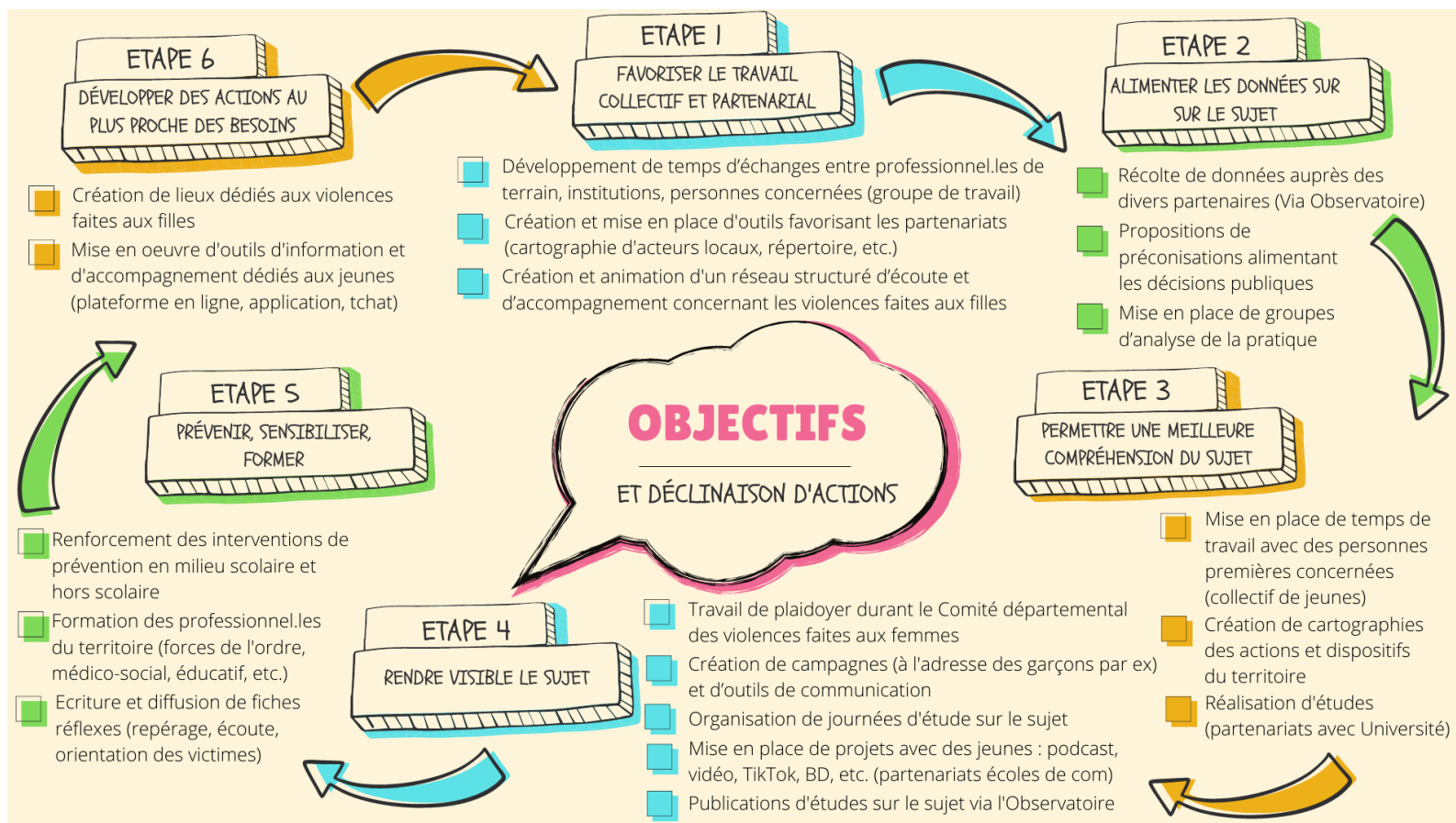


Schéma réalisé par Juliette Thatcher le 15 août 2022

J'ai également réalisé une fiche réflexe pour aider toute personne, témoin ou qui se voit confier un témoignage de violences sexistes ou sexuelles, à accompagner la victime au mieux.

VIOLENCES FAITES AUX FILLES

FICHE RÉFLEXE

Conseils pour ne pas rester démuni si une personne vous confie avoir vécu ou vivre des violences sexistes ou sexuelles.

ÉTAPE 1. ECOUTER ET CROIRE



Généralement, c'est une personne de votre entourage qui se confiera à vous. Si vous connaissez l'agresseur, vous aurez inconsciemment tendance à minimiser les paroles de la victime. Avoir une position de neutralité face à l'agresseur, veux dire que vous êtes de son côté à lui.

Une personne qui confie des violences met généralement longtemps à en parler et elle minimise les faits, son témoignage est donc précieux.

ÉTAPE 2. RESPECTER SON RYTHME



Il est important que vous restiez à l'écoute des besoins de la personne qui se confie et que vous l'aidiez à son rythme. Vous souhaitez peut-être agir rapidement (qu'elle parte, le quitte, porte plainte) mais la temporalité des personnes qui vivent les violences n'est pas la même que la vôtre. Elle sait ce qui est le mieux pour elle ou le moins dangereux à ce moment-là.

ÉTAPE 3. MONTRER VOTRE PRÉSENCE



Montrez à la personne qu'elle n'est pas seule, que vous ne la juger pas et que vous êtes une personne de confiance. Elle a généralement été isolée, dévalorisée et elle culpabilise. Si le moment ne vous semble pas opportun pour elle d'entendre "tu es en train de vivre des violences", vous pouvez avoir avec elle un échange bienveillant, la valorisant et lui montrer votre présence (proposer-lui de sortir, de venir chez elle, un repas..).

ÉTAPE 4. ORIENTER ET ACCOMPAGNER



Il est important d'orienter la victime vers des professionnels spécialisés. Que ce soit des associations accompagnant les victimes (solidarités Femmes, CIDFF, planning familial...), les ISCG (intervenantes sociales en commissariats et gendarmeries) du territoire, ou via des plateformes comme le tchat "commentons'aime" ou le numéro 3919 (gratuit et disponible 24h/24h).

Elle peut également utiliser l'application AppsElles où elle pourra vous définir comme "protecteur". Vous pouvez également lui proposer de l'accompagner dans ses démarches (médecins, commissariat, etc.)

RÉFÉRENCES

Inspirée des propos de Louise Delavier, co-fondatrice de l'association "En avant toute(s)", recueillis par Adèle Ponticelli et diffusés dans le Podcast "L'heure du monde" du 6 décembre 2021, "Adolescents : le fléau des violences conjugales"

Ressources

L'observatoire des violences faites aux femmes de Seine saint denis :

<https://seinesaintdenis.fr/solidarite/observatoire-des-violences-envers-les-femmes/>

L'observatoire régional des violences faites aux femmes - Ile de France :

<https://www.centre-hubertine-auclert.fr/observatoire-regional-des-violences-faites-aux-femmes>

L'observatoire Réunionnais des violences faites aux femmes :

<http://www.orviff.re/fr/1/home.html>

L'association En avant toutes et son tchat "commentonsaime" :

<https://enavanttoutes.fr/> <https://commentonsaime.fr/>

Étude sur les caractéristiques et parcours des jeunes victimes de violences au sein du couple et de la famille à travers le tchat commentonsaime.fr :

<https://enavanttoutes.fr/assets/pdf/synthese-2020.pdf>

La MPF 34 a réalisé des spots vidéos sur diverses thématiques. Ils sont en libre accès sur youtube via leur chaine "MPF HERAULT"

Films, séries et podcasts sur les violences faites aux femmes :

- Série "**H24**" : "24 heures dans la vie d'une femme. Inspirée de faits réels, une série manifeste qui rend compte des violences faites aux femmes au quotidien. Sur une idée originale de Nathalie Masduraud et Valérie Urrea, 24 films courts audacieux, d'après les textes de 24 autrices européennes, interprétés par 24 actrices d'exception. Une diversité de voix et de talents, dans une collection forte et engagée." Arte.tv
- Série "**Maid**", réalisée par Molly Smith Metzler, disponible sur Netflix, traitant des violences au sein du couple et du phénomène d'emprise.
- "**Les effrontées, le cinéma au féminin**", France Tv, série documentaire produite par Muriel Meynard qui questionne la relation du cinéma français aux femmes.
- Film "**La nuit du 12**" réalisé par Dominik Moll. Un féminicide et l'enquête réalisée par la PJJ.
- "**Comme des reines**", film réalisé par Marion Vernoux et traitant de filles mineurs en situation de prostitution
- "**Adolescents : le fléau des violences conjugales**", Podcast "L'heure du monde" produit par Adèle Ponticelli, réalisé par Amandine Robillard et présenté par Morgane Tual, 6 décembre 2021
- Chaine Youtube "**Marinette**" tenue par la journaliste Marine Périn : vidéos "Traquées les cyberviolences conjugales", "Sauriez-vous reconnaître des violences conjugales ?"

Glossaire

CD : Conseil départemental

CIDFF : Centre d'information sur les droits des femmes et des familles

CPCA : Centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales

DDETS : Direction Départementale de l'Emploi, du travail et des solidarités

DDFE : Délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité

DDSP : Direction départementale de la sécurité publique

GT : groupe de travail

ISCG : Intervenant.e social.e en commissariat et gendarmerie

MIPROF : Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains

OPP : ordonnance de placements

PJJ : Protection judiciaire de la jeunesse

VIF : Violences intra familiales

Bibliographie

Articles, ouvrages scientifiques et essais :

- BECOURT Bertrand, *Violences sexuelles conjugales à Paris : étude analytique prospective de 100 cas*, Médecine et droit, 2014, 89-95
- BLANCHARD Véronique, REVENIN Régis, YVOREL Jean-Jacques, *Les jeunes et la sexualité. Initiations, interdits, identités (XIXe-XXIe siècle)*. Autrement, « Mutations », 2010
- BONNEFOY Maryse, GARRIGUES Cécile, RACHEDI Nadia, *Ordres et désordres dans la sexualité, la conjugalité, la parentalité. Que peut la prévention ?* Érès, « 1001 et + », 2019
- BROWN Elizabeth et MAZUY Magali, « *Violences conjugales subies par les femmes* », *Terrains/Théories* [En ligne], 14 |2021, mis en ligne le 02 décembre 2021, consulté le 01 août 2022.
- CHARRON Camilo, et al. « *P* », , *Les 500 mots de la psychologie*. sous la direction de Charron Camilo, et al. Dunod, 2020, pp. 207-250.
- CHAMBON Julien, MOREL Alain, « *48. Efficacité de la prévention* », Alain Morel éd., *Addictologie*. En 49 notions. Dunod, 2015, pp. 543-555.
- DELAGE Pauline. « *Chapitre 4. Violence conjugale et genre, le cœur des controverses* », , *Violences conjugales. Du combat féministe à la cause publique*, sous la direction de Delage Pauline. Presses de Sciences Po, 2017, pp. 169-224.
- DÉSSERT Michel, CROIZET Jean Claude, LEYENS Jacques-Philippe, «*La menace du stéréotype : une interaction entre situation et identité*», *L'Année psychologique* Année 2002 102-3 pp. 555-576
- DUCHESNE Sophie, HAEGEL Florence, «*L'enquête et ses méthodes : l'entretien collectif*», collection 128, Armand Colin, 2009
- DURIF-VAREMBONT Jean-Pierre, MERCADER Patricia, « *Les violences de genre à l'école, terreau des violences conjugales ?* », *Recherches familiales*, vol. 16, no. 1, 2019, pp. 117-128.
- GODINEAU Dominique, « *Chapitre 3 - Les femmes dans l'espace public* », dans : , *Les femmes dans la France moderne. XVIe-XVIIIe siècle*, sous la direction de GODINEAU Dominique. Paris, Armand Colin, « *U* », 2015, p. 61-96.
- GOURARIER Mélanie, « *Masculinisme* », Gloria Origgi éd., *Passions sociales*. Presses Universitaires de France, 2019, pp. 381-384.
- HAEGEL Florence, « *Réflexion sur les usages de l'entretien collectif* », *Recherche en soins infirmiers*, 2005/4 (N° 83), p. 23-27.
- HANMER Jalna, « *Violence et contrôle social des femmes* », *Questions féministes*, n° 1, 1977, pp. 69-88.
- HARAWAY Donna, «*Situated Knowledges: The Science Question in Feminism and The Privilege of Partial Perspective*», *Feminist Studies*, 1988, Vol. 14, No. 3, Autumn, pp. 575-599.

- JASPARD Maryse, « I. L'émergence d'un problème sociopolitique », Les violences contre les femmes. Paris, La Découverte, « Repères », 2011, p. 6-29.
- KELLY Liz. « Le *continuum* de la violence sexuelle », *Cahiers du Genre*, vol. 66, no. 1, 2019, pp. 17-36., 1984
- KIMMEL S. Michael, « "Gender Symmetry" in Domestic Violence : A Substantive and Methodological Research Review », *Violence against Women*, 8 (11), 2002, p. 1332-1363.
- LATOUR Bruno, "*Aramis ou l'amour des techniques.*", *Politix*, L'imagination statistique, sous la direction de Loïc Blondiaux et Bastien François., Premier trimestre 1994, vol. 7, n°25, pp. 170-173.
- LE MAREC Joëlle, BELAËN Florence, « La création d'un observatoire : que s'agit-il de représenter ? », *Communication & langages*, 2012/1 (N° 171), p. 29-45.
- LIEBER Marylène. « Chapitre 3 / Les violences envers les femmes dans les statistiques », , Genre, violences et espaces publics. La vulnérabilité des femmes en question, sous la direction de Lieber Marylène. Presses de Sciences Po, 2008, pp. 109-157.
- LIEBER Marylène, « Chapitre 7 / Violences et ordre social sexué », , Genre, violences et espaces publics. La vulnérabilité des femmes en question, sous la direction de Lieber Marylène. Presses de Sciences Po, 2008, pp. 263-297.
- MARTINAK Emilie, « Des pratiques d'empowerment. De la prévention à la transformation par l'approche « s'exprimer, réfléchir et agir ». Quand des adolescentes victimes de violences sexuelles sont au cœur de leur transformation », *Forum*, 2021/1 (n° 162), p. 39-48.
- MAZEAUD Alice, SA VILAS BOAS Marie-Hélène, BERTHOMÉ Guy-El-Karim, « Penser les effets de la participation sur l'action publique à partir de ses impensés », *Participations*, 2012/1 (N° 2), p. 5-29.
- MORO Marie Rose, *Aimer ses enfants ici et ailleurs. Histoires transculturelles*. Odile Jacob, « Hors collection », 2007
- PANDEA Anca-Ruxandra, GRZEMNY Dariusz, KEEN Ellie, *Questions de genre. Manuel pour aborder la violence fondée sur le genre affectant les jeunes*. Conseil de l'Europe, « Hors collection », 2019
- PIPONNIER Anne, « Projet et observatoire : une alliance historique et pragmatique », *Communication & langages*, 2012/1 (N° 171), p. 67-79.
- VAN DEN BULKE Philippe, JARROSSON Bruno. « Chapitre 14. L'effet Pygmalion », *Chic, on change ! Mieux vaut prendre un tournant qu'un mur*, sous la direction de Van den Bulke Philippe, Jarrosson Bruno. Dunod, 2013, pp. 147-159.

Rapports, études, dossiers de presse, textes officiels :

- "Repérage des femmes victimes de violences au sein du couple, Méthode Recommandations pour la pratique clinique", Haute Autorité de Santé, Juin 2019 (Mise à jour Décembre 2020)
- "Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique", STCE 210 -, 11.V.2011 (<https://rm.coe.int/1680084840>)
- Enquête de victimation annuelle « Cadre de vie et sécurité » (INSEE-ONDRP-SSMSI)

- Ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances, "3/9/19 : grenelle des violences conjugales", <https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/3-9-19-grenelle-des-violences-conjugales/>
- BLANQUER Jean-Michel, Bulletin Officiel De L'éducation Nationale, De La Jeunesse Et Des Sports, Circulaire n°2018-111 du 12-9-2018
- "Arrêtons les violences, de la mobilisation à l'action", dossier de presse et actions de Marlène Schiappa autour du 25 novembre, service de presse de Marlène Schiappa, novembre 2019
- "Violences conjugales Garantir la protection des femmes victimes et de leurs enfants tout au long de leur parcours", Rapport n°2020-09-22 VIO-43 publié le 9 octobre 2020, <https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/wp-content/uploads/2020/10/HCE-RAPPORT-VIOLENCES-CONJUGALES-2020.pdf>
- Étude nationale sur les morts violentes au sein du couple. Année 2019, Ministère de l'Intérieur, Délégation aux victimes. In Violences faites aux femmes. Livret d'accompagnement des courts métrages de formation « ANNA » et « ELISA ». Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF). Ministère chargé de l'égalité entre les hommes et les femmes, de la diversité, et de l'égalité des chances. Décembre 2020.
- "Le financement de la lutte contre les violences faites aux femmes : une priorité politique qui doit passer de la parole aux actes", Rapport d'information n° 602 (2019-2020) d'Eric Bocquet en collaboration avec Arnaud Bazin (sénateurs), au nom de la Commission des Finances, paru le 8 juillet 2020 <https://fr.calameo.com/read/005442279b10f428ff41b>
- LHOTE FERNANDES Sandra (Oxfam France), Rapport " Egalité femmes-hommes, quinquennat 2017-2022, grande cause, petit bilan", mars 2022. https://www.oxfamfrance.org/wp-content/uploads/2022/03/Rapport_egalite_femmes_hommes_Mars2022-VF.pdf
- Lettre n°17 de l'observatoire national des violences faites aux femmes : Les violences au sein du couple et les violences sexuelles en 2020, Novembre 2021 <https://arretonslesviolences.gouv.fr/sites/default/files/2021-12/Lettre%20n%C2%B017%20-%20Les%20violences%20au%20sein%20du%20couple%20et%20les%20violences%20sexuelles%20en%202020.pdf>
- Etude "Violences à l'encontre des femmes En Ile-de-France : Situations et parcours de femmes victimes de violences conjugales, données 2013", ORVF <https://www.centre-hubertine-auclert.fr/sites/default/files/fichiers/synthese-etudeorvffnsf-web.pdf>
- INSEE, Dossier complet département de l'Hérault., 21.03.2022 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=DEP-34>
- Dossier de presse "Violences faites aux femmes, le gouvernement s'engage, #NERIENLAISSERPASSER", gouvernement, 3 septembre 2021
- Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (2014). [Violence à l'égard des femmes : une enquête à l'échelle de l'UE](#), p. 104.
- Rapport diagnostic novembre 2016 SDAASP (Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des services au Public) - Préfecture de l'Hérault
- "La politique jeunesse du département de l'Hérault", Conseil départemental de l'Hérault, octobre 2016 <file:///home/chronos/u-8d51105fbc6b0fbd14b876a9b1e2f8ff8158810e/MyFiles/Downloads/politique-jeunesse.pdf>

- “Un visage familier : la violence dans la vie des enfants et des adolescents”, UNICEF, 2017.
- NIDA (National Institute on Drug Abuse), Preventing Drug Use Among Children and Adolescents : A Research-Based Guide for Parents, Educators, and Community Leaders, National Institute on Drug Abuse (2003, 2e éd.)
- CACHÉE SOUS NOS YEUX Une analyse statistique de la violence envers les enfants, Unicef https://www.unicef.fr/sites/default/files/userfiles/cachee_sous_nos%20yeux_resume_2014.pdf
- “La violence à l’égard des femmes : une enquête à l’échelle de l’Union européenne”, Agence des droits fondamentaux de l’Union européenne, 2014.
- “Les Femmes, l’Entreprise et le Droit : 2018”, Groupe de la Banque mondiale, 2018.
- LOBBY EUROPÉEN DES FEMMES, “Mettre fin au continuum des violences contre les femmes et les filles”, 15 mai 2018, https://www.womenlobby.org/IMG/pdf/facsheet_fr_translation_for_web.pdf

Articles de presse :

- BAROTTE Nicolas, BOURMAUD François-Xavier, « DSK, grandeur et décadence d'un favori », *Le Figaro*, 16 mai 2011.
- BEYER Caroline, “Vincent Peillon se penche sur l’éducation à la sexualité.”, *Le Figaro*, 24 octobre 2012.
- BOUTBOUL Sophie et BREDOUX Lénaïg, “Star de YouTube, Léo Grasset est mis en cause par plusieurs femmes”, *Mediapart*, juin 2022
- CORDIER Solène, “Le bilan de la lutte contre les violences faites aux femmes du quinquennat Macron, vu par les associations”, *Le Monde*, 25 novembre 2021
- GANTZER Camille, “[REPORTAGE] Féminicides : une comparaison entre les pays européens”, *Le journal international*, 11 mai 2020
- GOUPIL Mathilde, “Lutte contre les violences faites aux femmes : on a dressé le bilan d'Emmanuel Macron sur la "grande cause du quinquennat"”, *Francetvinfo*, 16 décembre 2021
- PEGUY Olivier, “#MeToo, #Balancetonporc, trois ans après”, *Euronews*, 21 octobre 2020
- PLUYAUD Louise, “Violences de couples : les jeunes femmes ne sont pas épargnées”, *TV5 Monde*, 17 mai 2021
- POELS Géraldine, LEFORT Véronique, “ÉTUDE INA. Dans les JT, les violences faites aux femmes restent des « faits divers »”, *La revue des médias, INA*, 4 mars 2021
- QUILOT Lucile, “Les campagnes de communication gouvernementales de lutte contre les violences faites aux femmes.”, *HAL*, 24 avril 2015
- RAYBAUD Alice, “Enquête, Les violences conjugales touchent aussi les jeunes”, *Le Monde*, 21 novembre 2021 N°23910
- REBHI Caroline, “L’éducation à la sexualité aujourd’hui : que devient la loi de 2001 ?”, *Les Cahiers pédagogiques*, 25 novembre 2019,.
- URBAIN Fiona “Hérault : Lancement du 10e réseau "violences conjugales" à Castries”, *EcomNews*, 21 juin 2021

- “Lutte contre les violences faites aux femmes : un rapport critique sévèrement l'action du gouvernement et son tour de "passe-passe" budgétaire”, FranceInfo, 28 août 2020
- “Plus d'un milliard d'euros pour l'égalité femmes-hommes en France en 2020”, La Tribune, AFP, 06 Octobre 2019

Autres auteur.es, ouvrages et travaux :

- BENEZIT Maud et Les Paysannes en polaires, “Il est où le patron ? Chroniques de paysannes”, Marabulles, 2021
- COLLIN Françoise
- COMMUNAL Laurence, GUIGNE Christophe. Éducation à la sexualité: au collège et au lycée. Futuroscope : Réseau Canopé, 2016.
- DELPHY Christine, “Un trousseage de domestique”, Syllepse, 2011
- DUSSY Dorothée, “Le berceau des dominations, anthropologie de l'inceste”, avril 2021, Les éditions La discussion
- DUVELLE-CHARLES Elvire, “Féminisme et réseaux sociaux, une histoire d'amour et de haine”, Hors d'atteinte, 2022
- GERVAIS Marie, “Il me tue cet amour - Comment je me suis reconstruite après huit ans de violences conjugales”, octobre 2020, Massot Editions
- GIL Andrea, Mémoire de Master 1 : “Mise À Distance Ou Proximité ? La Posture D'animation En Éducation A La Vie Sexuelle Et Affective”, juin 2022
- HÉRITIER Françoise, Masculin/féminin.2, Dissoudre la hiérarchie, Odile Jacob, 2002.
- MULVEY Laura
- PECHEY Véronique, « La place de l'infirmier face aux violences intrafamiliales », Journal du Droit de la Santé et de l'Assurance - Maladie (JDSAM), vol. 30, no. 3, 2021, pp. 98-104.
- RENARD Noémie, “En finir avec la culture du viol”, Les petits matins, 2018

Sitographie

- Site du **Gouvernement** : <https://www.gouvernement.fr/>
- Site du **Ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances** : <https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/>
- Site de la **Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques** : <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/>
- Site de la **préfecture de l'Hérault** : <https://www.herault.gouv.fr/>
- Site du **conseil départemental de l'Hérault** : <https://herault.fr/>

- Rubrique "Lutte contre les violences" sur le site internet du **département de l'Hérault** : <https://herault.fr/588-lvc.htm>
- **Legifrance** : https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=FuG0aQqS1SWaGBh57-IXU1o7HqWR6wDUo19VGpmA_28=
- Site de l'**AFP** : <https://www.afp.com/fr>
- Site de l'**INSEE** : <https://www.insee.fr/fr/accueil>
- Site de la **Haute Autorité de Santé** : <https://www.has-sante.fr/>
- Site de l'**Organisation mondiale de la Santé** : <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/violence-against-women>
- Site de l'**INED** (enquêtes Virage) : <https://virage.site.ined.fr/fr/actualites/Tribune> : https://virage.site.ined.fr/fichier/s_rubrique/29712/violencesconjugales_tribune_07avril2020.fr.pdf
- Observatoire Régional des Violences faites aux Femmes (**ORVF**), Région Ile de France : <https://www.centre-hubertine-auclert.fr/>
- Site de l'**ONU Femmes** : <https://www.unwomen.org/fr>
- Site de l'**ORVIFF** (observatoire réunionnais) : <https://www.crccsur.re/cr-csur/orviff>
- Site d'**OxfamFrance** : <https://www.oxfamfrance.org/>
- Site du **CIDFF** : <https://herault.cidff.info/>
- Site de **France Victimes 34** : <https://francevictimes34.fr/>
- Site de l'**Amicale du nid** : <https://amicaledunid.org/>
- Site de **ViaVoltaire** : <https://www.viavoltaire.fr/>
- Site du mouvement pour le **planning familial** : <https://www.planning-familial.org/fr>
- Site internet d'**En avant toutes** : <https://enavanttoutes.fr/>
- Site du regroupement des femmes **La Sentin'Elle** : <https://www.cdflasentinelle.com>

Titre du mémoire : Les violences faites aux filles : violences sexistes et sexuelles dans les relations des jeunes de 15 à 25 ans. Focus sur le département de l'Hérault.

Résumé : Le sujet des violences faites aux femmes est aujourd'hui largement médiatisé et tend à être reconnu comme un problème public. Cependant, le chemin est encore long pour que les politiques publiques de lutte contre les violences faites aux femmes répondent pleinement aux attentes et besoins des personnes concernées. Il existe certains angles morts dans cette prise en charge politique notamment concernant les violences touchant les filles et les jeunes femmes. Ce travail de mémoire porte sur ces violences sexistes et sexuelles, souvent invisibilisées dans la lutte contre les violences faites aux femmes et touchant pourtant de nombreuses filles. Les apports de cet écrit viennent d'un travail d'observation des dynamiques et des acteurs héraultais de ce champ, d'échanges émanant de groupes de travail avec des professionnel.les de terrain et de lectures d'articles et d'ouvrages.